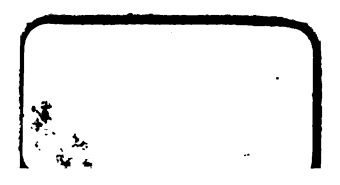
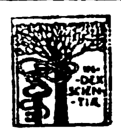




INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE ET DE DOCUMENTATION

PUBLICATION N° 87

But de l'Institut : Perfectionner et unifier les méthodes bibliographiques et documentaires. — Organiser la coopération internationale en vue d'élaborer des travaux d'ensemble et spécialement un Répertoire Bibliographique Universel. — Établir un centre international de coordination et de conservation. — Assurer l'usage des collections et des répertoires à tous les travailleurs intellectuels. — A cette fin, multiplier en tous pays les services de documentation et de bibliographie.

Notices sommaires sur les Institutions Internationales ayant leur siège en Belgique

SOMMAIRE :

Indice bibliographique 327.3(493)

BRUXELLES
Rue du Musée, 1 (Musées Royaux)
PARIS
Rue de Rennes, 44
ZURICH
Eidmattstrasse, 38

1907

Institut International de Bibliographie et de Documentation. 327.3(493)

1907. — Notices sommaires sur les Institutions Internationales ayant leur siège en Belgique, 1907. — I. Associations. Bureaux officiels. Instituts. — II. Institutions diverses. — III. Revues internationales. — IV. Participation belge aux Institutions Internationales dont le siège est à l'étranger. — V. Locaux mis à la disposition des Institutions Internationales. — VI. Rapport lu à la réunion des représentants des Institutions Internationales, le 4 juin 1907. — VII. Rapport parlementaire : Extraits relatifs aux Institutions Internationales.

N. B. — Notice bibliographique de la présente publication, destinée à servir de texte pour la préparation des répertoires bibliographiques et des catalogues de bibliothèque.

Qui scit ubi scientia
Habenti est proximus.

L'idée internationale, c'est l'idée de la solidarité des nations. Le temps de l'existence isolée est passé. L'ère actuelle est celle du travail en commun et de l'intégration des forces sociales.



Institut International
de Bibliographie et de Documentation

PUBLICATION N° 87

NOTICES SOMMAIRES

SUR LES

INSTITUTIONS INTERNATIONALES

AYANT LEUR SIÈGE EN BELGIQUE

Indice bibliographique
327.3(493)

BRUXELLES
Rue du Musée, 1 (Musees Royaux)
PARIS
Rue de Rennes, 44
ZURICH
Eidmattstrasse, 38

1907


Int 6822.5

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FEB 2 1914
CAMBRIDGE, MASS.

SOMMAIRE :

I.

Associations, Bureaux officiels, Institutions.

Association internationale des avocats, BRUXELLES.

Fondation : octobre 1905. — *Objet* : Développer les relations entre avocats et étudier toutes questions relatives au droit et à la profession d'avocat. — *Secrétaire général* : Jaspar, avocat, avenue de la Toison-d'Or, 93.

Association internationale des médecins-experts des compagnies d'assurances, BRUXELLES.

Adresse : 53, boulevard de la Senne.
Fondation : 1901. — *Objet* : 1° Étudier les questions relatives à l'expertise médicale en matière d'assurances sur la vie; 2° veiller à la réalisation des vœux émis par les Congrès des médecins de compagnies d'assurances. — *Président* : Dr Vleminckx, membre de l'Académie de médecine. — *Secrétaire général* : Dr Poëls. — *Membres* : 550 docteurs en médecine. Cotisation, 5 francs par an. — *Séances* : Trimestrielles, au siège de l'Association. — *Actes* : Concours organisés pour résoudre des questions scientifiques. — *Publication* : Bulletin trimestriel, in-8°, 5 francs par an. — *Sections* : Se compose d'un comité central et de comités nationaux dans tous les pays d'Europe. Le Comité belge comprend une filiale : l'Association médicale des accidents du travail. — *Bibliothèque* : Déposée à la Bibliothèque collective des sociétés savantes, 27a, Montagne de la Cour; accessible aux membres de 9 à 12 h. et de 2 à 6 h., tous les jours non fériés; 60 périodiques, collections depuis 1901; catalogue sur fiches avec classement décimal. — *Budget* : Cotisations des membres et produit de la vente des volumes des Congrès des médecins-experts.

Association internationale des statistiques sucrières, BRUXELLES.

Adresse : Bruxelles.
Président : Licht, à Magdebourg.

Association internationale du Congrès des chemins de fer, BRUXELLES, 11, rue de Louvain.

Fondation : Août 1885. — *Objet* : L'Association du Congrès a pour but de favoriser les progrès des chemins de fer. — *Président* : A. Dubois, ingénieur, administrateur honoraire des chemins de fer de l'État belge. — *Secrétaire général* : Louis Weissenbruch. — *Membres* : Gouvernements au nombre

de 47; administrations de chemins de fer d'État et privés au nombre de 411. Les chemins de fer doivent avoir au moins un développement de 50 kilomètres. Les cotisations annuelles se composent : *a*) Pour les gouvernements, d'une allocation en relation avec le nombre de leurs délégués; *b*) pour les administrations de chemins de fer, d'une part fixe, plus une part variable proportionnelle à l'étendue de leur réseau. Cette cotisation est également en rapport avec le nombre des délégués, qui ne peut être supérieur à huit pour une administration. — *Sessions* : Première session, à Bruxelles, en 1885; deuxième session, à Milan, en 1887; troisième session, à Paris, en 1889; quatrième session, à Saint-Pétersbourg, en 1892; cinquième session, à Londres, en 1895; sixième session, à Paris, en 1900; septième session, à Washington, en 1905. Dans l'intervalle des sessions, l'Association est représentée par une Commission permanente internationale ayant son siège à Bruxelles et se réunissant une fois par an. La Commission a un Comité exécutif chargé de l'administration. Elle se compose des anciens présidents de sessions et de 52 membres élus. Ces derniers sont renouvelés par tiers à chaque session. — *Actes* : Les questions mises à l'ordre du jour des sessions donnent lieu à des enquêtes minutieuses et approfondies dont la direction et l'interprétation sont confiées à des rapporteurs, sous les auspices de la Commission permanente et de son Comité. Les résultats de ces enquêtes sont présentés aux sessions et donnent lieu à un examen, d'abord dans les sections, puis en séance plénière. Des conclusions sont formulées, mais elles ne donnent lieu à aucun vote formel et n'ont qu'un caractère de recommandation. A chaque session, indépendamment de la discussion des questions figurant à l'ordre du jour et des travaux préliminaires des sections, il est organisé des visites techniques des principales installations des chemins de fer du pays qui reçoit le Congrès. — *Publications* : I. *Bulletin de la Commission internationale du Congrès des chemins de fer* (mensuel), format 0.245 × 0.185, depuis 1887; abonnement annuel : Belgique, 25 francs, Union postale, 30 francs; II. *Bulletin of the International Railway Congress* (mensuel), format 0.245 × 0.185, depuis 1896; abonnement annuel : Belgique, 25 francs, Union postale, 30 francs; III. *Compte rendu général sténographique* des sessions : Bruxelles (1885), deux volumes, prix 20 francs; Milan (1887), trois volumes, prix 45 francs; Paris (1889), trois volumes, prix 60 francs; Saint-Pétersbourg (1892), quatre volumes, prix 100 francs; Londres (1895), quatre volumes, prix 85 francs; Paris (1900), six volumes, prix 120 francs; IV. *Proceedings of the International Railway Congress* : Londres (1895), quatre volumes, prix 85 francs; Paris (1900), six volumes, prix 120 francs. — *Sections* : A l'ouverture de chaque session, l'assemblée constitue cinq sections : Première section, voies et travaux; deuxième section, traction et matériel; troisième section, exploitation; quatrième section, ordre général; cinquième section, chemins de fer économiques. — *Bibliothèque* : Le Congrès des chemins de fer possède : 1° Un assez grand nombre d'ouvrages techniques relatifs à la science des chemins de fer; il en est dressé deux catalogues, l'un sur fiches classées par noms d'auteur, l'autre sur fiches classées d'après la Classification bibliographique décimale; 2° 94 périodiques techniques en différentes langues, relatifs à la science des chemins de fer. Ces publications périodiques sont

régulièrement dépouillées, et les articles les plus intéressants sont indexés d'après la Classification décimale et signalés aux lecteurs du *Bulletin* sous la rubrique : « *Bibliographie mensuelle des chemins de fer*, publiée sous la direction de M. Louis Weissenbruch, secrétaire général de la Commission permanente du Congrès », et formant la contribution n° 8 du Répertoire bibliographique universel. La bibliothèque se trouve au local du Congrès, 11, rue de Louvain, à Bruxelles. Tout fonctionnaire muni de l'autorisation d'un des gouvernements adhérents ou de l'une des administrations participantes peut consulter les ouvrages ou les journaux tous les jours, les dimanches et jours fériés exceptés, de 10 à 12 et de 14 à 17 heures. Les ouvrages, etc., ne peuvent être prêtés au dehors.

Association internationale permanente des Congrès de navigation, BRUXELLES.

Adresse : 38, rue de Louvain.

Fondation : 1900. — *Objet* : Favoriser les progrès de la navigation intérieure et maritime; organisation de Congrès de navigation; publications diverses. — *Présidents* : Debeil, directeur général des ponts et chaussées; Georges Helleputte, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, Vlierbeek (Kessel-Loo, Louvain). — *Secrétaire général* : Alexis Dufourny, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, 29, avenue de la Brabançonne. — *Membres* : 1,500 membres à titre personnel, 33 États adhérents, 250 collectivités, payant cotisation annuelle. — *Publications* : 1904, Catalogue des publications se rapportant aux Congrès de navigation; 1906, id. (1er supplément); règlement revisé; 1907, Liste des membres. — *Budget* : Cotisation des membres et versements des États adhérents, 86,040 francs. — *Actes futurs* : XIe Congrès international de navigation (mai-juin 1908) à Saint-Pétersbourg. — *Bibliographie* : voir *Publications*.

Association internationale de la Pêche, BRUXELLES.

(En formation à la suite d'un vote émis le 26 juin 1907 par le Congrès international de la Pêche, à Anvers.)

Objet : Étudier toutes les questions relatives à la pêche, tant maritime que fluviale, à l'ichtyologie et à la pisciculture, à la situation économique des pêcheurs, etc.

Association des Fédérations Européennes de Gymnastique, ANVERS.

Adresse : Canal au Sucre, 22, Anvers.

Fondation : 23 juillet 1881. Sanctionnée définitivement à Bruxelles les 4, 5 et 6 juillet 1897. — *Objet* : 1° Échange de publications; 2° invitations internationales; 3° la non-reconnaissance des Fédérations d'éducation physique à but politique ou confessionnel; 4° relation entre l'amateurisme et le professionnalisme; 5° les principes et les prix des concours. L'Association organise et règle les grandes assises gymnastiques et patronne les fêtes fédérales et tournois. — *Administration* : *président*, N.-J. Cupérus, Anvers; Aloïs Rayter, *secrétaire*, Bettembourg; Joh. Heynen, *trésorier*, La Haye; *membres* : Dr Jos. Scheiner, Prague; Théo Dahlman, Copenhague; Ch. Cazalet, Bordeaux; H. Gregorius Brown, Birmingham; J.-A. Taylor, Dublin; Prof. Giuseppe

Samarelli, Rome; Dr André Andor, Budapest; Joh. Martens, Bergen; Colonel V. Balck, Stockholm. — *Séances*: Correspondant aux fêtes fédérales des différents pays affiliés. — *Publications*: L'Association publie tous les ans un Annuaire statistique dans toutes les langues des pays représentés dans la Fédération. Six annuaires parus. — *Sections, divisions, affiliations* : Groupements affiliés : Fédération belge de gymnastique; Fédération des Sokols, de Bohême; Fédération des gymnastes de Danemark; Union des Sociétés de gymnastique de France; National physical Association d'Angleterre; Fédération italienne de gymnastique; Union des Sociétés Luxembourgeoises de gymnastique; Fédération hongroise de gymnastique; Fédération néerlandaise de gymnastique; Fédération norwégienne de gymnastique; Fédération suédoise de gymnastique. Les Fédérations des gymnastes allemands et des gymnastes suisses n'ont pas encore adhéré, mais appliquent les principes de l'Association. — *Budget* : N'a pas de Budget fixe : les Fédérations règlent de commun accord les dépenses faites.

Bureau international d'ethnographie, BRUXELLES.

(En formation à la suite d'un vote du Congrès international d'expansion économique mondiale, Mons, 1905.)

Objet : Organiser, à frais communs, les services se rattachant à la documentation scientifique, relative à l'état social, aux mœurs et aux coutumes des différents peuples, surtout des peuples de civilisation inférieure. (Enquêtes permanentes; publication des résultats d'après méthodes comparables, etc.). — COMITÉ PROVISOIRE : *Président* : Cyr. Van Overbergh, directeur général de l'enseignement supérieur, des sciences et des lettres de Belgique. — *Secrétaires* : J. Halkin et Gollier, professeurs à l'Université de Liège. — *Membres*: Haddon (Cambridge), Keane (Londres), von Luschan (Berlin), Hamy (Paris), Heger et Smidt (Autriche), Steinmetz et Nieuwenhuys (Hollande), Martin (Suisse), Fraipont et Lemaire (Belgique), Skiff (États-Unis).

Bureau international permanent de la mutualité, BRUXELLES.

Fondation : 1905. — *Objet* : Le Bureau international permanent de la mutualité est chargé : 1° de réunir tous les renseignements sur les institutions de prévoyance du monde; 2° de publier, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire des instituts sociologiques, les documents qui comportent une diffusion immédiate; 3° d'organiser la bibliographie internationale de la mutualité, de concert avec l'Institut International de Bibliographie; 4° de contribuer à la préparation des Congrès internationaux de la mutualité. — *Président* : M. Mabilleau, président de la Section des mutualistes français. — *Secrétaire* : Ver Hees; *Président d'honneur* : M. Francotte, ancien Ministre du Travail de la Belgique.

Bureau de la répression de la traite, BRUXELLES.

Adresse : rue de Louvain, 5.

Fondation : 1892. Institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles qui a créé l'Union internationale pour la répression de la traite.

Objet : Publication des documents et renseignements communiqués par

les Puissances signataires concernant la traite, les esclaves arrêtés et libérés, le trafic des armes, des munitions et des alcools. — *Secrétaires* : Ch. Seeger, directeur au Département des Affaires Étrangères; comte A. de Robiano, id. — *Membres* : les Puissances signataires et adhérentes à l'Acte général de Bruxelles. — *Cotisations* : variables suivant les dépenses du Bureau qui sont réparties par parts égales entre les Puissances signataires et adhérentes. — *Publication* : Recueil annuel de documents et renseignements concernant la répression de la traite. — *Budget* : Les dépenses sont arrêtées à la fin de chaque année et réparties comme il est dit ci-dessus.

Bureau international des Fédérations d'instituteurs, SYNGHEM.

Adresse : Pierre Cnudde, instituteur communal, Synghem.

Fondation : A Liége, au Congrès international de l'enseignement primaire (2 à 7 septembre 1905), organisé par la Fédération générale des instituteurs belges. — *Objet* : Solidarité internationale, contribution au progrès de l'éducation populaire, au relèvement matériel des instituteurs et institutrices et à l'établissement de la concorde et de la fraternité entre les peuples. — *Président* : Charles Rossignol, directeur d'école à Tournai. — *Secrétaire* : Pierre Cnudde, instituteur communal à Synghem (Fl. orient.). — *Membres* : Deux ou trois délégués par Fédération affiliée, cotisation fixe de 40 francs par Fédération, plus 2 francs par millier de membres. — *Séances* : Une réunion par an; la première réunion a eu lieu à Munich, les 2-4 juin 1906, la seconde réunion a eu lieu à Paris pendant les jours de Pentecôte 1907. — *Budget* : Subsides des Fédérations affiliées.

Bureau permanent international des Secrétaires communaux, BRUXELLES.

Fondation : Congrès de Liége, 2 juillet 1905.

Commission internationale d'études orphéoniques, BRUXELLES.

Adresse : Grand'Place, 19.

Fondation : 1904. — *Objet* : Toutes questions orphéoniques; composition et classement des sociétés chorales populaires; concours; festivals; congrès. — *Président d'honneur* : Stiénon du Pré, sénateur de Belgique. — *Président* : Adolphe Gaignaux, président de l'Orphéon royal de Bruxelles. — *Secrétaires* : Edmond Sober, de l'Orphéon royal de Bruxelles, et Henry Carette, chroniqueur orphéonique. — *Membres* : 32 membres, délégués des Fédérations nationales.

Commission internationale de l'unification des méthodes d'analyse, BRUXELLES.

Adresse : rue Beyaert, 3.

Fondation : 1897. — *Objet* : Établir une entente sur les procédés analytiques à suivre pour fixer les titres en principes actifs des produits passant la frontière. — *Président* : Grandeau, inspecteur général des stations agronomiques françaises. — *Secrétaires rapporteurs* : Directeur du Laboratoire d'analyses de l'État à Gand, et Knuttel, directeur de la Station agronomique de l'État néerlandais, Maastricht. — *Membres* : Swaving, inspecteur au Ministère de l'Agriculture et du Commerce, La Haye; André, inspecteur général de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires, Bru-

xelles; Jacqmart, directeur du Laboratoire agréé de Carlsbourg; Sjollema, directeur de la Station agricole de Groeninghe. — *Actes* : Huit conférences ont eu lieu, dont la première à Goers en 1899 et la dernière à Paris en 1906. — *Publication* des méthodes d'analyses.

Commission internationale des Congrès d'éducation et de protection de l'enfance, BRUXELLES.

Adresse : rue Rubens, 44.

Fondation : Par le Ier Congrès international d'éducation, Liége, 1905. — *Objet* : 1° Promouvoir des Congrès internationaux et nationaux d'éducation familiale suivant le règlement organique du premier Congrès, collaborer à leur organisation et établir entre eux des rapports et de l'esprit de suite ; 2° poursuivre la réalisation des vœux adoptés par ces Congrès; 3° fédérer les unions de parents, les ligues d'éducation familiale, les comités d'études, les associations pédagogiques, etc., des divers pays; 4° réunir tous les documents relatifs à l'éducation familiale; 5° vulgariser dans tous les pays les notions d'éducation familiale chez les parents. — *Administration* : La Commission est constituée à raison de cinq membres par pays. — *Président* : Henri Delvaux. — *Secrétaire général* : Louis Pien, rue Rubens, 44. — *Membres* : Les pays adhérents sont représentés par un délégué, les sociétés sont représentées par autant de délégués qu'elles comptent de fois mille membres. — *Séances* : Les délégués des divers pays se réunissent périodiquement pour discuter les questions primordiales d'intérêt pédagogique ; la réunion de 1907 a eu lieu à Paris. — *Actes* : Organisation du Congrès d'éducation de Milan ; en préparation : 3e Congrès d'éducation qui aura lieu probablement en 1910 à Luxembourg. — *Bibliothèque* (en formation) déposée chez le Dr Schoofs, rue des Guillemins, 86, à Liége.

Commission internationale permanente de l'Enseignement agricole, BRUXELLES.

Fondation : 1905. — *But* : Étudier les questions d'enseignement agricole international et tâcher de faire adopter les résolutions préconisées par les gouvernements. — *Président* : Delvaux, membre de la Chambre des Représentants (Liége). — *Secrétaire général* : Vander Vaeren (La Hulpe). — Nombre de membres : 2 par pays.

Commission internationale permanente des sucres, BRUXELLES.

Objet : La Commission a été instituée par la convention conclue à Bruxelles le 5 mars 1902, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède, l'Espagne, le Luxembourg, le Pérou. La convention est valable depuis le 1er septembre 1903, et elle a pour but de réglementer la production du sucre dans les États contractants. Les pays qui ont signé cette convention et qui l'ont ratifiée sont : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Suède. Le Grand-Duché de Luxembourg et le Pérou y ont adhéré ultérieurement. La Commission perma-

nente se réunit deux fois chaque année. Il est tenu des procès-verbaux de ses séances. La mission de la Commission est de surveiller l'exécution de la convention de 1902. — *Président* : Capelle, ministre plénipotentiaire, rue Juste-Lipse, 60. — *Secrétaires* : Janssens et Brunet, directeur du Commerce et des Consulats (Ministère des Affaires étrangères), téléphone 1218, rue Goffart, 107.

Commission internationale pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux, BRUXELLES.

Du 21 au 23 août 1905 s'est réuni à Liége le Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux. Le but de ce Congrès a été d'aviser aux moyens de promouvoir la diffusion des documents historiques (manuscrits, monnaies et sceaux) et de parer aux dangers de destruction qui les menacent. Le Congrès a voté une série de résolutions en suite des rapports qui lui ont été présentés. — Le Congrès a désigné, pour continuer l'étude des différentes questions discutées au cours des séances, une Commission internationale permanente composée de MM. Brambach, Scato de Vries, R. P. Ehrle, Gaillard, Gayley, Karabacek, Lange, Nicholson, Omont, Putman, Reinach, Traube, Van den Gheyn. — La Commission est autorisée à s'adjoindre les spécialistes dont le concours lui paraîtrait utile. — Ont été désignés secrétaires de la Commission : MM. Gaillard, archiviste général du Royaume, et le R. P. van den Gheyn, conservateur de la Section des manuscrits de la Bibliothèque royale.

Commission polaire internationale, BRUXELLES.

Fondation : Le Congrès international pour l'étude des régions polaires, tenu à Bruxelles du 7 au 11 septembre 1906, sous le haut patronage du Gouvernement belge, a adopté en séance plénière le projet de statuts de cette Commission. — *Objet* : 1° établir entre les explorateurs polaires des relations scientifiques plus étroites; 2° assurer, dans la mesure du possible, la coordination des observations scientifiques et des méthodes d'observation ; 3° discuter les résultats scientifiques des expéditions; 4° seconder les entreprises qui ont pour objet l'étude des régions polaires, pour autant que celles-ci le demandent, notamment en indiquant les desiderata scientifiques. La Commission s'interdit de diriger ou de patronner une expédition déterminée. — *Membres* : La Commission se compose de représentants de tous les pays dont les nationaux ont dirigé une ou plusieurs expéditions polaires, ou participé scientifiquement à une telle expédition, et ce à raison de deux membres effectifs et de deux membres suppléants par pays. Toutefois, la Commission peut, à la majorité absolue, admettre dans son sein les représentants des pays ne se trouvant pas dans ces conditions. Les membres effectifs et suppléants de la Commission sont désignés par les gouvernements ou les corps savants des divers pays intéressés. Ils sont désignés pour six ans. Comme mesure d'application des vœux du Congrès, il s'organise en ce moment à Bruxelles, avec l'aide du Gouvernement belge, un Bureau permanent polaire répondant à un des vœux les plus importants du Congrès. La direction de ce Bureau est assumée

à titre provisoire par M. G. Lecointe, directeur de l'Observatoire royal, Uccle.

Comité belge des Congrès internationaux d'apiculture, Bruxelles.

Adresse : Ministère de l'Agriculture. *Fondation* : 6 juillet 1905. — *Objet* : Organisation de la participation belge aux Congrès internationaux. — *Président* : Léon Tombu, directeur de l'Académie de dessin, Huy. — *Vice-Président* : Jean Graffeau, directeur du laboratoire d'analyses de l'État, Louvain. — *Secrétaire* : Gustave Bricoux, directeur honoraire des écoles, Forest.

Comité maritime international (International maritime Committee), Anvers.

Adresse : 28, rue des Escrimeurs. *Fondation* : 6 juin 1897. — *Objet* : Unification des lois maritimes des divers pays en ce qui concerne les relations internationales. — *Président* : A. Beernaert, ministre d'État. — *Vice-Président* : Charles Le Jeune, assureur, Anvers. — *Secrétaire général* : Louis Franck, avocat, Anvers. — Les Associations nationales des divers pays sont représentées au Bureau. — *Membres* : Cotisation annuelle, £ 1 ou 25 francs. — *Séances* : Suivant décision, tous les ans ou tous les deux ans, une conférence tenue toujours dans un endroit différent. — *Actes* : Congrès, Anvers, 1898 ; Liverpool, 1899 ; Paris, 1900 ; Hambourg, 1902. — *Publications* : Comptes rendus sténographiques des Conférences internationales et des réunions des Commissions (en français et en anglais) ; rapports émanant des associations nationales. — *Sections* : Des associations nationales de droit maritime en Allemagne, Belgique, Autriche, Angleterre, Danemark États-Unis, Espagne, France, Pays-Bas, Hongrie, Italie, Japon Norwège, Suède, Russie, République Argentine constituent ensemble le Comité maritime international. — *Budget* : Cotisations des membres et des associations nationales affiliées. — *Historique* : Conférence diplomatique convoquée à Bruxelles par le Gouvernement belge, à la demande du Comité maritime international, pour étudier, en vue de leur adoption générale, des projets de codes uniformes sur l'abordage et l'assistance en mer. — *Actes* : Le Comité étudie actuellement des projets de codes internationaux sur la responsabilité des propriétaires de navires et sur les hypothèques et privilèges maritimes.

Comité permanent des Congrès internationaux de l'Industrie du bâtiment et des travaux publics, Bruxelles.

Adresse : 5, Grand'Place. *Fondation* : 1905. — *Objet* : Organiser les Congrès de l'Industrie du bâtiment et des travaux publics. — *Administration* : Comité directeur. — *Président* : L. Soulé, Paris. — *Secrétaire* : Frans Van Ophem, Bruxelles. — *Membres* : Délégués des gouvernements et collectivités et membres individuels. — *Séances* : Une séance obligatoire chaque année et en différents pays. — *Publications* : Procès-verbaux, rapports, compte rendu des Congrès.

Comité permanent des Congrès internationaux d'actuaires, Bruxelles.

Adresse : rue Fossé-aux-Loups, 48. *Fondation* : 5 septembre 1895. —

Objet : Servir de lien entre les associations nationales pour l'étude des questions actuarielles ; résumer ces études; préparer l'organisation des Congrès internationaux d'actuaires. — *Administration* : Le Comité a un Conseil de direction dont le bureau central siège à Bruxelles. — *Président* : Omer Lepreux. — *Secrétaire général* : Amédée Bégault. — *Membres* : 300 ; adhérents, 10 francs annuellement ; adhérents à vie, 200 francs en une fois; donateurs, 50 francs annuellement; donateurs à vie, 1,000 francs en une fois. — *Séances* : Une par an, au siège à Bruxelles. — *Actes* : Le Comité permanent est intervenu pour la préparation des Congrès d'actuaires de Londres (1898), Paris (1900), New-York (1903), Berlin (1906). — *Publication* : Bulletin du Comité permanent des Congrès internationaux d'actuaires. — *Budget* : Cotisations des membres. — *Bibliothèque* : Ouvrages se rapportant à la science actuarielle (mathématique d'assurance; statistique) : 200 ouvrages; catalogue publié dans le Bulletin.

Comité permanent des Congrès internationaux des habitations à bon marché, BRUXELLES.

Adresse : 48, rue Fossé-aux-Loups.

Fondation : 6 février 1906. — *Objet* : Servir de lien entre les institutions et fédérations nationales, ou groupements similaires, qui centralisent dans les divers pays le mouvement en faveur des habitations à bon marché ; poursuivre des études de statistique, de législation ou d'administration sur la question de l'habitation et faciliter l'échange de documents et d'informations qui s'y rapportent; publier une *Revue internationale de l'Habitation;* organiser chaque Congrès d'accord avec le Comité national du pays où il doit se tenir. — *Président* : O. Lepreux, directeur de la Banque nationale. — *Secrétaire général* : O. Velghe, 3, rue Beyaert. — *Séances* : Au siège du Comité et au siège des Congrès. — *Budget* : Subsides des pouvoirs publics des divers pays, subventions des institutions, fédérations et associations nationales, dons volontaires, abonnements à la revue et cotisations des membres adhérents.

Comité permanent du Congrès international des Chambres de commerce, BRUXELLES.

Fondation : Par le Congrès de Milan (1906).

Fédération internationale d'aviculture, BRUXELLES.

Adresse : 90, boulevard de la Senne.

Fondation : 12 juin 1905. — *But* : Étude et défense, dans leurs rapports entre nations, des intérêts de l'élevage, de l'industrie et du commerce, des animaux de basse-cour. *Président* : le chevalier Schellekens, Bruxelles. — *Secrétaire général* : De Perre avocat, Bruxelles. — *Membres* : Fédérations nationales, sociétés ou clubs d'au moins cent membres effectifs, des différents pays ayant adhéré aux statuts. Chaque affiliée est représentée à la Fédération par autant de délégués qu'elle compte de fois cent membres. Cotisation fixée annuellement par le Bureau. — *Séances* : Le Bureau se réunit à Bruxelles chaque fois qu'il y a utilité. L'assemblée générale ordinaire se réunit tous les ans dans la ville désignée par l'assemblée précédente.

Fédération internationale de laiterie, BRUXELLES.

Adresse : rue Jourdan, 31.

Fondation : En 1903. — ***But*** : Le développement universel des intérêts scientifiques de l'industrie laitière, notamment : 1° en poussant aux progrès scientifiques par la mise à l'étude des questions relatives à la technique laitière sous ses divers aspects; 2° en prenant l'initiative de la propagande en faveur de mesures législatives pour assurer la régularité du commerce des produits laitiers. — ***Président*** : Baron Peers, château de Nieuwburg, Oostcamp. — ***Secrétaire général*** : L. Gedoelst, Bruxelles. — ***Actes*** : Congrès internationaux de laiterie de Paris 1905 et La Haye 1907. — ***Publication*** : Bulletin publié à des dates indéterminées. — *Sections* : Comités nationaux en Allemagne, République Argentine, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Suède et Suisse.

Institut colonial international, BRUXELLES.

Adresse : 36, rue Veydt.

Fondation : Janvier 1894. — *Objet* : Faciliter et répandre l'étude comparée de l'administration et du droit aux colonies. — *Président* : A. Van Maldeghem. (Le président change chaque année. Il est choisi parmi les membres appartenant au pays où se tient la session.) — *Secrétaire général* : C. Janssen. — *Membres* : Effectifs (60 au maximum) et 64 associés; les premiers acquittent une cotisation annuelle de 50 francs et les seconds une cotisation annuelle de 25 francs. — ***Sessions*** : En règle générale, les sessions se tiennent chaque année. Elles ont eu lieu successivement à Bruxelles, La Haye, Berlin, Bruxelles, Paris, La Haye, Londres, Wiesbaden et Rome. La prochaine session se tiendra à Bruxelles en juin 1907. — ***Publications*** : Volumes sur les questions mises à l'étude et comptes rendus des sessions : *La Main-d'œuvre aux colonies* (3 vol.); *Les Fonctionnaires coloniaux* (2 vol.); *Le Régime foncier aux colonies* (7 vol.); *Le Régime des protectorats* (2 vol.); *Les Chemins de fer aux colonies et dans les pays neufs* (3 vol.); *Les Irrigations aux colonies* (1 vol.); Comptes rendus des sessions de 1894, 1895, 1897, 1899, 1900, 1901, 1903, 1904 et 1905 (9 vol.). — *Bibliothèque* : Accessible aux membres de l'Institut et aux étrangers sur autorisation du Bureau ; Catalogue imprimé (réédition sous presse). — ***Budget*** : Les ressources de l'Institut proviennent : 1° des cotisations annuelles de ses membres effectifs et de ses membres associés ; 2° des subventions accordées par les gouvernements métropolitains et coloniaux ; 3° des dons de ses membres honoraires ; 4° des fondations et autres libéralités ; 5° du produit de la vente des publications de l'Institut.

Institut de Droit international, GAND.

Adresse : Au domicile de son secrétaire général, M. Albéric Rolin, professeur à l'Université, 11, rue Savaen, Gand.

Fondation : A Gand, en 1873, sur l'initiative de feu Rolin-Jaequemyns. Les premiers statuts sont restés en vigueur sauf des modifications de détail. — *Objet* L'objet essentiel est de « favoriser le progrès du droit international », notamment en formulant les principes généraux de la science et en poursuivant la consécration officielle des principes ainsi reconnus. — ***Administration*** : Un président et un

vice-président renouvelés à chaque session, soit en fait tous les deux ans. Présidents: M. le professeur Gabba, de l'Université de Pise, et M. Lyon-Caen, membre de l'Institut de France. Un conseil de l'Institut, composé de six membres, dont deux sont renouvelés à chaque session. Composition actuelle : Lyon-Caen, Beirào, Lammasch, Gabba, Grann et Stoerck. — *Membres* : Le nombre des membres est limité à soixante; il y a de plus soixante associés. Les nominations de membres et d'associés se font en assemblée générale. Cotisation réduite à dix francs par an depuis l'obtention par l'Institut du *Prix Nobel* pour la paix, dont les intérêts lui permettent de couvrir les principaux frais. Les sessions sont en fait bisannuelles et se tiennent dans diverses grandes villes d'Europe — *Publications* : Les travaux de l'Institut (rapports, procès-verbaux des délibérations, projets et résolutions) sont publiés à la suite de chaque session dans l'*Annuaire de l'Institut de Droit international*. Cette publication comprend actuellement vingt volumes (de 400 à 500 pages chacun); le vingt et unième, consacré à la deuxième session de Gand (1906), est attendu. Un résumé des travaux de l'Institut se trouve en outre dans un volume intitulé : *Tableau décennal*, publié en 1893 et comprenant la période de 1873-1892. Le volume XX comprend un second *Tableau décennal* pour la période 1894-1904. — *Bibliothèque* : L'Institut n'a pas de bibliothèque; les ouvrages reçus sont déposés jusqu'à nouvel ordre à la bibliothèque de l'Université de Lausanne. — *Budget* : L'Institut n'a pas de subsides officiels ou autres. Il s'est soutenu par les cotisations ou les dons de ses membres et actuellement par le revenu produit au moyen du capital du *Prix Nobel*. — *Historique* : L'œuvre toute scientifique de l'Institut de Droit international est exposée au complet dans les *Annuaires* susmentionnés.

Institut international d'Art public, BRUXELLES.

Adresse : 56, avenue Jef Lambeaux.

Fondation : 21 septembre 1905. — *Objet* : Poursuivre la diffusion théorique et pratique de l'Art public, préparer la réunion des Congrès internationaux d'Art public et réaliser les vœux émis par ceux-ci. — *Administration* : Un Conseil permanent de quarante membres belges, nommés par le Collège international. Le Conseil forme son Bureau et sa Commission administrative, et les bureaux de sections. La Commission administrative veille au bon fonctionnement de l'Institut et prend toutes les initiatives utiles; elle constitue notamment les comités de rédaction des publications, etc. La durée du mandat est de six ans. — *Président* : Cyr. Van Overbergh. — *Secrétaire général* : Broerman, 56, avenue Jef Lambeaux, Bruxelles. — *Membres* : L'Institut se place sous le patronage effectif des États, des provinces et des villes adhérents. Il se compose de membres d'honneur, de membres protecteurs (cotisation unique de 500 francs minimum) et de membres effectifs (cotisation 10 francs par an). Peuvent être nommés membres d'honneur, les chefs des États et des administrations publiques, des corps savants et des collectivités adhérents. Sont membres protecteurs, les bienfaiteurs de l'œuvre. Sont membres effectifs, les personnes adhérant aux statuts, régulièrement admises et versant la cotisation prescrite. Les organes exécutifs de l'Institut sont : le Comité international et le Collège per-

manent. Le Collège international traite les affaires générales de l'Institut, soit dans ses réunions, soit après avis échangés par correspondance. Il établit lui-même son règlement. Le Collège international se compose de délégués, de membres effectifs, de leurs représentants pour chaque nation à raison de un par cent membres effectifs. Les gouvernements, villes et autres pouvoirs publics ou associations privées qui versent une cotisation annuelle de 1,000 francs au moins, ont droit à un délégué. La durée des mandats est de six ans. La cotisation annuelle des associations peut être réduite par le Bureau permanent et être représentée par des cotisations de membres. Le Collège international choisit dans son sein ses président, vice-présidents et le secrétaire général. — *Séances* : Le Collège international se réunit tous les deux ans, au mois de septembre, à Bruxelles. Les membres sont consultés six mois à l'avance sur l'ordre du jour et sont convoqués au moins trois mois avant la réunion. Le Comité fixe le lieu et la date des Congrès internationaux d'Art public et des assemblées générales des membres de l'Institut. Leur organisation est assurée par la Commission administrative, et, s'il y a lieu, par des délégués de l'Institut. — *Publication* : Revue de l'Art public, trimestrielle. — *Sections* : Sept sections : 1° l'éducation esthétique dans la famille et dans l'enseignement général; 2° l'enseignement spécial d'art et les écoles techniques, professionnelles et industrielles; 3° les musées et les expositions; 4° le théâtre, les spectacles et les fêtes; 5° l'aspect des villes, sites et paysages; 6° la législation et la réglementation protectrices de l'Art public; 7° la documentation, la bibliographie et l'iconographie. — *Budget* : 1° Cotisations des membres protecteurs et effectifs ; 2° Subventions des États, villes, institutions, administrations et associations, etc. ; 3° Libéralités, dons, legs, etc. Les subventions des États, villes, associations, etc., leur donnent droit à un nombre proportionné d'exemplaires des publications de l'Institut, etc.

Institut international de Bibliographie, BRUXELLES.

Adresse : Direction et collections, 1, rue du Musée (Musées royaux, téléphone 5487); Bibliothèque : 27*a*, Montagne de la Cour; Service des institutions internationales : Palais des Beaux-Arts, rue de la Régence (à partir d'octobre 1907).

Fondation : 2 septembre 1895. — *But* : Perfectionner, développer et unifier les méthodes en matière de bibliographie et de documentation : organiser la coopération scientifique internationale entre groupes de spécialités diverses en vue d'élaborer, suivant un plan d'ensemble, des travaux embrassant les diverses branches de la documentation et spécialement un Répertoire bibliographique universel; établir un centre international pour la coordination de tels travaux et la conservation en original des répertoires et des collections de documents; mettre l'usage de ceux-ci à la disposition de tous les travailleurs intellectuels par voie de communication, de copie ou de publication. A cette fin, multiplier en tous pays les services de documentation et les mettre en relation permanente d'échange et de travail à l'intermédiaire d'un office international. — *Bureau* : *Président* : Baron Descamps. — *Secrétaires généraux* : H. La Fontaine, P. Otlet. — *Secrétaire* : L. Masure. — *Membres* : 300 effec-

tifs; cotisation annuelle, 10 francs. Donateurs, versement d'import facultatif. — *Actes, travaux, services, collections.* 1° Service public et gratuit du *Répertoire bibliographique universel,* inventaire général, sur fiches, des écrits classés par noms d'auteurs, par matières et par revues, comprenant, au 31 décembre 1905, sept millions (7,000,000) de renseignements. La consultation dans les locaux de l'Institut est gratuite de 9 à 18 heures. Les renseignements peuvent être envoyés par correspondance, moyennant payement des frais de copie (fr. 0.05 par notice) et remboursement des frais de port; 2° *Catalogue collectif des Bibliothèques de Belgique,* renseignant dans quelles bibliothèques de Belgique se trouve déposé un ouvrage déterminé. Inventaire de 61 bibliothèques, comprenant ensemble 467,898 ouvrages; 3° *Répertoire iconographique universel* (encyclopédie par l'image), organisé en collaboration avec l'Institut international de photographie (fonds d'environ 100,000 documents en voie de classement); 4° Musée bibliographique (accessoires et outillage bibliographiques); 5° Bibliothèque bibliographique internationale; 6° Congrès bibliographiques (périodicité irrégulière); 7° Conférences. L'Institut a la gestion de la Bibliothèque collective des associations scientifiques et des services de documentation organisés en commun par les institutions internationales ayant leur siège à Bruxelles (cette dernière organisation est en formation). — *Publications* : 1° *Bibliographia Universalis.* Collection de bibliographies spéciales aux diverses branches, publiées suivant un plan uniforme et formant contributions au Répertoire bibliographique universel. Elle comprend 72 contributions, notamment : *Bibliographia Bibliographica,* annuelle, en volume, 4 francs par an, imprimée sur fiches, 12 francs par an; *Bibliographia Philosophica,* 5 francs par an; *Bibliographia Economica,* annuelle, 6 francs par an; *Bibliographia Technica,* mensuelle, 10 francs par an; *Bibliographia Zoologica,* fr. 18.75 par an, etc. — 2° *Manuel du Répertoire bibliographique universel,* exposé de l'organisation et des méthodes de l'Institut international de bibliographie; code de règles; tables de classification documentaire et bibliographique universelle comprenant environ 33,000 divisions. — 3° *Bulletin de l'Institut international de Bibliographie,* in-8°, 6 fascicules par an, depuis 1895, 10 francs (gratuit pour les membres de l'Institut). — 4° *Publications diverses* : Annuaire de l'Institut international de Bibliographie, in-8°. Années 1899 et 1902. 2 francs (gratuit pour les membres de l'Institut). — Notice-Catalogue (publication n° 68). — L'Organisation systématique de la documentation et le développement de l'Institut international de Bibliographie (publication n° 82). — *Institutions connexes* : *Office international de Bibliographie,* Bruxelles, créé par arrêté royal du 12 septembre 1895, en vue de réaliser d'une manière effective le but de l'Institut; *Bureau Bibliographique de Paris* (travaux bibliographiques concernant spécialement ceux relatifs aux sciences appliquées); *Concilium Bibliographicum,* de Zurich (travaux bibliographiques relatifs aux sciences naturelles). — *Collaboration* : Bureau régional pour la Belgique du Catalogue international des Sciences; Collaboration à la Bibliographie officielle de la Belgique; Bibliothèque collective des Associations et Institutions scientifiques et corporatives (Administration centrale). — *Bibliothèque* : Au siège de l'Institut, rue du Musée, est déposé le fonds bibliographique (environ : 2,000 ouvrages et une centaine de collections

de périodiques divers. Collection spéciale de catalogues d'éditeurs et de libraires, environ 3,000. Collection de spécimens de revues et journaux (environ 7,000). A la Bibliothèque collective des Institutions et Associations scientifiques, 27a Montagne de la Cour, gérée par l'Institut de Bibliographie, sont déposées ses autres collections d'ouvrages et périodiques Classement systématique sur les rayons. Catalogue méthodique et alphabétique sur fiches. — *Budget* : Cotisation des membres (10 francs par an), subside du Gouvernement belge, lequel procure en outre les locaux et le mobilier nécessaire aux collections. — *Historique*, 1895 : Première Conférence Bibliographique Internationale (Bruxelles). Arrêté royal créant l'Office international de Bibliographie.— 1897 : Deuxième Conférence Bibliographique Internationale (Bruxelles). — 1900 : Troisième Conférence Bibliographique Internationale (Paris). Participation à l'Exposition de Paris (Grand Prix). — 1905 : Participation à l'Exposition de Liége (Grand Prix). Vœux du Congrès mondial de Mons en vue de voir transformer l'Office International de Bibliographie en organisme central d'une Union Internationale des États pour la documentation.

Institut international de Photographie, BRUXELLES.

Adresse : 1, rue du Musée, au siège de l'Institut International de Bibliographie; téléphone 5487.

Fondation : 1905. — *Objet* : L'Institut a pour objet le fonctionnement d'un ensemble de services de renseignements et la formation de collections documentaires : 1° Un Répertoire iconographique universel : collection de photographies documentaires classées par matières ; 2° Une bibliothèque centrale de photographie; 3° Un Répertoire bibliographique universel des sciences photographique ; 4° Un Répertoire de documentation comprenant des dossiers de renseignements à jour sur tout ce qui concerne les sociétés, institutions, concours, expositions, nouveautés, personnes, produits, applications, etc., dans leurs rapports avec la photographie. L'Institut est affilié à l'Institut international de Bibliographie, dont il constitue une section. L'Union nationale des sociétés de photographie (en formation) groupe les diverses associations belges qui désirent assurer à leurs membres les avantages des services organisés par l'Institut. Un service collectif de vues pour projections lumineuses est en voie d'organisation. — *Directeur des services* : E. De Potter. — *Publication* : Revue internationale de Photographie. — *Collections* : Les collections doivent leur origine à une donation de M. E. De Potter; des dons nombreux faits par diverses personnes ou institutions ont accru le fonds primitif.

Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes, BRUXELLES.

Fondation : 2 septembre 1903. — L'Institut porte le nom d'*Internationaler Verband zum Studium der Verhältnisse des Mittelstandes* (Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes). — *But* : L'étude et la discussion des questions économiques concernant les classes moyennes, à l'exclusion de toutes questions confessionnelles ou politiques, même si leur connexité avec les intérêts économiques des classes moyennes était évidente ; la réunion en un bureau central de tous les renseignements concer-

nant la situation des classes moyennes dans les divers pays et les mesures prises en vue d'améliorer leur condition et la mise à l'étude, soit dans les assemblées plénières de ses membres, soit dans des Congrès internationaux accessibles aux personnes étrangères à l'Institut, des diverses questions relatives aux classes moyennes. L'Institut recueille tous les faits et documents concernant les classes moyennes, dans le but d'en faire la matière de ses études collectives et de faciliter les études personnelles de chacun de ses membres. — *Président* : M. le Dr Bödiker, Wirklicher Geheimer Ober-Regierungsrat, 1, Nollendorfplatz, à Berlin. — *Vice-Président* : MM. Giessler, professeur, président honoraire du Verband der Württembergischen Gewerbe-Vereine, 105, Alexanderstrasse, Stuttgart; Dr Eug. Schwiedland, cons. de Gouvernement, professeur à l'Université et à l'Institut Polytechnique de Vienne, 11, Schwarzpanierstrasse, à Vienne IX. — *Dir. du secr. permanent* : M. J. Stevens, ingénieur directeur au Ministère de l'industrie et du travail, 47, rue de l'Association, à Bruxelles. — *Membres* : 229. L'Institut comprend des membres d'honneur (avec ou sans cotisations périodiques), des membres effectifs et des membres correspondants. La cotisation annuelle est fixée à fr. 12.50 (10 M.) pour les membres effectifs et correspondants. — *Comité central* : Le soin d'assurer le fonctionnement de l'Institut est confié à un Comité central, comprenant deux délégués par pays, élus par l'assemblée plénière parmi les membres effectifs, pour un terme de trois années. Les membres sortants sont rééligibles. Chaque délégué est chargé de réunir, pour son pays, les documents législatifs, statistiques et autres intéressant l'Institut, et de les communiquer au secrétariat. Il signalera de même les institutions et les faits pouvant faire l'objet d'une discussion ou d'une publication. — *Séances* : Il est tenu au moins une fois l'an une assemblée plénière de tous les membres de l'Institut. Le Comité central se réunit de plein droit chaque année la veille de l'Assemblée plénière et, sur convocation du président de l'Institut, aussi souvent que de besoin. — *Actes* : Organisation du premier Congrès international des classes moyennes urbaines et rurales à Liége. Organisation d'une enquête internationale sur les institutions de petit crédit.

Secrétariat international pour l'unification des médicaments actifs, BRUXELLES.

En formation, à la suite d'une résolution prise par la Conférence internationale pour l'unification des médicament actifs, à Bruxelles, en 1902. Le Gouvernement belge a soumis un avant-projet aux Puissances. La Commission provisoire a déjà reçu l'adhésion de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Espagne et des États-Unis d'Amérique. Seules quelques réserves de détail ont été faites dans différents États, entre autres par la Suède, la Suisse, le Luxembourg et l'Angleterre. Ces réserves ne concernent cependant que des points très accessoires qui ne portent pas atteinte à l'harmonie du plan d'ensemble.

Société internationale de Chirurgie, BRUXELLES.

Fondation : 9 septembre 1902. Statuts définitifs le 25 septembre 1905. — *Objet* : Grouper les chirurgiens du monde entier pour l'étude des questions chirurgicales, dont la solution

demande le concours d'un grand nombre de collaborateurs; réunir des congrès internationaux de chirurgie. — *Président* : Profr Dr Willems, place Saint-Michel, 6, Gand. — *Secrétaire* : Dr Depage, 75, avenue Louise, Bruxelles. — *Membres* : nombre de membres limité pour chaque pays. — *Séances* : Un congrès tous les trois ans. — *Publications* : Compte rendu des congrès.

Société internationale pour la prophylaxie sanitaire et morale de la syphilis et des maladies vénériennes, BRUXELLES.

Fondation : Septembre 1899. — *Objet* : Prophylaxie sanitaire et morale de la syphilis et des maladies vénériennes. — *Président* : Jules Le Jeune, Ministre d'État. — *Secrétaire* : Dr Dubois-Havenith, agrégé à l'Université. — *Membres* : Médecins, fonctionnaires, sociologues, législateurs, jurisconsultes, etc. — *Séances* : Congrès périodiques. — *Actes* : Conférences internationales. — *Publications* : Compte rendu des deux sessions internationales (1899, 1902); *Bulletin de la Société internationale de prophylaxie sanitaire et morale*, trimestriel, grand in-8° (deux années parues), 5 francs pour la Belgique, 6.50 francs pour l'étranger. — *Bibliothèque* : En formation. — *Budget* : Cotisation des membres. Subsides des gouvernements.

Société internationale pour le développement de l'enseignement commercial, BRUXELLES.

Adresse : 19, rue de la Loi.

Fondation : A Zurich (Suisse), le 13 juillet 1901. — *Objet* : Développement international de l'enseignement commercial. — *Administration* : Un Comité central et un Comité directeur nommé par le Comité central; la présidence change tous les trois ans de titulaire et de pays. — *Président* : Eug. Rombaut, inspecteur général au Ministère de l'Industrie et du Travail, rue de la Loi, 19, Bruxelles. — *Secrétaire* : Paul Wauters, inspecteur principal au Ministère de l'Industrie et du Travail. 19, rue de la Loi, Bruxelles. — *Membres* : 420 membres appartenant à vingt pays. Cotisation annuelle, fr. 12.50. — *Séances* : Le Comité central se réunit tous les ans dans un pays différent. Tous les trois ans, les membres de la Société se réunissent en assemblée générale. — *Actes* : La Société s'occupe d'une manière générale de toutes les questions de nature à développer l'enseignement commercial Elle publie des travaux, donne des conférences et organise cette année (1907) à Lausanne, du 29 juillet au 7 septembre, des cours internationaux d'expansion commerciale. — *Budget* : La Société reçoit en ce moment des subsides annuels de la Confédération suisse, de plusieurs chambres de commerce allemandes et du Ministère de l'Industrie et du Travail de Belgique. — *Bibliothèque* : En formation.

Union internationale de Photographie, ANVERS.

Adresse : 25, rue Rembrandt.

Fondation : 1891. — *Objet* : Organisation de Congrès ou Sessions annuels, publication d'un Bulletin international en plusieurs langues et rapprochement des ressortissants de différentes nations s'occupant de photographie. — *Président* : Maes. — *Secrétaire général* : Puttemans. — *Séances* : Sessions annuelles, sièges variés.

Union internationale de Tramways et de Chemins de fer d'intérêt local, BRUXELLES.

Adresse : 6, impasse du Parc.

Fondation : 1886. Dernière revision des statuts. Congrès de Milan 1906. — *Objet* : Étude de tout ce qui concerne l'industrie des tramways et des chemins de fer d'intérêt local, dans le but de favoriser les progrès de cette industrie, tant au point de vue technique et économique qu'au point de vue des intérêts du public. — *Administration* : Comité de direction international pouvant se composer de 15 membres. — *Président* : L Janssen, administrateur-directeur général des Tramways bruxellois. — *Secrétaire général* : P. t'Serstevens, ingénieur, Bruxelles. — *Membres* : environ 550 membres effectifs et associés. *a*) *Membres effectifs* : Les entreprises, exploitations et associations de tramways et de chemins de fer d'intérêt local (représentées par un délégué par elles désigné); *b*) *Membres effectifs personnels* : Les administrateurs, directeurs, ingénieurs et fonctionnaires supérieurs des entreprises, exploitations, associations ci-dessus désignées, pour autant qu'elles soient elles-mêmes affiliées à l'Union; *c*) *Membres associés* : Les firmes, sociétés, associations industrielles et les administrations publiques ou autres qui, sans exploiter elles-mêmes des lignes de tramways ou de chemins de fer d'intérêt local, s'intéressent à cette industrie. Elles sont représentées à l'Union par un délégué par elles désigné; *d*) *Membres associés personnels* : Les personnes qui s'intéressent à l'industrie des tramways et des chemins de fer d'intérêt local et qui, par leurs fonctions, n'appartiennent pas à la catégorie des membres désignés ci-dessus sous le litt. *b*. Les fonctionnaires des firmes, sociétés, associations ou administrations reprises au litt. *c* ci-dessus, ne pourront être admis qu'autant que l'administration à laquelle ils appartiennent soit elle-même affiliée à l'Union. — *Séances* : Tous les deux ans au moins, les membres de l'Union se réunissent en un congrès suivi de l'assemblée générale ordinaire. Le lieu et l'époque du congrès et de l'assemblée générale ordinaire sont ceux fixés par l'assemblée générale précédente. — *Publications* : Comptes rendus des Congrès; Réponses aux questionnaires; Communications spéciales intéressant spécialement les exploitations. — *Actes* : Congrès internationaux de Berlin 1886, Vienne 1887, Bruxelles 1888, Milan 1889, Amsterdam 1890, Hambourg 1891, Budapest 1892, Cologne 1894, Stockholm 1896, Genève 1898, Paris 1900, Londres 1902, Vienne 1904, Milan 1906; prochain Congrès : Munich 1908. Le Comité de direction nomme, même en dehors des membres de l'Union, des commissions spéciales chargées d'étudier des questions qui leur seront soumises. — *Budget* : Les cotisations des membres effectifs sont proportionnelles aux recettes brutes des entreprises; elles sont fixées comme suit : pour une recette annuelle brute : *a*) de moins de 1 million de francs, 50 francs par an; *b*) de 1 à 2 millions, 100 fr.; *c*) de 2 à 3 millions, 150 fr.; *d*) de 3 à 4 millions, 200 fr.; *e*) de 4 à 5 millions, 250 fr.; *f*) au-dessus de 5 millions, 300 fr. La cotisation annuelle des membres effectifs personnels est de 20 francs; celle des membres associés de 100 francs et celle des membres associés personnels de 20 francs.

Union internationale des Patronages, BRUXELLES.

Adresse : 93, avenue de la Toison d'Or.

Fondation : 1905. — *But* : Préparer la solution des problèmes concernant la lutte contre la criminalité par les formes diverses de patronage et faciliter les relations entre les institutions qui poursuivent ce but dans les différents pays. — *Président* : J. Le Jeune, Ministre d'État, Bruxelles. — *Secrétaire général* : Henri Jaspar, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles. — *Membres* : Une seule catégorie (5 francs par an). — *Séances* : Une fois par an; lieu de réunion variable. — *Actes* : Congrès de Liége 1905. — *Publications* : En préparation.

Union internationale des Œuvres de protection de l'enfance du premier âge, BRUXELLES.

Adresse : Secrétariat général, 27, rue de la Limite.

Objet : Faciliter le rapprochement entre les personnalités qui s'occupent habituellement de la protection de la première enfance et établir entre elles des rapports réguliers au profit de la cause d'hygiène sociale qu'elles défendent; faciliter l'organisation des Congrès. — *Administration* : L'Union est dirigée par un Bureau permanent ayant son siège à Bruxelles et formé de 50 membres. — *Secrétaire général* : Dr Lust, 27, rue de la Limite. — *Membres* : Nombre illimité; cotisation annuelle, 10 francs. — *Séances* : Une assemblée générale à l'occasion de chaque Congrès, de préférence dans la ville où il se tient et pendant sa durée.

Union internationale pour la publication des Tarifs douaniers, BRUXELLES.

Adresse : 38, rue de l'Association; téléphone 1665.

Fondation : Convention internationale du 5 juillet 1890. Loi belge du 6 février 1891. — *Objet* : Publication des tarifs douaniers de tous les pays du monde, en allemand, anglais, espagnol, français et italien. — *Président* : Léon Capelle. — *Directeur* : J.-B. Lanckman. — *Secrétaire* : J. Renard. — *Membres* : États adhérents : Allemagne, Argentine, Australienne (Confédération), Autriche-Hongrie, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Cap de Bonne-Espérance, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa-Rica, Danemark, Égypte, Équateur, Dominicaine (Rép.), Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatémala, Haïti, Honduras (Rép.), Indes Britanniques, Italie, Japon, Mexique, Natal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle Galles du Sud, Nouvelle Zélande, Paraguay, Panama, Pays-Bas, Pérou, Perse, Portugal, Queensland, Roumanie, Russie, Salvador, Serbie, Siam, Suède, Suisse, Terre-Neuve, Uruguay, Vénézuela. — *Publication : Bulletin international des Douanes*. 5 volumes par an. La collection se compose aujourd'hui de 75 volumes. Abonnement : 15 francs par an.

II.

Institutions diverses.

Échanges internationaux, BRUXELLES.

Par arrêté royal du 17 mai 1871, il a été institué un service des échanges internationaux qui fonctionne à Bruxelles; une convention pour les échanges de l'espèce a été signée, le 15 mars 1886, par différents États; la loi du 11 janvier 1889 a sanctionné cette convention dont l'échange des ratifications a eu lieu le 14 du même mois. Le service des échanges internationaux comprend deux sections : la section artistique et la section littéraire.

SECTION ARTISTIQUE.

Commission administrative : *Membres* : le chanoine Delvigne, curé de Saint-Josse-ten-Noode, président du comité de la section; Cloquet (L.), professeur à l'Université de Gand; De Pauw (Frère Marès), inspecteur des écoles Saint-Luc; le chevalier Marchal (E.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique; Van der Stappen (C.), statuaire; Vinçotte (T.), statuaire. — *Secrétaire* : Rousseau (H.), conservateur adjoint des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels.

SECTION LITTÉRAIRE.

Directeur : Fétis (E.-C.). — *Chef de bureau* : De Tière (N.). — *Organisation du service.* — Tous les corps savants, ainsi que toutes les sociétés scientifiques et littéraires belges, sont autorisés à expédier leurs publications, par l'intermédiaire du Service des Échanges, à leurs correspondants des pays suivants : France, Espagne, Portugal, Italie, Serbie, Pays-Bas, Grand-Duché de Luxembourg, Suisse, Russie, Australie, Brésil, République Argentine, Pérou, Uruguay, Paraguay, Chili, États-Unis d'Amérique. Le Service fait tous les mois une ou, en cas d'urgence, deux expéditions générales à chaque pays. Les volumes ou paquets de livres qui lui sont adressés, pour être transmis à l'étranger, doivent être affranchis jusqu'à Bruxelles et porter l'adresse de l'expéditeur ainsi que celle du destinataire. Chacun des pays avec lesquels le Service est en relations fait également de nombreuses expéditions au Service belge des Échanges qui se charge de la distribution immédiate de tout envoi. Les destinataires habitant Bruxelles et les faubourgs sont invités, par carte postale, à retirer au local du Service, rue du Musée, 5, les publications qui leur sont adressées; de même, les

destinataires demeurant à Gand, Liége et Louvain sont priés de se rendre à la Bibliothèque de leur Université respective pour y prendre livraison des volumes, brochures ou documents dont les Échanges Internationaux avaient à assurer la transmission. Quant aux autres correspondants de la province, leurs paquets leur sont expédiés par chemin de fer tarif II). Pour ces envois, le Gouvernement accorde une réduction de 50 °/₀. Le port, réduit, est à payer par le destinataire.

École de médecine tropicale, BRUXELLES.

Cette école a été créée à Bruxelles par l'État Indépendant du Congo. Tous les médecins de l'État, même ceux qui ont déjà pratiqué au Congo, doivent la fréquenter. La durée des cours est de deux mois et demi.

École mondiale, TERVUEREN.

L'École mondiale a été fondée par un décret du Roi en date du 1er juillet 1905. — *Objet* : Le but de cette fondation est de donner à ceux qui se destinent à porter leur activité en pays étranger, l'instruction spéciale qui leur est nécessaire. Les études de l'École mondiale sont à trois degrés le premier pour les carrières libérales et commerciales supérieures, le deuxième pour les carrières secondaires et le troisième pour les carrières professionnelles. Une Commission internationale a été nommée pour la préparation des programmes et l'organisation des cours. Les travaux de cette Commission ne sont pas achevés. Elle est composée comme suit : *Président* : M. von Stengel baron Karl F.), professeur de droit colonial à l'Université royale de Munich. — *Membres* : MM. Carton de Wiart (H.), membre de la Chambre des Représentants; de Bethune (baron Léon), id.; Delbeke (A.), id.; De Lannoy (Ch.), professeur à l'Université de Gand; Descamps (baron), ministre: De Wildeman, conservateur du Jardin botanique de l'État: Dubois, directeur de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers; le général Fivé, commandant la 1re brigade de cavalerie; Galopin, professeur à l'Université de Liége; Goblet d'Alviella (comte), professeur à l'Université de Bruxelles; Haddon (A.-C.), professeur à l'Université de Cambridge; Helleputte, professeur à l'Université de Louvain; Leroy-Beaulieu (P.), membre de l'Institut de France; Nys, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles; Ronu, professeur à l'Université de Philadelphie; Solvay, industriel; Stevens, directeur de l'enseignement professionnel au Ministère de l'Industrie et du Travail; Van Campenhout, médecin de bataillon; Vanderlinden, professeur à l'Université de Gand; Van Overbergh, directeur général de l'enseignement supérieur; Wauthier (A.), professeur à l'Université de Bruxelles. — *Secrétaire* : le capitaine en second Detail, adjoint d'État-major.

Jardin colonial, LAEKEN.

Le but principal de ce jardin est d'assurer l'importation du Congo, de plantes et de graines de toutes les espèces végétales, mais surtout de plantes économiques originaires de colonies tropicales. Il reçoit également du Congo des plantes utiles et d'ornements qui font l'objet d'études, tant au point de vue botanique qu'au point de vue économique. Elles servent aussi d'éléments d'études aux candidats aux emplois du service de l'agriculture en Afrique qui y reçoivent des leçons pratiques d'agronomie coloniale.

Musées mondiaux, TERVUEREN.

Les Musées installés actuellement à Tervueren comprennent les premières collections de Musées mondiaux. Les collections actuellement classées et présentées au public comprennent le Musée du Congo, qui est divisé en deux sections : Section économique constituant un Musée commercial des produits exportés du Congo (échantillons avec indication des utilisations industrielles) et marchandises et produits d'importation au Congo, avec emballages spéciaux. Section scientifique comprenant l'anthropologie, la zoologie, la minéralogie. Classification et description confiées aux soins d'une Commission permanente. — *Visite* : Accessible au public tous les jours — *Locaux* : En 1894, installation du Musée du Congo dans les locaux du Gouvernement de l'État Indépendant. Transfert à Tervueren en 1897. — Transfert prochain des collections dans le nouveau Palais dont la construction est presque achevée, au Parc de Tervueren. — *Publication* : Annales du Musée du Congo.

III.

Revues Internationales.

Bulletin de la Commission internationale du Congrès des chemins de fer;

Bulletin du Comité permanent des Congrès internationaux d'actuaires;

Bulletin de la Fédération internationale de laiterie;

Revue de droit international;

L'Art public, revue de l'Institut international d'art public;

Bulletin de la Société internationale de prophylaxie sanitaire et morale;

Bulletin international des douanes;

Recueil annuel de documents et renseignements concernant la répression de la traite publié par le Bureau de la répression de la traite;

Bulletin de l'Institut International de Bibliographie;

Revue internationale de photographie;

Mouvement sociologique international;

Revue économique internationale.

IV.

Participation belge aux Institutions Internationales dont le siège est à l'étranger.

Le Gouvernement belge participe officiellement aux institutions internationales suivantes et intervient pécuniairement dans leurs dépenses :

Bureau central de recherches sismologiques, à Strasbourg ;

Catalogue international de la littérature scientifique, à Londres;

Cour permanente d'arbitrage, à La Haye;

Conseil international pour l'exploration de la mer, à Copenhague ;

Institut international d'agriculture, à Rome ;

Office international du travail, à Bâle ;

Union internationale des poids et mesures, à Sèvres;

Union internationale pour la protection de la propriété industrielle, à Berne.

Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, à Berne ;

Union postale universelle, à Berne;

Union pour le transport des marchandises par chemin de fer, à Berne ;

Union télégraphique universelle, à Berne.

Le Gouvernement s'est en outre assuré des tables d'études à la Station zoologique et à la Station physiologique de Naples, ainsi qu'au Laboratoire de Léopoldville. Il intervient aussi dans les frais d'entretien du Phare du cap Spartel.

V.

Locaux mis à la disposition des Institutions Internationales.

Le Gouvernement a fait approprier pour l'usage des assemblées officielles des États l'*Hôtel des Conférences internationales*, 17, rue de la Loi, à Bruxelles.

Les Congrès internationaux et les sessions des associations internationales libres ont lieu au *Palais des Académies*.

Des locaux ont été mis à la disposition de certaines institutions internationales pour leurs services de documentation à l'Institut International de Bibliographie (Palais des Beaux-Arts).

Dans le Palais du Mont des Arts, en construction, des installations seront réservées aux institutions internationales.

VI.

Rapport lu à la Réunion des Représentants des Institutions Internationales.

LE 4 JUIN 1907.

Notre époque est celle de l'internationalisme et du mondialisme. La terre tout entière, découverte et organisée, est aujourd'hui librement accessible aux nationaux de tous les pays. Les relations entre peuples se sont multipliées dans tous les domaines, avec une extension et une continuité que l'on pouvait à peine soupçonner il y a quelques années : par delà les frontières, des intérêts se sont liés, les connaissances et les idées se sont échangées, des programmes de coopération ont été tracés, des entreprises communes réalisées.

Point n'est besoin de rappeler ces faits devant vous. Ce sont ceux-là mêmes qui, dans les sphères les plus diverses, ont donné lieu à la création des institutions internationales. On peut considérer que ces institutions, envisagées dans leur ensemble, travaillent à l'unification et à l'organisation progressive des intérêts du monde entier considéré comme s'il ne formait lui-même qu'une vaste nation, au-dessus des nations particulières.

Chacune de ces institutions est l'émanation des volontés internationales qui lui ont confié la gestion de leurs intérêts généraux. Bien qu'exerçant toutes leur action dans un domaine propre, chacune d'elles présente cependant un grand nombre d'affinités avec les autres. A côté des intérêts scientifiques, techniques, économiques, sociaux, artistiques, spéciaux à chacun, tout ce qui concerne l'organisation des institutions et les méthodes d'action se présente pour toutes dans des conditions similaires.

***

D'après un premier relevé, une trentaine d'institutions internationales, officielles ou privées, ont actuellement leur siège en Belgique. Leur nombre s'accroît tous les jours. Il y a bien longtemps que les premières y ont été installées. Pour ne parler que des institutions officielles, rappelons que les conférences diplomatiques qui eurent lieu à Bruxelles, pour l'organisation des échanges artistiques et internationaux, remontent à 1877. En 1892 a été organisé le Bureau international spécial établi en exécution de la convention de 1890 entre les États, concernant la traite des noirs et la civilisation africaine. Le Bureau international pour la publication des tarifs douaniers a été fondé en 1890; la Commission internationale pour la réglementation des sucres date de 1903.

Les réunions internationales qui avaient à choisir une ville pour centre des organismes qu'elles créaient, ont toujours été influencées par les avantages tout particuliers qu'offre notre pays. Situation topographique centrale sur l'intersection des grandes voies européennes et mondiales, neutralité de la Belgique, large hospitalité offerte aux étrangers par un peuple pacifique et libre, milieu intellectuel développé, connaissance répandue des principales langues véhiculaires, esprit d'organisation, d'entreprise et de travail des Belges auxquels sont confiés ces organismes, avantages aussi résultant du voisinage d'autres institutions internationales déjà existantes à Bruxelles, enfin, par suite de l'expansion belge au dehors et de l'immigration des étrangers en Belgique, développement en notre pays d'un véritable esprit international largement ouvert à la compréhension des civilisations et des milieux étrangers, esprit qui se développe à mesure que notre nationalité même s'affirme plus forte et plus indépendante, et que nous prenons conscience du caractère actif que doit acquérir notre neutralité politique dans tous les domaines intellectuels, économiques et sociaux.

***

Les dirigeants belges des institutions internationales ont certainement intérêt à entrer en contact et en relation. Il n'est pas douteux qu'une certaine coopération entre les institutions qu'ils administrent ne soit profitable précisément dans les mêmes domaines que ceux où déjà nos institutions nationales ont organisé la colla-

boration entre elles. Le domaine que nous avons en vue, avant tout autre, est la documentation, et l'organe coopératif belge que nous visons est la Bibliothèque collective des Associations et Institutions scientifiques, qui a été créée l'an dernier à Bruxelles, à l'intervention de l'Institut International de Bibliographie.

*
* *

Comme conclusion aux études préliminaires que nous avons faites, nous avons l'honneur de vous proposer de créer certains services centraux de documentation, ayant pour objet la formation et l'administration de collections, en connexion avec les services de l'Institut International de Bibliographie. Nous avons exposé le fonctionnement du nouvel organisme dans les articles de base du projet dont nous allons vous donner lecture.

La bonne organisation de la documentation, comprise dans l'acception la plus large du terme, est aujourd'hui au premier rang des fonctions dévolues aux institutions internationales. Le rôle essentiel de toute institution internationale, en effet, est de servir d'intermédiaire pour les relations à former et à entretenir entre groupes et personnes s'occupant des mêmes questions et de leur procurer des renseignements à jour, complets, étendus, sur les matières de leur spécialité, principalement des renseignements d'ordre comparatif. Or, c'est précisément le caractère international des relations, des informations, ainsi que des documents qui les contiennent, qui est la raison d'être des institutions internationales.

Il s'ensuit que l'organisation systématique de la documentation fournit l'instrument même du travail quotidien des institutions internationales.

D'une manière générale, elle doit comprendre, pour chaque institution, une bibliothèque centrale des publications relatives aux questions de son ressort, — le collectionnement méthodique des renseignements et informations de toute nature sur ces mêmes questions et l'élaboration de dossiers à jour, — la formation de répertoires bibliographiques, iconographiques et statistiques, — enfin des publications systématiques, sous forme de revues ou d'annuaires.

Un grand nombre d'institutions internationales sont, depuis longtemps, entrées dans cette voie. Cela résulte du dépouillement de l'enquête que nous avons faite à ce sujet et dont les pièces sont consignées dans les dossiers que nous avons réunis à cette occasion, pour être tenus à votre disposition.

La coopération entre institutions doit nécessairement faire gagner la bonne organisation de la documentation, à la fois en extension et en richesse. Une entente à cet égard avec l'Institut International de Bibliographie, dont la méthode de travail est basée sur la collaboration des organismes spécialistes en chaque matière, assurerait immédiatement aux services des institutions internationales les locaux qui leur seraient nécessaires et la disposition de collections déjà considérables. L'Institut de Bibliographie, en effet, dispose au Palais des Beaux-Arts de nouvelles salles très spacieuses, et tout fait espérer que dans le futur « Mont des Arts », cette cité des institutions intellectuelles qui va être édifiée au cœur de la capitale, des locaux plus vastes seront affectés à ces mêmes services. Le Gouvernement belge a donné maintes preuves de son désir de voir se développer les institutions internationales qui ont choisi la Belgique comme siège. Cette aide en ce qui concerne les locaux et les installations matérielles, et les subsides que le Gouvernement a donnés à un grand nombre de ces institutions, sont particulièrement précieux au moment où doivent être jetées les bases de l'organisation que nous vous proposons de créer et dont les résultats, au point de vue de l'internationalisme, seront considérables (1).

PROJET DE RÈGLEMENT.

Objet de la coopération. — L'étude de tout ce qui peut contribuer à la bonne organisation de l'information et de la documentation ainsi que la préparation de collections, de répertoires, de publications et de services, sur une base coopérative.

L'organisation de la documentation comprend : la bibliothèque, la bibliographie, l'iconographie, les dossiers et répertoires documentaires, les services afférents à la publication des revues et annuaires.

Participants. — Peuvent participer aux services organisés, en en faisant la demande, toutes les institutions internationales ayant un caractère scientifique ou corporatif : instituts, associations, congrès, offices, secrétariats, revues et publications.

---

(1) Voir Publications de l'Institut International de Bibliographie : N° 76, « Bibliothèque collective des associations et institutions scientifiques » ; N° 82, « L'organisation systématique de la documentation et l'Institut International de Bibliographie. »

Effet de l'affiliation. — Les institutions affiliées conservent la pleine propriété et la disposition de leurs collections. L'objet de l'affiliation est limité à l'administration de ces collections et à leur usage en commun, dans une mesure à déterminer dans chaque cas particulier, mais impliquant toujours la faculté laissée aux autres institutions de les consulter pour leurs propres besoins.

Organisation des services. — Les collections et travaux de documentation sont mis en corrélation avec ceux de l'Institut International de Bibliographie. Les participants auront la faculté de faire usage des collections et des services généraux organisés par l'Institut, aux conditions arrêtées et qui sont reproduites en annexe, ci-après. (Conditions analogues à celles arrêtées pour la Bibliothèque collective des sociétés scientifiques.)

Organe administratif. — Les institutions affiliées sont représentées au sein d'une Commission administrative. Celle-ci choisit, parmi ses membres, un Comité exécutif.

VII.

Rapport parlementaire (¹).

(Extraits.)

Le vaste mouvement d'organisation des intérêts des peuples sur une base mondiale a eu pour résultat pratique, en ces dernières années, la fondation d'un ensemble imposant d'institutions internationales.

Les unes sont officielles, et c'est plus spécialement en des pays neutres que leur siège a été établi. En Suisse, ce sont les Bureaux internationaux des postes, des télégraphes, de la propriété industrielle, littéraire et artistique, l'Office central des transports internationaux par chemin de fer, l'Office international pour la protection ouvrière. En Belgique, ce sont : le Bureau international pour la publication des tarifs douaniers et le Bureau international pour la répression de la traite, fondés tous deux en 1890, la Commission internationale permanente des sucres créée en 1902.

Beaucoup de buts internationaux sont poursuivis par des institutions libres, qui ne doivent pas leur existence à des conventions entre États, mais dont la puissance d'action ne manque pas d'être considérable.

La Belgique est le siège d'un grand nombre de ces organismes, au premier rang desquels il faut citer l'Institut de droit international (1873); l'Association internationale du Congrès des chemins

(¹) Chambre des Représentants de Belgique. Séance du 14 juin 1907. Projet de loi approuvant la convention pour la création d'un *Institut international d'Agriculture*, signée à Rome le 7 juin 1905. Rapport fait au nom de la Commission par M. Tibbaut.

de fer (1885); l'Union internationale des tramways et des chemins de fer d'intérêt local (1886); l'Institut colonial international (1894); l'Institut International de Bibliographie (1895); la Commission maritime internationale (1897); l'Association internationale permanente des congrès de navigation (1900); l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes (1903); l'Institut international d'art public (1905); le Bureau international permanent de la mutualité (1905); la Commission internationale de l'enseignement agricole (1905); le Comité permanent des congrès internationaux des habitations à bon marché (1906); et un grand nombre d'autres institutions dont l'objet est l'assurance, la médecine, l'ethnographie, l'enseignement, l'éducation familiale, la musique, le patronage, etc.

La création spontanée des institutions internationales et leur nombre sont la preuve de l'intensité de l'élan qu'a pris de nos jours le mouvement internationaliste. Il importe que les Gouvernements aient leur attention attirée sur ces faits.

Variées quant à leur objet et à leur organisation, ces institutions offrent cependant de nombreux caractères communs; leur étude comparée est de nature à révéler qu'elles sont, comme tous les organismes sociaux, susceptibles de perfectionnement et d'intégration avec les autres organismes existants.

Dans cet aperçu, je ne veux mettre en lumière que deux points : la préoccupation qui inspire les organisateurs d'un grand nombre de ces institutions internationales d'apporter de l'*unification dans les méthodes* et la place grandissante qu'ils font à l'*organisation de la documentation*.

...Ces points sont dignes de toute l'attention, car ils soulèvent une autre question qu'il est opportun de poser à l'heure où l'on commence à entrevoir au delà des coordinations entreprises par les institutions internationales, chacune dans le domaine qui lui est propre, la coordination de ces institutions entre elles.

On s'en préoccupe vivement en Belgique, où s'opère un rapprochement entre celles de ces institutions qui y ont leur siège. Le principe de la coopération a été proclamé bienfaisant et parfaitement réalisable. Tout un ensemble de services à organiser en commun y a été proposé et fait en ce moment l'objet de l'examen d'une Commission spéciale.

Il appartient au Gouvernement d'encourager de toute manière de telles tendances. Ainsi que le disait déjà en 1894 le baron Descamps dans un mémoire à l'Académie sur les « offices interna-

tionaux et leur avenir », ces offices représentent en réalité les organes de l'administration internationale.

A ce titre, ils méritent la sollicitude de l'État. Et celle-ci ne doit pas seulement se manifester par des subsides. Les services organisés par les institutions internationales doivent être installés dans des bâtiments dignes de l'idée mondiale dont ils sont la concrète représentation. Elles doivent aussi jouir de la protection légale. Véritables personnes internationales du droit des gens, elles doivent pouvoir bénéficier des garanties juridiques nécessaires pour contracter, agir en justice, recevoir des dons et legs et posséder les biens indispensables à leur vie et à leur développement.

... Il est opportun de fixer l'attention sur la situation faite aux institutions internationales qui ont été créées dans notre pays. Le Parlement, on n'en saurait douter, accueillerait avec une vive sympathie toute mesure qui tendrait à les favoriser et à les développer.

La Belgique est un pays privilégié au point de vue politique, grâce à la garantie de neutralité que les Puissances lui ont donnée. Elle est comme une terre internationale, vouée aux travaux de la paix. Elle ne saurait jouir dans l'oisiveté de cette faveur; elle a le devoir d'apporter au mouvement international qui recherche en commun les progrès dans tous les domaines, son modeste concours, le concours de son esprit appliqué, éclectique, méthodique.

C'est la voie dans laquelle les petits pays peuvent, sans prétention exagérée, pratiquer l'émulation avec les grands; peu importent l'étroitesse de leurs frontières et le chiffre réduit de la population; ils comptent dans la proportion de leur activité intellectuelle et du rayonnement de leurs idées (1).

La Belgique voit augmenter tous les jours son contact avec le courant mondial de la pensée, formant de plus en plus sa mentalité

---

(1) M. Beernaert, Ministre d'État, présidant, à Anvers, le 12 mai 1907, l'Assemblée générale des Comités régionaux de propagande pour la seconde Expédition antarctique belge, prononçait ces belles paroles :

« Les petites nations ont, elles aussi, à remplir leur rôle en ce monde, et » quand elles sont heureuses, comme nous le sommes, le devoir devient plus » strict. Il faut qu'elles apportent leur contingent au progrès; il faut qu'elles » aient en vue le bien du grand nombre; il faut aussi qu'elles prennent » part au développement scientifique dans tous les domaines. Et comment, » même au dehors, n'applaudirait-on pas à un effort désintéressé et qui a en vue » le bien du monde? »

pour l'action internationale; et ce n'est pas sans un sentiment de fierté nationale que nous voyons se multiplier les efforts généreux pour lui assurer une place honorable dans la coopération pacifique qui rapproche les peuples [1].

---

[1] *Le mouvement scientifique en Belgique depuis 75 ans (1830-1905)*. Introduction. Bruxelles, 1907, O. Schepens, pp. xv à xvii :

« ... Voici qu'au lendemain des fêtes jubilaires, la Belgique marche résolument vers la réalisation de ces plans.

» Le Gouvernement a décidé l'édification des palais du « Mont des Arts ». La force des choses l'appellera bientôt aussi le « Mont de la Science ».

» Le cœur même de l'édifice sera occupé par la *Documentation* universelle. Ses organes les plus marquants seront l'Institut international de Bibliographie, la Bibliothèque royale, les Archives générales du Royaume, les collections des Académies royales, les grandes Commissions nationales, les Sociétés scientifiques du Royaume et même les Instituts internationaux qui ont leur siège à Bruxelles.

» Autour s'élèveront les musées d'Art, de Science, d'Enseignement, du Commerce, etc.

» Les Musées actuels des arts industriels et décoratifs (Parc du Cinquantenaire), des armes et d'histoire (Porte de Hal), d'histoire naturelle (Parc Léopold), d'ethnographie (Tervueren) seront directement mis en relation avec l'organisation du Mont de la Science et des Arts. De même, les autres dépôts de livres, de documentation et d'art de Bruxelles et du pays.

» Si, après avoir lu les deux volumes que voici, dus à la collaboration d'une élite, vous éprouvez quelque admiration pour ce petit peuple qui, en soixante-quinze ans de son histoire, a édifié cette œuvre scientifique, songez qu'il l'a accomplie avec un outillage modeste.

» Or, si le génie est une longue patience, si les Belges sont ces laborieux et ces obstinés que décrit Taine, s'ils ont cette pondération que leur reconnaît Paul Adam, s'ils méritent l'épithète de « race d'accomplisseurs » que leur décerna Morice, s'ils possèdent plus que jamais le génie d'association que leur attribue en caractéristique Edmond Picard, oh! alors à quel épanouissement ne peut-on s'attendre, le jour où ils seront armés de l'outillage scientifique le plus perfectionné?

» Mesurez-vous la portée de la pensée que Léopold II lançait comme un programme, le 27 septembre 1905, à la fête de clôture du Congrès d'expansion mondiale :

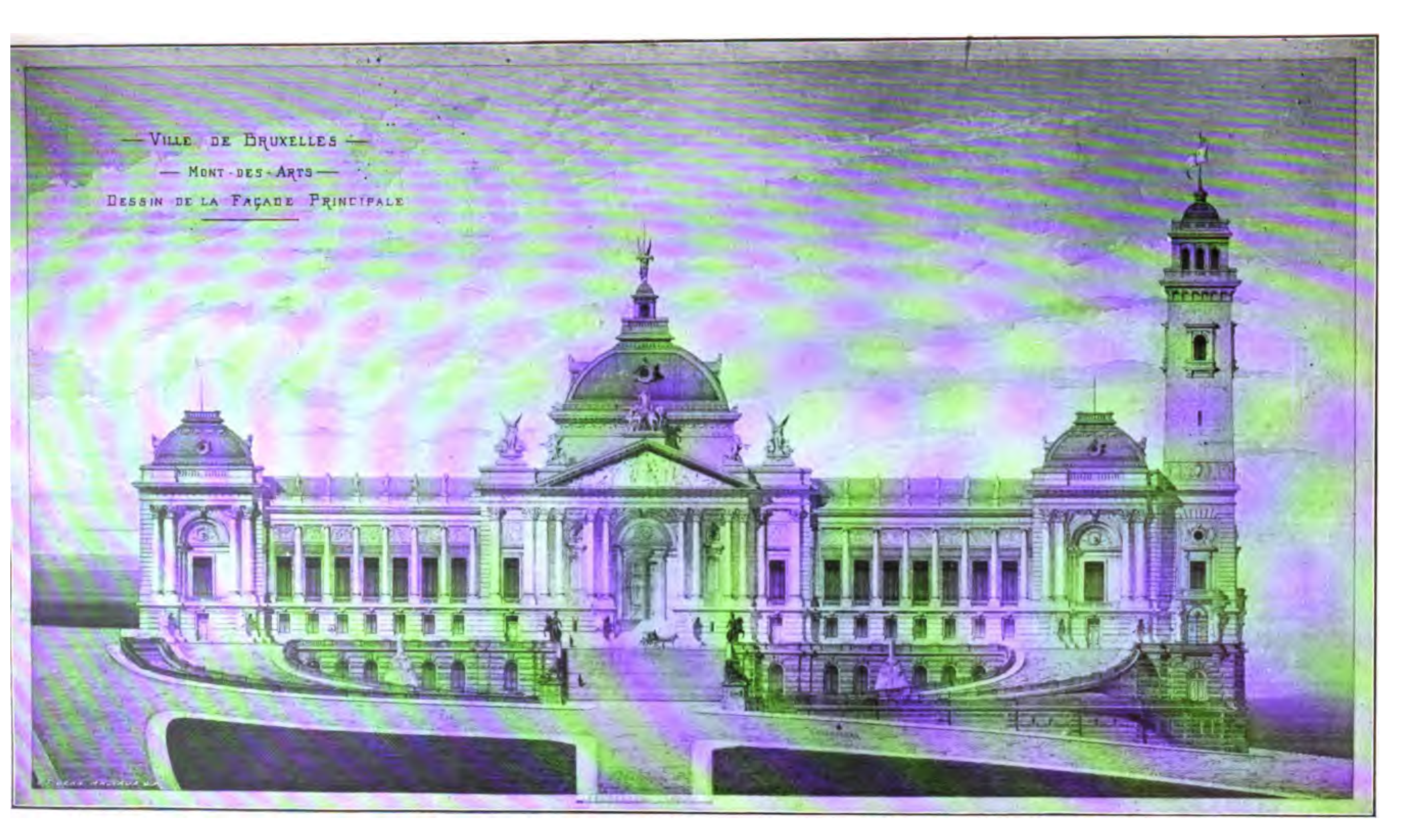
«« Sans ambition politique, la petite Belgique veut être de plus en plus la
» capitale d'un notable mouvement intellectuel, artistique, civilisateur et éco-
» nomique, être un membre modeste, mais utile, de la grande famille des
» nations et apporter sa petite part de services à l'humanité. »»



Institut International de Bibliographie. — Salle des Répertoires.



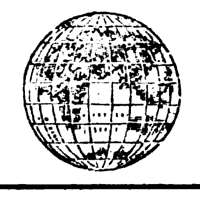
La Bibliothèque collective des Sociétés savantes de Bruxelles.



LE PALAIS DU MONT DES ARTS ET DE LA SCIENCE (en construction.)



Hayez, Imprimeur des Académies royales de Belgique, Bruxelles



PER ORBEM TERRARUM
HUMANITAS UNITA

OFFICE CENTRAL
DES
ASSOCIATIONS INTERNATIONALES
—
BRUXELLES
3bis, Rue de la Régence

PUBLICATION
N° 25

(∞) (062)
IND. BIBLIOGRAPHIQUE

L'UNION
DES
ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

CONSTITUTION DU CENTRE INTERNATIONAL. CONGRÈS MONDIAL. OFFICE CENTRAL. MUSÉE INTERNATIONAL. DOCUMENTATION UNIVERSELLE.

— 1912 —

CENTRE INTERNATIONAL

(BRUXELLES)

—

Office Central et Secrétariats des Associations affiliées :
3bis, rue de la Régence (Palais des Beaux-Arts, tél. Sablon 2687).

Répertoire Bibliographique Universel :
1, rue du Musée (Musées Royaux, tél. 5487).

Bibliothèque Internationale :
3bis, rue de la Régence (Palais des Beaux-Arts).

Archives documentaires internationales :
27^{a}, Montagne de la Cour (Musées Royaux).

Musée International :
Palais du Cinquantenaire (entrée par la Cour d'honneur).

L'UNION

DES

ASSOCIATIONS INTERNATIONALES



OFFICE CENTRAL
DES
ASSOCIATIONS INTERNATIONALES
—
BRUXELLES
3bis, Rue de la Régence

PUBLICATION
N° 25

(∞) (062)
IND. BIBLIOGRAPHIQUE

L'UNION
DES
ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

CONSTITUTION DU CENTRE INTERNATIONAL. CONGRÈS MONDIAL. OFFICE CENTRAL. MUSÉE INTERNATIONAL. DOCUMENTATION UNIVERSELLE.

— 1912 —

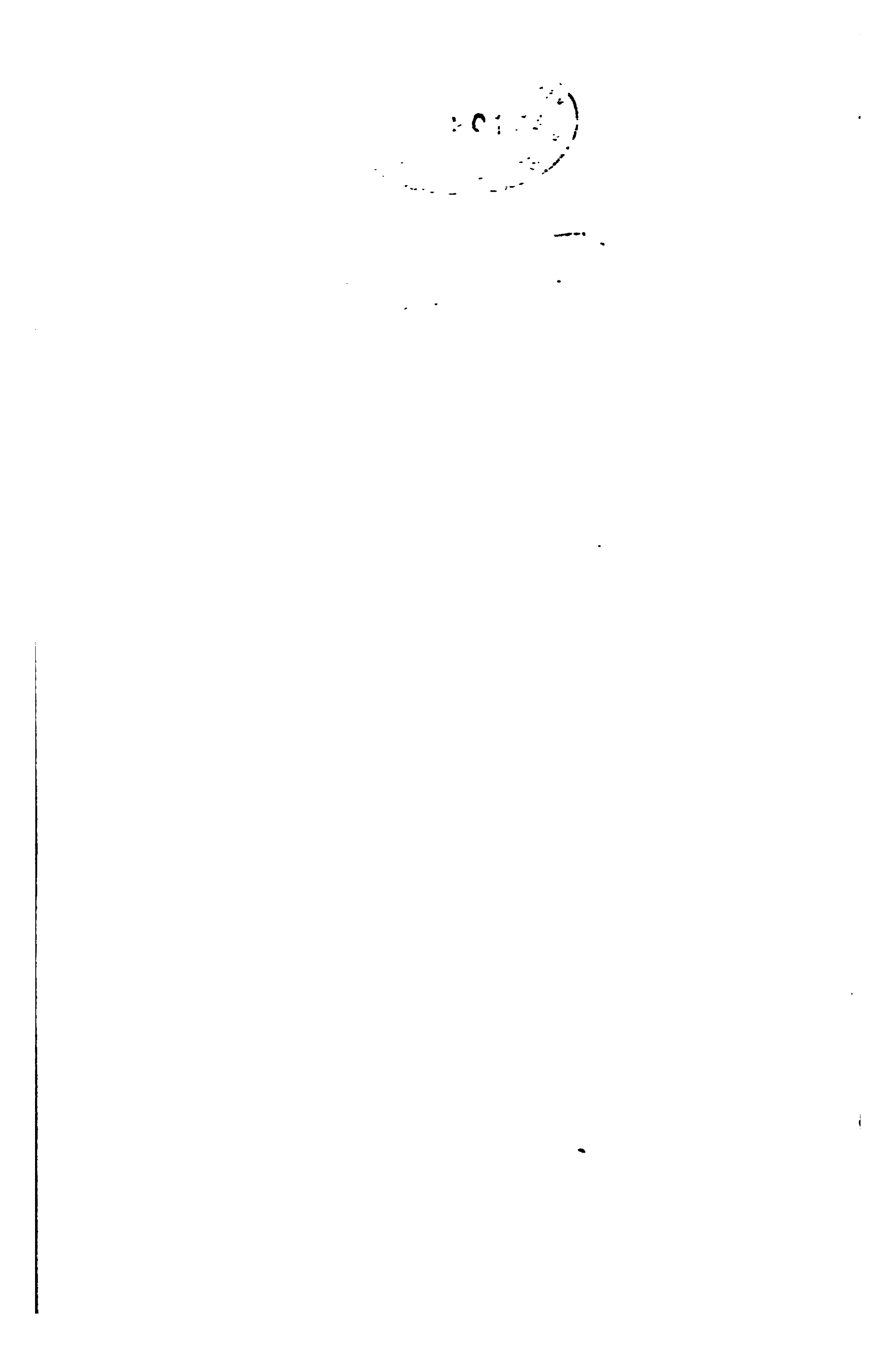


TABLE DES MATIÈRES

L'UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES ET LA CONSTITUTION D'UN CENTRE INTERNATIONAL

I

L'Union des Associations Internationales et la constitution d'un Centre international

---

SOMMAIRE. — L'Ère de la mondialité. — L'Organisation Internationale. — Les Associations Internationales. — L'Union des Associations Internationales. — Le Congrès Mondial. — L'Office Central et les Commissions Internationales. — Le Centre International : organisation, services et collections. — Les Publications. — Les Centres nationaux d'Internationalisme. — L'Entente avec la « Carnegie Endowment for International Peace ». — Résumé et Conclusions.

L'ÈRE DE LA MONDIALITÉ

Le développement des relations entre les peuples est le trait le plus caractéristique de la civilisation actuelle. L'internationalisme de notre époque n'est pas seulement une conception de l'esprit; il repose sur un ensemble de réalités. Ce sont : l'expansion de l'homme à travers toute la terre; le réseau de communications qu'il a établi pour le transport des personnes, des marchandises et des idées; l'économie devenue mondiale dans toutes les branches du travail, dans l'industrie, le commerce et la

finance; les sciences, les lettres et les arts constituant graduellement, de toutes les pensées nationales et ethniques, une pensée mondiale, grâce aux voyages, aux publications, aux congrès, aux expositions; enfin, la formation d'unités politiques de plus en plus considérables, substituant un gouvernement unifié à une infinité de souverainetés secondaires ou fédérant les peuples par des ententes de plus en plus nombreuses et étendues.

A la réalisation de l'internationalisme travaillent des groupes puissants : le groupe des *Juristes*, représentés par les associations qui poursuivent des études de droit international; le groupe des *Politiques*, qui agissent par la Conférence interparlemenaire; le groupe des *Savants* et des *Hommes d'Œuvre* qui universalisent et solidarisent tous les domaines de l'activité et de la pensée; le groupe des *Pacifistes*, qui cherchent à supprimer ou tout au moins à limiter la guerre, grand obstacle au développement de la coopération internationale; le groupe des *Diplomates*, réunis en des conférences officielles et dont celle de La Haye, désormais périodique, vient d'orienter leur action séculaire vers des fins d'équité et de justice.

L'ORGANISATION INTERNATIONALE

Voici que, graduellement, les efforts de tous ces groupes convergent vers un même but : organiser la vie internationale sur des bases aussi stables et aussi régulières que la vie nationale; tout en respectant les groupements nationaux, sources de force et foyers de vie intense, leur superposer une société internationale qui réponde aux besoins de coordination et d'entente, qui s'affirment de toutes parts; unir le monde civilisé en une action commune pour le progrès général et assurer ainsi toute son ampleur à l'activité humaine.

Une loi fatale de solidarité a, de siècle en siècle, par stades successifs, mené les hommes du groupement familial au groupement mondial. Rien ne peut entraver cette évolution nécessaire. On a pu la retarder, mais l'heure est venue d'en accélérer la marche et de préparer son triomphe dans le plein éveil de la conscience collective.

Déjà la vie internationale tend de plus en plus à seconder et à diriger la vie individuelle de nations. Dans tous les domaines

se manifestent les interpénétrations constantes des idées. Les besoins et les intérêts étouffent actuellement dans des limites politiques trop restreintes, les activités innombrables, intellectuelles et matérielles, débordent les frontières et s'apparentent à la pensée et à la production universelles. L'isolement volontaire est redouté parcequ'il aboutit à l'immobilisme et à la stérilité.

Après les grandes et nombreuses transformations politiques, scientifiques, économiques, techniques et sociales opérées au XIXe siècle, le XXe siècle s'annonce comme devant donner à la communauté civilisée une structure générale nouvelle mieux adaptée aux conditions nouvelles.

Cette structure tiendra compte à la fois des relations entre les nations et des relations entre les intérêts de plus en plus spécialisés. Elle décuplera les forces des collectivités et fera de l'internationalisme un facteur de la civilisation.

LES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

C'est sous l'empire de ces faits et de ces idées, que les gouvernements ont déjà organisé des services collectifs, et que les hommes, en dehors de toute préoccupation étroite de nationalité, de secte, de classe, ont éprouvé le besoin de délibérer périodiquement en commun et d'entreprendre des œuvres d'utilité générale.

Offices, bureaux, instituts, congrès et conférences se sont multipliés et les individus se sont groupés en de vastes associations internationales. Celles-ci sont devenues, chacune dans un domaine particulier, la plus haute représentation des intérêts universels et humains et les organes centralisateurs du mouvement vers l'organisation internationale. Officielles ou privées, créées par l'union des Etats, ou formées par le rapprochement des collectivités nationales de libre initiative, c'est à elles que nous devons ces résultats qui ont transformé la vie mondiale : *la poste universelle*; l'extension à toutes les relations du *système métrique décimal*; la coordination par delà les frontières des *services de chemins de fer et de navigation*; *le droit international* appliqué à tous les rapports juridiques des personnes et des biens; *la justice arbitrale entre les nations*, substituant le règne de la paix aux aléas de la guerre; *la discussion parlementaire* des grands

intérêts mondiaux ; *la mutualité, la bienfaisance et l'assurance*, étendant à tous les pays la sphère de la solidarité et de la fraternité; la *santé publique* mise à l'abri des grands fléaux, par des mesures d'hygiène concertées; *les œuvres d'art et les livres* internationalement protégés, échangés, prêtés et la *documentation* universalisée; les *sciences* étudiées en commun et, par l'apport des résultats partiels des travailleurs de tous pays, constituées en une *synthèse universelle du savoir*; les *inventions* transmises aussitot dans le monde entier et portant partout les germes féconds qu'elles peuvent recéler ; les *échanges commerciaux* étendus à tous les territoires du globe et permettant une répartition plus large et plus harmonieuse de la *production industrielle*, celle-ci intensifiée grâce à l'existence de nouveaux débouchés et à une meilleure division du travail mondial.

L'importance de ces groupements, officiels ou libres, est devenue considérable en ces dernières années. Dans tous les domaines de la science et de l'action des organismes internationaux ont été créés, par une véritable génération spontanée : il en a été relevé plus de 400 jusqu'à ce jour. Les nationalités les plus diverses sont représentées dans ces associations qui, en principe sont ouvertes à tous les pays. Depuis 1840, date du premier congrès international jusqu'à nos jours, il s'est tenu plus de 2,100 réunions internationales.

Ce qui s'est produit à l'intérieur des États, où les besoins les plus divers, les intérêts les plus variés, les aspirations les plus hautes de la pensée comme les nécessités les plus matérielles de l'existence journalière ont provoqué la fondation de sociétés et de ligues, s'est produit également dans le monde, mais amplifié aux proportions grandioses et vastes du globe terrestre. Cette floraison inattendue est née vers la fin du siècle dernier et constitue la caractéristique des débuts du vingtième siècle. [1]

---

[1] Voir ci-après, p. 41, la liste des associations internationales existantes. Dans l'*Annuaire de la Vie internationale* décrit ci-après, on a consacré à chacune d'elles une monographie descriptive. Les données générales en ont été résumées dans une introduction qui met en vive lumière le rôle des associations internationales et la manière dont elles ont exercé leur activité dans tous les domaines de la vie internationale.

L'UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

Les Associations Internationales se sont développées jusqu'à ce jour sans méthode rigoureuse et dans un ordre dispersé, dans la méconnaissance par les unes de ce que d'autres réalisaient, sans souci d'harmoniser tant d'efforts, ni d'envisager à la fois, dans son ensemble comme dans ses parties, l'organisation même de la vie internationale. Cependant à plusieurs il est clairement apparu que des avantages immenses résulteraient de la concentration des efforts faits par les divers groupements dont ils avaient assumé la direction, et qu'il y aurait lieu de constituer graduellement un organisme central au fonctionnement duquel participeraient tous les organismes particuliers. C'est ainsi que fut fondée l'UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES. Son programme est le suivant :

a) Etudier les faits de la vie internationale, en dégager la conception d'une organisation mondiale qui soit fondée sur l'existence d'une communauté humaine, solidaire en toutes ses parties, où les grandes fonctions économiques, intellectuelles, sociales soient ordonnées conformément aux désiderata de la science et librement gérées par les intéressés dans un esprit de progrès ;

b) Travailler à réaliser cette organisation en unissant et en harmonisant l'activité des groupes qui la poursuivent déjà isolément et séparément dans les divers domaines et sous diverses formes ; s'efforcer de faire des associations internationales qui existent actuellement à divers degrés de développement, et de celles qui seront créées à l'avenir, les organes mêmes de la structure mondiale en formation ; reconnaître en elles les réprésentants autorisés de la classe d'intérêts généraux que chacune a déjà fédérée internationalement ; les confédérer toutes librement dans le but de poursuivre ensemble une organisation intégrale ;

c) Etablir à cette fin des relations permanentes entre les associations et les institutions internationales existantes ; chercher à provoquer leur développement en les amenant à étendre leur action et à perfectionner leur organisation, en particulier en établissant un siège fixe, des services réguliers, des organes

permanents d'exécution pouvant disposer de secrétariats et de bureaux; à délimiter entr'elles leur sphère d'action de manière à éviter les doubles emplois et à les intégrer à des ensembles plus vastes; seconder l'activité et les travaux des associations; développer la coopération entr'elles en vue du perfectionnement commun; susciter la création d'organismes nouveaux ou auxiliaires et la reconnaissance officielle des organismes privés; de manière que tous les intérêts universels, tous les ordres d'études, tous les grands mouvements d'opinion contemporaine soient représentés par une association internationale;

d) Etudier en commun toutes les questions visant à la généralisation, à la coordination et à l'économie des efforts; rechercher et poursuivre l'unification partout où elle est désirable et possible, en particulier l'unification des méthodes, des systèmes d'unités et du langage scientifique et technique d'après des bases communes à toutes les sciences;

e) Créer un Centre international pour y aménager les installations matérielles nécessaires à l'activité de l'Union et à celles des associations affiliées, notamment pour les secrétariats et bureaux de celles-ci, pour leurs assemblées, leurs collections, leurs archives, leurs institutions et laboratoires, leurs services et leurs entreprises en commun; développer ce centre de manière à faciliter la gestion des grands intérêts mondiaux, faire converger vers lui les efforts particuliers et les résultats fragmentaires des associations de toute nature, de manière ainsi à poursuivre parallèlement la fédération des idées avec celle des organismes; mettre le Centre international en relation avec des centres secondaires, à qui il puisse communiquer ou dont il puisse recevoir l'impulsion, et en faire un foyer de vie internationale intense;

f) Par ces diverses mesures, contribuer à développer l'esprit d'internationalisme, à multiplier les relations par delà les frontières, à étendre au monde entier les grandes conquêtes du savoir et de la technique, et, grâce au fait d'une solidarité effective plus grande entre les peuples et d'une plus grande connaissance mutuelle, aider à assurer la paix entre les nations.

LE CONGRÈS MONDIAL

La première et la plus urgente mission qui s'est imposée aux promoteurs du mouvement a été d'inviter les dirigeants des groupements internationaux à délibérer ensemble : il importait d'obtenir à l'œuvre collective leur assentiment et leur collaboration et de les amener à constituer l'Union et le Centre International.

Le Congrès Mondial des Associations Internationales s'est réuni à Bruxelles du 9 au 11 mai 1910. Il a rassemblé les dirigeants de 132 groupements internationaux et mis ainsi en relation une élite d'hommes vivant au contact des réalités universelles.

Le Congrès a solennellement affirmé la nécessité d'une organisation internationale. Revendiquant, pour l'ensemble des collectivités internationales existantes, la tâche d'y collaborer, il a proclamé l'utilité et l'opportunité de l'Union entre elles toutes, afin d'assurer plus d'unité dans les vues et plus de cohésion dans l'action.

Un programme permanent des travaux avait été tracé et dans ce programme, quelques questions essentielles ont été choisies pour figurer seules à l'ordre du jour de la première session. Préparé par une vaste enquête, par de nombreux rapports particuliers des associations et par un rapport général les coordonant tous; s'appuyant en outre sur les résultats épars et fragmentaires des congrès antérieurs, le Congrès Mondial a abouti à des résolutions étudiées et coordonnées sur les six points suivants (1):

1. L'organisation de la coopération entre les associations internationales.

Comment réaliser une coopération plus étroite entre les associations internationales et les faire travailler plus activement à cette grande tâche de l'heure présente: l'organisation de la vie internationale ? Déjà de nombreux vœux ont été émis, en particulier par les associations et les congrès. Sur

---

(1) Voir les conclusions du Rapport général et les Résolutions du Congrès. Actes du Congrès mondial des Associations Internationales, pp. 37-196.

quels principes s'appuient-ils, comment les étendre et les généraliser, quelles sont les entreprises de coordination faites en collaboration par plusieurs collectivités différentes de spécialistes, comme, par exemple, celle qui a uni des légistes à des médecins hygiénistes et à des chimistes, quand il s'est agi d'études et de mesures internationales pour la répression des fraudes alimentaires ?

2. Le régime juridique international des associations internationales (reconnaissance légale, personnification civile, etc.). Quel est aujourd'hui ce régime, comment pourrait-on l'améliorer ? Les associations internationales existent et prospèrent, c'est un fait, mais elles sont loin d'avoir obtenu des lois une situation satisfaisante. N'y a-t-il pas à trouver la formule d'un statut général régissant les associations internationales sans but lucratif ? Quels seraient les points essentiels que devrait viser cette formule pour laisser place aux détails locaux ? Comment pourrait-elle servir de base à la reconnaissance et à la vie juridique des dites associations, appelées à agir en dehors du pays où elles ont leur siège et où la personification légale leur a été attribuée, soit que le droit d'agir dérive pour elles de la législation nationale des pays où elle entend l'exercer, soit qu'en leur faveur, soit consacré par des conventions d'Etats, un statut supernational ou extranational.

3. Les unifications internationales et l'établissement de systèmes internationaux d'unités dans les sciences et dans les services techniques : unification et coordination des grands systèmes en vigueur, standardisation et normalisation des spécifications, système métrique et système des C. G. S.

L'unification apparaît comme la grande œuvre accomplie jusqu'à ce jour par les associations internationales, chacune en son domaine propre. Elle a pour résultat le plus immédiat, la simplification. Or, celle-ci économise le labeur matériel et celui de la pensée : elle rend disponibles les énergies d'ordre intellectuel ou pratique pour des tâches nouvelles ou plus considérables. L'unification soulève bien des questions. Quand est-elle désirable? Quelles sont les méthodes générales qui ont été trouvées pour obtenir les grandes unifications dans le Droit, dans la Science, dans la Technique? Comment a-t-il été possible d'éta-

blir de grands systèmes d'unités ? Comment peut-on réaliser de nouveaux progrès dans cette voie notamment pour compléter et développer le système universel des unités qui ont pour base la décimalisation et le système métrique. Le monde possède des unités, à peu près communes, de longueur, de masse, de temps: le mètre, le gramme, la seconde. Mais il est régi par plusieurs systèmes de calendriers, par plusieurs systèmes de méridiens, par plusieurs systèmes de monnaies, et, si l'on entre dans les spécialités scientifiques et industrielles, partout encore on trouve aujourd'hui des régimes divergents et surtout une absence presque complète d'harmonisation d'une branche à l'autre.

4. Les types d'organismes internationaux : examen comparé, avantages et inconvénients des systèmes en présence.

Chaque organisme a une stucture adaptée à son but propre. Ici, l'organisme est purement officiel; là, il est dû à l'initiative privée ; c'est tantôt une fédération de sociétés nationales, tantôt une association internationale divisée en sections; tantôt une académie dont le nombre des membres est limité; tantôt un vaste congrès accessible à tout venant. Quelques grands types d'organisation ont fini par prévaloir et il peut y avoir grande utilité à comparer ces organismes entr'eux, à apprendre de ceux qui les ont créés et qui les administrent, quelles sont les causes de leur supériorité, à indiquer quels écueils il y a lieu d'éviter dans leur gestion, comment il est possible de rendre plus directement productifs, pour le progrès général, les congrès internationaux devenus si nombreux de nos jours. Il y a ici acte d'information et d'enseignement mutuel à accomplir.

5. L'organisation internationale de la bibliographie et de la documentation.

Qui dit action internationale, dit nécessairement action à distance. Or, malgré la multiplication des assemblées d'hommes de tous pays, l'imprimerie demeure le grand moyen de communication entre les esprits. La production intellectuelle de nos jours est devenue merveilleuse. Les livres, les périodiques, les publications des sociétés savantes et celles des grandes administrations publiques sont au nombre de milliers et de milliers. Tous renferment certains éléments utiles susceptibles d'apporter une pierre au grand édifice du progrès. Mais il faut rendre accessibles

à tout le monde ces masses formidables de publications; il faut créer des intermédiaires entre ceux qui les produisent et ceux qui ont à les utiliser. Il faut, abstraction faite du fond même des ouvrages, chercher des méthodes générales et communes d'exposition et de publication qui leur assurent un rendement plus grand. C'est la tâche de la Bibliographie et de la Documentation et celles-ci ne peuvent l'accomplir que si l'entente s'établit à la fois internationale quant aux méthodes, et interscientifique quant à l'exécution.

6. La terminologie scientifique et les langages internationaux : terminologie systématique des sciences, notation, traductions scientifiques, signaux, langue internationale.

Tandis que les systèmes d'unités sont destinés à mesurer et unifier les choses elles-mêmes, les terminologies et les nomenclatures doivent servir à l'expression de cette unification et à la parfaite compréhension entre tous ceux qui ont à s'occuper de ces mêmes choses. D'admirables systèmes ont été élaborés pour certaines sciences, par exemple la Chimie et les Sciences naturelles, la Botanique, la Zoologie, la Minéralogie qui ont des centaines de mille espèces à dénommer. Le trop grand nombre des systèmes actuellement en vigueur dans certaines branches, le caractère empirique et limité de beaucoup de ces systèmes, l'impossibilité de s'en servir quand il y a lieu d'établir des relations de science à science, tous ces motifs doivent faire craindre que, si l'entente n'intervient pas prochainement entre toutes les sciences pour unifier les systèmes de terminologie, de notation, de classification, on ne se trouve à l'avenir en présence d'une infinité de langues spéciales, aussi incompréhensibles pour les savants des spécialités voisines mais connexes que le sont aujourd'hui, pour le vulgaire, les nombreuses langues naturelles usitées dans les relations ordinaires de la vie. Déjà Buffon pouvait dire : « La langue de la science est plus difficile que la science elle-même. » Que dirait-il de nos jours?

A la question du langage scientifique et technique, s'ajoute celle de l'emploi des langues dans les congrès internationaux, et la question d'une langue auxiliaire internationale.

Tels sont, brièvement commentés, les six points dont s'est occupé le Congrès mondial de 1910.

Les Congrès ultérieurs aborderont successivement l'étude

d'autres questions et tiendront au courant les questions déjà étudiées. Ils se réuniront avec une périodicité qui ne pourra dépasser trois années.

Le Congrès a demandé, d'une manière générale, que les associations internationales tiennent meilleur compte des desiderata exprimés par certaines associations dans un intérêt général. Il a préconisé aussi, entre associations poursuivant des buts connexes, des ententes pour délimiter leur champ d'action et collaborer à des œuvres communes.

Le Congrès a demandé que toutes les associations internationales adhèrent à l'Union et que chacune désigne un comité ou un de ses membres pour être plus spécialement l'agent des relations extérieures de son groupement : ce serait lui qui transmettrait à l'Office central les communications que son groupement voudrait adresser aux autres groupements, et ce serait à lui que les communications des divers groupements seraient transmises. L'ensemble de ces agents constituerait un véritable *Corps diplomatique scientifique et social* dont l'importance n'échappera à personne.

L'OFFICE CENTRAL ET LA COMMISSION INTERNATIONALE

Pour développer l'œuvre dont il a jeté les bases, le Congrès a consacré l'existence de l'Office central des Associations Internationales qui avait préparé ses travaux. Il l'a chargé de poursuivre l'exécution des résolutions adoptées, d'assurer le fonctionnement des services qu'il a créés ou dont il a reconnu la nécessité pour l'avenir, de préparer les sessions ultérieures du Congrès Mondial et d'agir comme le représentant permanent des intérêts généraux de toutes les associations. Le Comité permanent de l'Office agit avec l'assistance d'une Commission internationale dans laquelle sont représentés les délégués des associations.

Il fonctionne en outre au sein de l'Union, et rattachées au Congrès, des Commissions internationales et interscientifiques spéciales ayant pour objet l'étude des diverses questions du programme de l'Union. Les associations sont directement représentées dans ces commissions. D'autre part, l'Office central s'efforce de participer par ses délégués aux travaux du plus

grand nombre possible d'associations internationales et de se faire représenter à leurs réunions. Il cherche à maintenir ainsi un lien intime et nécessaire entre les délibérations poursuivies par les divers groupements et l'œuvre totale des associations internationales.

LE CENTRE INTERNATIONAL

Pour donner au Centre international une existence matérielle, corrélative à l'existence fonctionnelle réalisée par l'Union des Associations internationales, l'Office central a immédiatement établi un premier groupe de relations et de connexions entre les associations qui ont, comme lui, leur siège à Bruxelles, et qui y possèdent des collections et des services réguliers. Il est parvenu ainsi à constituer un centre international installé d'ores et déjà dans un ensemble de locaux mis gracieusement à la disposition de l'Union par le Gouvernement belge (4,200 m^2). Le Centre comprend à ce jour la domiciliation d'un grand nombre d'associations internationales; des services d'utilité commune (bureaux de traduction, librairie, échange, propagande, immatriculation des organismes internationaux, calendrier des réunions internationales); le musée international (16 salles, environ 3,000 objets et tableaux); la bibliothèque internationale, collective et encyclopédique (75,000 volumes); le répertoire bibliographique universel (11 millions de notices sur fiches classées par matières et par auteurs); les archives documentaires internationales (environ 10,000 dossiers, contenant 300,000 pièces, textes et documents iconographiques). Toutes ces collections sont mondiales, universelles, encyclopédiques. Elles s'inspirent du principe de la coopération et de l'interdépendance de toutes les connaissances.

Ce premier ensemble est l'œuvre d'une collaboration étroite des associations au sein de laquelle l'Institut International de Bibliographie assume la partie documentaire. Fondé depuis 1895, cet Institut a été constitué lui-même sur la base d'une vaste coopération.

Le Centre ainsi créé assurera une continuité aux travaux et aux collaborations. Il formera un milieu éminemment favorable

aux études comparées, à la diffusion des idées nouvelles et à la multiplication des relations.

Essentiellement neutre, extra-national et en quelque sorte exterritorialisé, les représentants de chaque nation dans les diverses branches de l'étude et de l'action y seront chez eux et non plus les hôtes d'une autre nation. Le Centre créera par là même une ambiance de sympathie et d'impartialité nécessaires aux idées et aux initiatives de portée mondiale. Il pourra y être discuté de tous les intérêts, franchement et ouvertement, mais avec courtoisie et garantie du respect des autonomies nécessaires.

PUBLICATIONS

Pour révéler son importance ainsi que pour contribuer à son développement et à sa diffusion, des mesures ont été prises afin de doter le mouvement international d'un ensemble de publications générales. Ce sont :

La revue de *La Vie internationale*: périodique mensuel publiant des études d'ensemble et des informations sur la vie et l'organisation internationales ;

L'*Annuaire de la Vie internationale* : monographies résumant toutes les données de l'enquête permanente sur les associations internationales ;

Les *Actes du Congrès Mondial* : rapports, discussions et vœux;

Le *Code des Vœux et Résolutions des Congrès internationaux* : décisions coordonnées des divers congrès de manière à en faire l'expression des désirs communs à l'élite de l'humanité et à les présenter à tous les gouvernements sous une forme synthétique et organisée.

Pour assurer plus de diffusion aux publications des associations et congrès internationaux, il a été organisé un service collectif de librairie fonctionnant au sein de l'Office central.

CENTRES NATIONAUX ET CENTRES LOCAUX D'INTERNATIONALISME

Il a été trouvé désirable, pour compléter l'organisation arrêtée, que dans chaque pays des groupements se constituent, formés

d'associations et de particuliers, en vue de développer le mouvement international et de former des centres nationaux et locaux d'internationalisme. En communication constante avec le Centre international, juxtaposés aux associations qui poursuivent des buts spéciaux, de tels groupements apporteront à l'œuvre d'ensemble, une représentation des forces ethniques et régionales, en même temps qu'ils travailleront à la diffusion des idées internationales dans chaque pays.

Des négociations sont engagées pour la formation de ces centres.

L'ENTENTE AVEC LA « CARNEGIE ENDOWMENT FOR INTERNATIONAL PEACE »

Une connexion a été établie avec la « Carnegie Endowment for International Peace ». Considérant l'aide importante que l'Union des Associations internationales apporte indirectement à la cause de la paix en multipliant et en organisant les relations internationales, la Carnegie Endowment a accordé à l'Union une subvention annuelle. Cette somme assure un premier fonds au budget de l'Office. Il sera accru par les cotisations des membres, les subsides des gouvernements et les libéralités privées.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Le monde international actuel révèle à l'observateur attentif un mouvement énorme de faits, d'idées, d'observations et d'études. Ce mouvement grandit chaque jour avec le développement incessant des relations de peuples à peuples et avec les progrès vertigineux de la science.

L'internationalisme n'est qu'une manifestation de la loi de synthèse qui est universelle. Le problème qu'il pose est celui d'une adaptation de plus en plus nécessaire de nos sociétés modernes, aux conditions nouvelles de la vie internationale. A leurs structures communale, régionale. nationale, il importe, tout en les respectant, de superposer une structure internationale.

Celle-ci n'implique pas seulement l'édification d'un régime

basé sur la paix, mais surtout la transformation de nos conceptions sur la coopération et l'organisation en matière scientifique, économique et sociale. Au-dessus des progrès particuliers que chaque localité, que chaque pays est appelé à réaliser, il est nécessaire de travailler à un progrès général, le progrès de l'Humanité même, conçue comme une seule grande communauté se transmettant, d'âge en âge, les acquisitions matérielles, intellectuelles et morales.

La démonstration est éclatante de l'utilité qu'il y a à coordonner toutes les forces internationales et à leur faire appliquer des méthodes analogues, de manière à donner à chacune la puissance d'action de l'ensemble.

Cette coordination doit être l'œuvre d'une collaboration. Celle qui vient d'être décrite fut longtemps dans les aspirations d'une élite consciente des nécessités de notre temps. Voilà aujourd'hui qu'elle s'est généralisée. Elle n'est plus un simple plan, une vision idéale, un progrès à accomplir. Les volontés ayant marché d'accord, cette organisation s'est matérialisée en une institution vivante et agissante, qui se développe constamment : la constitution d'un grand Centre International.

Les divers travaux, organes, services et collections décrits ci-dessus ne concernent que des parties, des moyens de l'œuvre totale qu'il y a lieu d'accomplir.

Le Congrès Mondial, les Commissions Internationales, l'Office Central, le Musée International, la Documentation Universelle (Bibliothèque, Bibliographie, Archives), les Publications internationales (Annuaire, Revue, Code), l'adhésion recueillie dès 1910 de 132 associations internationales siégeant en tous pays, le rapprochement opéré entre les 52 associations déjà installées à Bruxelles, ce sont là de premiers et solides éléments qui forment la base de la grande institution.

Autour d'eux pourront à l'avenir se grouper d'autres organismes, d'autres entreprises, d'autres services, d'autres collections. L'essentiel — et là est l'immense résultat déjà obtenu, — c'est qu'un point de concentration a été créé, qu'un accord est intervenu sur les grandes lignes d'une structure générale dans laquelle chaque institution, conservant son autonomie et son originalité, peut néanmoins s'intégrer à un ensemble plus vaste, confédératif et coopératif, lui apporter son concours et en retirer d'utiles avantages.

Le besoin d'intégration existe de nos jours pour les œuvres, sociales, pour les œuvres scientifiques ; il se manifeste avec évidence dans le domaine industriel et économique et dans le domaine politique. Ce besoin agira avec une intensité proportionnelle à la masse des œuvres déjà intégrées, en vertu de la loi générale d'attraction qui régit le monde moral comme le monde matériel.

Certes l'œuvre créée étant adéquate aux grandes lignes de l'évolution contemporaine, le temps travaillera fatalement pour elle de toutes les forces profondes de notre civilisation. Mais cette certitude d'avenir ne suffit pas. Il importe que l'effort accélère l'avènement de ces choses fatales, car elles peuvent être utiles immédiatement.

Que chaque association internationale prenne donc pleinement conscience de la grandeur et de l'importance de son rôle. Qu'elle se développe complètement, jusqu'à organiser l'intégralité des fonctions qui caractérisent déjà les associations plus évoluées. Que chaque association internationale étende son action à tous les pays et agisse désormais avec la volonté de poursuivre des fins communes à toutes les associations en même temps que ses fins propres. Qu'ensemble elles acceptent le principe d'une libre confédération dans laquelle tous les intérêts soient représentés.

Alors vraiment l'action harmonisée des associations internationales préparera l'avènement souhaité de la société future.

NA

CIATI
TION

NAL

RÉSEA
LÉGUÉ
ALES
S

IONA

VENT
ES
ON
E, ETC

ion

ocau
ales
seil
ar le
man

DECLARATIONS ET OPINIONS SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

II

Déclarations et Opinions sur l'Organisation Internationale

La Conférence est unanime à proclamer que, en travaillant ici ensemble pendant quatre mois, toutes les Puissances du monde, non seulement ont appris à se comprendre et à se rapprocher davantage, mais ont su dégager au cours de cette collaboration un sentiment très élevé du bien commun de l'humanité.

M. DE NELIDOFF (1).

Le Congrès constate avec satisfaction le mouvement qui entraîne les hommes, dans tous les domaines de l'activité et de la pensée, à se grouper internationalement.

Le Congrès appelle sur ce fait l'attention spéciale des gouvernements et les invite à donner leur appui moral et matériel aux œuvres qui poursuivent un but international; il les invite spécialement à envoyer des délégués officiels aux divers congrès internationaux et à constituer le plus grand nombre possible d'unions d'États.

Le Congrès impose comme un devoir à tous ses membres et aux membres des sociétés pacifistes de promouvoir l'évolution vers l'internationalisme et notamment vers la fédération internationale de tous les intérêts intellectuels et économiques de l'humanité.

(1) Déclaration faite lors de la Conférence de la Paix, La Haye, 1907.

Le Congrès invite toutes les associations et institutions internationales existantes à se grouper elles-mêmes en fédération autour de l'*Office central des Associations internationales* de Bruxelles.

Résolution du Congrès Universel de la Paix, Londres, 1908.

Il y a seulement un peu plus d'un siècle, l'homme n'était guère que de son village, à peine en sortait-il; là s'arrêtaient ses besoins et ses passions; les coutumes étaient locales, la monnaie variait de type et de valeur, les routes étaient hérissées de péages, on ne connaissait pas l'étranger, c'était l'ennemi ou presque. Mais d'abord s'est formé l'esprit national; les lois de chaque pays se sont uniformisées comme leurs monnaies, les douanes intérieures et la plupart des péages ont été abolis. L'homme a été de son pays.

Depuis, la vapeur, l'électricité et mille autres inventions nouvelles ont changé profondément la face des choses; il n'y a plus de distance, et les voyages sont devenus pour toutes les classes un besoin impérieux.

Et voici que, par une conséquence de cet ordre nouveau, les populations se pénètrent chaque jour davantage et apprennent à se connaître; le monde entier n'est plus qu'un vaste marché, et il est parcouru dans tous les sens; les mers sont sillonnées de navires; nous sommes déjà, nous deviendrons davantage citoyens du monde.

AUGUSTE BEERNAERT (1).

On ne saurait méconnaître qu'une des principales garanties du maintien des rapports pacifiques entre les peuples ne soit la connaissance plus intime des intérêts et des besoins réciproques, l'établissement de relations multiples et variées dont le réseau toujours plus étendu finit par créer entre eux une solidarité morale et matérielle de plus en plus réfractaire à toute entreprise guerrière...... Les peuples doivent être éduqués de façon à pouvoir, tout en gardant chacun ses particularités et les traditions qui lui sont chères, apprendre à s'estimer et à s'aimer. Aussi devons-nous reconnaître que les voix qui se sont élevées autour de nous et dans la presse connexe à la Conférence

---

(1) Discours d'ouverture au Congrès mondial des Associations internationales, Bruxelles, 1910.

pour faire dans ce sens une recommandation aux gouvernements proclamèrent certainement un principe dont les dirigeants des affaires du monde pourront faire leur profit.

M. DE NELIDOFF (1).

La conviction est née qu'il y avait réellement une œuvre utile de rapprochement à entreprendre entre des hommes travaillant à des tâches différentes et en apparence étrangères l'une à l'autre.

C'est que, d'abord, toutes les œuvres particulières ont besoin d'agir dans une atmosphère favorable et que plus sera développée la conscience de l'existence de liens de solidarité entre les pays et plus forte sera l'action de chacune des associations qui travaillent pour le bien commun de l'humanité.

Or, un tel milieu, c'est par l'union de toutes les forces particulières que l'on peut le créer. Il faut, pour le développer, pouvoir agir en grand sur l'esprit en faveur de toutes les œuvres à la fois.

Ces œuvres, d'autre part, ont bien des buts limités et précis, mais elles ne sont pas à ce point isolées du reste du monde qu'elles puissent vivre indépendantes. Plus leurs tâches, d'ailleurs, sont particulières et plus il importe de les délimiter afin d'avoir l'assurance que les autres fonctions sont accomplies à côté d'elles et qu'il existe des organismes responsables pour les assumer.

Dans cet ordre d'idées, des tentatives d'organisations partielles ont été réalisées déjà et ont démontré le besoin de coordination. C'est ainsi que l'on peut citer la création de l'Association internationale des Académies et celle de l'Union Interparlementaire.

Or, ce qui paraît devoir caractériser le Congrès Mondial des Associations Internationales, c'est le désir de voir un rapprochement se faire entre les œuvres de coordination scientifique et celles de coordination sociale. C'est la conception d'une vie internationale organisée en toutes ses parties et dont la direction serait demandée aux grandes associations scientifiques et techniques.

Général SEBERT (2).

Les études philosophiques, sans se confondre avec les sciences de la nature, en partagent désormais jusqu'à un certain point les condi-

(1) Discours de clôture à la Conférence de la Paix, La Haye, 1907.

(2) Discours à la séance d'ouverture du Congrès mondial des Associations internationales, Bruxelles 1910.

tions et les destinées. Comme ces sciences, elles cherchent une vérité universellement humaine et non relative à un esprit individuel, si grand soit-il. Comme ces sciences elles ont besoin de recueillir, de comparer, de contrôler, d'envisager sous tous leurs aspects le plus grand nombre possible de faits et le plus grand nombre de connaissances acquises. Solidaire des sciences, la philosophie participe dans une certaine mesure, à la loi de leur développement, qui est le progrès par la division du travail et la convergence des efforts, c'est-à-dire par l'organisation de la recherche.

Ce qu'un individu ne peut embrasser, les hommes de tous les pays, réunis pour échanger leurs connaissances et se compléter les uns les autres, en assurant à leurs relations, avec la durée, une extension croissante, doivent peu à peu le rassembler, le coordonner, l'organiser, en former un ensemble, à la fois complet autant qu'il est possible et assimilable pour la philosophie. La science encyclopédique n'est plus une pure abstraction, un mot vide, si les hommes, étroitement et durablement unis, apprennent à former un trésor commun de toutes leurs acquisitions intellectuelles.

Le progrès merveilleux des moyens de communication, qui signale notre siècle, rend concevable une pénétration des intelligences bien plus intime que celle que nos devanciers ont pu connaître. Aux relations en quelque sorte abstraites entre les esprits, à travers l'espace, par l'intermédiaire de l'écriture, s'ajoutent aujourd'hui dans une mesure toujours croissante les relations immédiates et personnelles, communications des âmes entre elles par la parole vivante. Et avec le progrès de ce commerce, peu à peu se forme en ces consciences distinctes, un esprit commun, qui n'est plus simplement une métaphore, mais qui acquiert réellement une existence, une direction, une conscience de soi.

Nos devanciers ont créé la conscience familiale, la conscience de la cité, la conscience nationale. Il nous appartient de créer la conscience de l'humanité.

E. BOUTROUX (1).

Je vois autour de moi une multitude de petites âmes et de groupes d'âmes, aussi obscurcies, aussi relatives que la mienne; à mesure que les années s'écoulent, je comprends de plus en plus clairement le caractère des motifs qui m'incitent et les incitent à agir... Cependant

(1) Allocution à la séance d'ouverture du premier Congrès international de Philosophie, Paris, 1900.

ce n'est pas là tout ce que je vois et je ne suis pas absolument borné par ma petitesse. De temps en temps, en contraste avec cette vision immédiate, interviennent des aperçus d'un schéma étendu, dans lequel ces personnalités flottent, le schéma d'un organisme synthétique plus vaste, d'un grand État, l'*Humanité*, dans lequel nous nous mouvons tous comme les corpuscules du sang dans le corps d'un homme, comme les cellules nerveuses, parfois même peut-être comme les cellules cérébrales. Il serait extrêmement stimulant et profitable pour notre vie intellectuelle de diriger fermement vers le futur les études historiques, économiques et sociales et, dans les discussions morales et religieuses, de se préoccuper de l'avenir, de s'y référer sans cesse, délibérément et courageusement. .; une telle entreprise est maintenant sérieuse et profitable.

H.-G. WELLS (1).

The world is being politically organized while we are talking about it and wondering how it is to be done and when it is to come to pass. Little by little the steps are taken, now in the formulation of a treaty, now in the instructions given to representatives at an international conference,now in the new state of mind brought about by the participation in international gatherings and the closer study of international problems, until one day the world will be surprised to find how far it has travelled by these successive short steps. We need not look for any great revolutionary or evolutionary movement that will come suddenly. A revolutionary movement would not be desirable, and evolutionary movements do not come in that way. Slowly, here a little, there à little, line upon line, and precept upon precept, will the high ethical and political ideals of civilized man assert themselves and take on such forms as many be necessary to their fullest accomplishement.

NICOLAS MURRAY BUTLER (2).

L'attention du monde est fixée en ce moment sur une nouvelle idée que Carnegie, l'infatigable organisateur des fondations scientifiques publiques, entreprend de réaliser : une université d'internationalisme.

Que doit-on comprendre par une telle université. Évidemment, pas

---

(1) *Une Utopie moderne*.

(2) Opening Address at the Lake Mohonk Conference, 1909.

une université vieux-système, c'est-à-dire un établissement d'enseignement dans lequel les jeunes gens sont formés pour des carrières scientifiques ou techniques déterminées, telles que juristes, médecins, ecclésiastiques. Il ne peut s'agir que de l'organisation scientifique de l'internationalisme, de la fondation d'un établissement, dans lequel le problème le plus général de la science de la culture, la question de l'organisation du monde entier, sera soumis aux recherches les plus approfondies possibles. Que Carnegie ait embrassé ce problème dans toute sa signification, qu'il se soit fait une mission de sa vie de restreindre, dans la mesure du possible, le gaspillage d'énergies qu'occasionne toujours une organisation insuffisante des énergies existantes, cela ressort de ses actes et de ses déclarations. Il est clair également qu'en cela, il regarde la science comme le facteur le plus important, comme le guide, dont l'effet internationalisateur n'est pas moindre que la technique et l'économie. Aussi le travail de Carnegie pour la paix universelle est-il une conséquence claire de ces notions générales.

Comment peut être organisée la science de l'internationalisme? Ici nous pouvons reconnaître avec une certaine sûreté la voie nécessaire, par l'histoire du développement des autres sciences, et nous pouvons ainsi la raccourcir et lui donner l'efficacité désirable. Cette voie commence par rassembler les matériaux, ensuite vient leur ordonnance systématique, pour les rendre accessibles à tous les buts de travail, enfin s'y ajoute l'analyse des causes, qui formule les lois générales qui caractérisent les phénomènes particuliers de grande fréquence.

Les collaborateurs de l'entreprise seront donc des savants qui ont déjà fait leurs preuves dans les différents domaines de l'internationalisme (que l'ont doit dès maintenant considérer comme un phénomène d'une très grande étendue). Leur mission principale sera de créer tout d'abord, en vue de buts collectifs déterminés, une organisation permettant de se procurer, des différentes sources, tous les matériaux désirables. Naturellement, des dispositions seront prises, aussi dès maintenant, pour d'autres buts plus développés.

L'importance pratique d'un tel établissement, consistera en ceci qu'il assurera la technique de l'internationalisme et qu'il peut être un excellent moyen pour organiser plus facilement et plus efficacement la création et le fonctionnement des futures organisations internationales. Actuellement, chaque tentative de l'espèce doit à nouveau tout recommencer et refaire constamment les mêmes expériences désastreuses, jusqu'à ce qu'il ait traversé ses maladies d'enfance.

WILHELM OSTWALD (1).

---

(1) *Berliner Tageblatt*, 7 janvier 1911.

L'internationalisme, tel qu'il s'affirme aujourd'hui, est loin de vouloir effectuer un mélange mécanique des États particuliers, de vouloir supprimer les nations et écarter les patries. Il se base au contraire sur les nations, sur les patries et tire de ces formations sa force, le fondement de son existence. En unissant les nations isolées dans un travail commun pour atteindre une culture de valeur supérieure, pour assurer une représentation plus efficace des intérêts de toutes les patries, l'internationalisme veut tout d'abord aider au développement progressif des patries, au développement de la valeur vitale et de la grandeur de chaque nation; il ne veut pas abroger les patries, mais plutôt leur assurer, par l'effet accumulé du travail, par l'échange régulier de leur production, un plus grand bien-être, une plus grande sécurité. En réalité, l'internationalisme moderne est un patriotisme élevé, ennobli.

ALFRED FRIED (1).

... en pareille matière, ce n'est pas de ce qu'on a apporté la veille et de ce qui est le jour même, que nous devons nous pénétrer, mais de ce qui sera le lendemain et les jours suivants.

Au seuil du XX[e] siècle, l'homme appuyé sur la science positive, crée par son industrie presque tout ce dont il fait usage et genèse par synthèse la matière organique; sans intermédiaire il fait franchir l'espace à sa pensée, il emmagasine sa voix et il crée une énergie qui révèle les mystérieuses profondeurs des choses.

La science substitue le déterminé à l'arbitraire, refoule l'empirisme, supprime les désaccords, unifie, rapproche et lie.

ERNEST SOLVAY (2).

The process of civilization is by association. In isolation, men, communities, nations tend back toward savagery. Repellant differences and dislikes separate them from mankind. In association, similarities and attractions are felt and differences are forgotten. There is so much more good than evil in men that liking comes by knowing.

ELIHU ROOT (3).

(1) La science de l'internationalisme. *Annuaire de la Vie internationale* 1908-1909.

(2) *Principes d'orientation sociale.*

(3) Discours prononcé lors de l'inauguration du Palais de l'Union Américaine.

Fully am I persuaded that the rulers and statesmen of the earth, all of whom are to-day constantly proclaiming their earnest desire for peace, are sincere in their protestations. Why, then, is this universally desired peace not promptly secured? Equally am I persuaded that the true root of the failure lies in the fact that these rulers and statesmen know not each other well. They are strangers, and therefore naturally and mutually suspicious. When a difference arises, they meet as strangers, knowing not the sincerity, the truthfulness, the keen sense of honor, and the earnest desire for peace of their fellow-statesmen. The French have a proverb : « We only hate those we do not know. » The reverse is also self-evidently true : « We only love those we do know ».

Two men differ; if strangers, the probable result is strife. Two friends differ; the probable result is peaceful settlement either by themselves, or, failing that, by arbitration of friends, and the two friends become dearer to each other than before Why? Because neither has assumed to sit as judge in his own cause, which violates the first principles of natural justice. The greatest crime that either man or nation can commit is to insist upon doing that which would consign the judge upon the bench to infamy if he ever dared to sit in judgment upon a cause in which he was an interested party.

ANDREW CARNEGIE (1).

Lines of future action cannot be wisely laid down. Many have to be tried, and having full confidence in my trustees, I leave to them the widest discretion as to the measures and policy they shall from time to time adopt, only promising that the one end they shall keep unceasingly in view, until it is attained, is the speedy abolition of internatioal war between so-called civilized nations.

When civilized nations enter into such treaties as named or war is discarded as disgraceful to civilized men, as personal war (duelling) and man selling and buying (slavery) have been discarded within the wide boundaries of our English-speaking race, the trustees will please then consider what is the next most degrading remaining evil or evils whose banishment — or what new elevating element or elements if introduced or fostered, or both combined — would most advance progress, elevation, and happiness of man, and so from

(1) Discours prononcé lors de l'inauguration du Palais de l'Union Américaine.

century to century without end, my trustees of each age shall determine how they can best aid man in the upward march to higher and higher stages of developments unceasingly, for now we know that as a law of his being man was created with the desire and capacity for improvement to which, perchance, there may be no limit short of perfection even here in this life upon earth.

Let my trustees, therefore, ask themselves from time to time, from age to age, how they can best help man in his glorious ascent onward and upward and to this end devote this fund.

ANDREW CARNEGIE (1).

For I dipt into the future, far as human eye could see,
Saw the vision of the world, and all the wonder thas would be.
Till the war-drum throbb' s no longer and the battle flags were furl'd.
In the Paliament of man, the Federation of the world.

A. TENNYSON.

Les rapports internationaux existant entre les recherches et l'enseignement, les arts et les lettres, l'assistance et le droit, le commerce et le travail, les mœurs et les croyances sont devenus si intenses et si complexes qu'ils réclament nécessairement une organisation appropriée. Trop de forces, et des meilleures, ont été jusqu'ici anéanties par le manque de plan et les hasards de ces relations. Si aujourd'hui un « Amerika-Institut » fonctionne pour aplanir à l'Allemagne les voies d'un important échange de culture, il est à espérer que des instituts allemands, pour l'étude d'autres pays civilisés, viendront s'y ajouter, que d'autres nations suivront l'exemple de l'Allemagne et qu'un système de culture internationale, soigneusement établi, enveloppera la terre des mailles de son réseau.

MUENSTERBERG (2).

Wir besitzen ja bereits eine Interparlementarische Union fast sämtlicher Kuturländer einschliesslich der Amerikanischen. Und

(1) Letter to the Trustees of the Endowment for International Peace.

(2) Discours prononcé lors de la réception, à l'Université de Berlin, des professeurs américains échangés.

wir besitzen nach Art des Weltpostvereins schon nahezu ein halbes Hundert von internationalen Institutionen und Organisationen von erprobtester und fruchtbarster Wirksamkeit. denen es nur an einer zentralen Zusammenfassung ihres Wirkens und an den entprechenden Ergänzungen und Erweiterungen ihrer Aktion fehlt, um den Kern und Keim für die Entwicklung einer gemeinsamen Verwaltung der Erde zu bilden.

WILHELM FOERSTER (1).

L'humanité est travaillée par un besoin d'entente et d'union qui grandit dans la même proportion que les échanges d'idées et de produits.

NUMA DROZ.

L'ensemble des peuples civilisés est actuellement réparti d'une manière assez étroite sur le globe rapetissé pour qu'il subisse les mêmes ébranlements, participe aux mêmes mouvements d'opinion et tende à s'administrer d'après des principes communs.

ÉLISÉE RECLUS.

Une invention faite à Rome est aussitôt connue à New-York comme à Moscou. Un progrès scientifique ne reste plus localisé dans une ville ou dans un pays; il devient tout de suite le patrimoine de l'Humanité entière.

L'Humanité forme dès à présent un tout immense qui a une vie commune, des idées communes, des mœurs communes. Cette tendance à l'uniformité est peut-être fâcheuse au point de vue pittoresque et je compatis aux doléances des peintres, mais il y a un point de vue qui vaut celui des artistes, c'est le bien-être des individus.

Le bien-être va en augmentant très vite, car tout progrès accompli en un point de cet organisme, se répercute partout et devient général. Les grandes villes se ressemblent déjà beaucoup; elles se ressembleront davantage encore; les modes sont les mêmes, sur le théâtre on joue les mêmes opéras, la cuisine est uniforme.

Bref, on vit la même vie à New-York, Londres, Paris, Berne, Bruxelles, Berlin, Vienne, Madrid et Saint-Pétersbourg.

CHARLES RICHET.

---

(1) Rapport au Congrès mondial des Associations internationales, 1910.

These men after long study of the peace question, had become convinced that the only practical method of banishing war, and the shadow of war, was to banish the excuse for it by creating a recognised need for peace; and that the one way to accomplish this was to unify the world in thought, in feeling and in interest.

Though universal peace is the ultimate goal, the office (1) has for its immediate and permanent function to serve humanity from day to day by providing an international clearing house through which may freely flow from nation to nation the best in thought and effort that is developed in each.

A. W. ALLEN (2).

Les réunions internationales qui avaient à choisir une ville pour centre des organismes qu'elle créaient, ont toujours été influencées par les avantages tout particuliers qu'offre notre pays. Situation topographique centrale sur l'intersection des grandes voies européennes et mondiales, neutralité de la Belgique, large hospitalité offerte aux étrangers par un peuple pacifique et libre, milieu intellectuel développé, connaissance répandue des principales langues véhiculaires, esprit d'organisation, d'entreprise et de travail des Belges auxquels sont confiés ces organismes, avantages aussi résultant du voisinage d'autres institutions internationales déjà existantes à Bruxelles, enfin, par suite de l'expansion belge au dehors et de l'immigration des étrangers en Belgique, développement en notre pays d'un véritable esprit international largement ouvert à la compréhension des civilisations et des milieux étrangers, esprit qui se développe à mesure que notre nationalité même s'affirme plus forte et plus indépendante, et que nous prenons connaissance du caractère actif que doit acquérir notre neutralité politique dans tous les domaines intellectuels, économiques et sociaux.

Extrait du rapport à la réunion des représentants des Associations internationales ayant leur siège à Bruxelles, 4 juin 1907.

La solidarité internationale des sciences est un fait que nul ne peut nier et ne nie. L'aide mutuelle que les savants de tous les peuples et

(1) The author means the *Central Office of International Associations.*

(2) *The Advocate of Peace*, 1911, p. 42.

de toutes les races s'assurent par leurs écrits et par leurs travaux est permanente et mondiale. Les sciences sont profondément humaines et humanitaires : elles ne connaissent ni frontières, ni douanes, ni haines.

Déjà les congrès ont affirmé la solidarité des sciences, et la multiplicité, l'universalité, la périodicité des congrès en témoignent avec une rare éloquence. Mais il nous semble qu'il y a mieux et plus à faire. Jusqu'à ce jour, les congrès ont eu pour seul et principal effet de grouper les hommes qui s'intéressent aux sciences, dans des fédérations internationales il est vrai, mais spéciales et nomades.

Il s'agirait, d'une part, de donner aux assises régulières des diverses sciences une stabilité plus grande; d'autre part, de rendre réelle et effective, en quelque sorte par leur coopération à une œuvre commune et collective, la solidarité des sciences.

Ce que nous voudrions voir se fonder, c'est une fédération de toutes ces fédérations spéciales et nomades que sont les congrès : chacune de ces fédérations conserverait son autonomie pleine et entière, son organisation propre, son utilité, son influence. La fédération mondiale leur assurerait simplement à toutes un siège permanent et unique, où se centraliseraient et se conserveraient leurs archives, leurs documents, leurs bibliothèques. Ce serait là le but passif de la fédération·

Mais nous entrevoyons aussi pour elle un but actif. Elle fournirait non seulement un logis et un domicile aux diverses associations; elle constituerait encore et surtout une coopération scientifique qui rendrait d'inappréciables, d'admirables, d'incalculables services.

Il ne s'agit rien moins que de créer un entrepôt mondial où toutes les idées humaines viendraient s'emmagasiner automatiquement, pour se répandre ensuite parmi les peuples avec un maximum d'efficacité et un minimum d'effort. Il ne s'agit rien moins que de créer un institut central où tous ceux qui ambitionnent de collaborer aux progrès de l'humanité, puiseraient immédiatement et mécaniquement les renseignements les plus complets et les plus précis. Il ne s'agit rien moins que d'amener la fondation d'une université internationale où ceux qui désirent se vouer aux hautes études trouveraient tous les documents et tous les livres, et où les autorités les plus compétentes accepteraient de venir professer et promulguer les résultats derniers de leurs recherches et de leurs méditations.

On le voit, ce plan est vaste; mais pour le réaliser il suffira d'un peu de bonne volonté, d'un peu de dévouement, de quelques sacrifices. Alors que les peuples consacrent chaque année plusieurs milliards stériles à préparer cette œuvre de mort que serait la guerre prochaine, si jamais elle éclate, il serait invraisemblable de ne pas rencontrer quelques gouvernements ou, à défaut de ces gouvernements, quelques

bienfaiteurs généreux, pour assurer à une œuvre de vie les ressources annuelles dont elle a besoin pour s'organiser et se développer.

C'est cette espérance que nous osons formuler : elle est pour nous une certitude.

H. La Fontaine (1).

Le but de l'organisation internationale doit être d'unir le monde civilisé tout entier dans une action commune en vue de réaliser certains buts d'intérêt universel, dépassant les forces d'un seul pays, de donner à l'Humanité les organes dont elle a besoin pour agir avec la puissance accrue d'une collectivité plus nombreuse, de placer l'activité humaine dans les conditions optima pour qu'elle se développe dans toute son ampleur.

L'organisation internationale est liée au progrès de l'Humanité et de la civilisation.

A côté des civilisations nationales, superposée à elles, doit exister une civilisation mondiale basée sur ce qu'il y a de commun dans les civilisations nationales et réalisant l'esprit de polycivilisation. Il appartient à notre époque d'élaborer la synthèse des diversités nationales et l'unité du genre humain et, à cette fin, d'assurer les conceptions fondamentales, de solidariser les sentiments, d'internationaliser les efforts, d'assigner un programme à l'action commune.

Absorber toutes les énergies de son temps, s'en approprier toutes les tendances, concentrer en soi les résultats de tous les efforts, tel a été le privilège des génies. En présence de l'énormité des tâches à accomplir et des exigences croissantes de la division du travail, il doit devenir le privilège des associations internationales.

Paul Otlet (2).

---

(1) *Union intellectuelle internationale*. Bibliothèque internationale de l'Alliance scientifique universelle, 1894, pp. 321-323.

(2) L'Organisation Internationale et les Associations Internationales. *Annuaire de la Vie internationale*, 1908-1909, pp. 161-165.

LES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

III

Les Associations Internationales

Les astérisques qui précèdent les noms des associations indiquent celles qui ont été représentées lors du premier Congrès mondial; les adresses précédées d'un astérisque sont celles des secrétariats des derniers congrès dans les cas où il n'existe pas de secrétariats permanents. Les chiffres entre crochets correspondent aux numéros d'immatriculation des associations dans la liste dressée par l'Office central.

ENSEMBLE DES INTÉRÊTS POLITIQUES ET SOCIAUX

Conférence internationale de la Paix [192]
LA HAYE

*** Union internationale des Républiques Américaines** [141]
Union panaméricaine. Van Ness Park
WASHINGTON D. C.

Cour permanente d'arbitrage [114]
Princessegracht, 14
LA HAYE

Corte de Justicia centro americana [51]
CARTAGO (Amérique centrale)

Cour internationale des prises [113]
La Haye

* **Union interparlementaire. Bureau interparlementaire** [186]
M. Ch.-L. Lange, avenue de Longchamp, 251
Bruxelles

PAIX

* **Bureau international permanent de la paix** [47]
Kanonenweg
Berne

Carnegie Endowment for International Peace [182]
M. James Brown Scott, 2, Jackson Place
Washington D. C.

* **Conciliation internationale** [73]
Avenue Henri-Martin, 78*bis*
Paris

World Peace Foundation (International School of Peace) [350]
M. Edwin Ginn, Beacon Street, 29
Boston

Ligue internationale de la paix et de la liberté [148]
Rue Naegli, 7
Berne

Institut international de la paix [384]
Monaco

Alliance universelle des femmes pour la paix par l'éducation [295]
Rue du Débarcadère, 7*bis*
Paris

* **Musée international de la guerre et de la paix** [151]
Lucerne

Comité Nobel du Parlement norvégien [57]
Drammensvei, 19
Christiania

* **Association médicale internationale pour aider à la suppression de la guerre** [27]
Rue des Mathurins, 25
Paris

BUTS GÉNÉRAUX

* **Union des Associations Internationales. Office central** [152]
Rue de la Régence, 3*bis*
BRUXELLES

Association internationale des Académies [12] (1)
Academia reale dei Lincei
ROME

* **Bureau préliminaire de la Fondation pour l'Internationalisme** [370]
Van Lennepweg, 6
LA HAYE

---

(1) GROUPEMENTS AFFILIÉS :

1. *Commission pour la publication d'une édition complète des œuvres de Leibniz.* — M. Émile Boutroux, Paris.
2. *Mesure d'un arc du trentième méridien.* — M. H.-G. van de Sande Bakhuyzen, Leyde.
3. *Mesure magnétique de long d'un parallèle de latitude.* — M. le prof. Michail Alexandrovich Rykacev, directeur de l'Observatoire central de Nicolaï, Saint-Pétersbourg.
4. *Commission pour la nomenclature lunaire.* — M. H.-H. Turner, Londres.
5. *Union internationale pour la coopération dans les recherches sur le soleil.* — M. Arthur Schuster, Kenthouse, Victoria Park, Manchester.
6. *Commission internationale des tableaux annuels des constantes physiques et chimiques.*
7. *Commission pour le prêt international direct des manuscrits et imprimés.* — M. Hermann Diels, Nürnbergerstrasse, 65, II, Berlin W. 50.
8. *Commission pour la publication d'un corpus des diplômes grecs.* — M. C. Jirecek, Vienne.
9. *Commission pour la publication de l'encyclopédie de l'Islam.* — M. C. Snouck Hugronje, Leyde.
10. *Commission pour l'édition critique du Mahabhârata.* — M. J.-S. Speyer, Leyde.
11. *Commission pour le Thesaurus grec.* — M. Hermann Diels, Nurnbergerstrasse, 65, II, Berlin W. 50.
12. *Commission pour l'édition d'un corpus medicorum antiquorum.* — M. Hermann Diels, Nurnbergerstrasse, 65, II, Berlin W. 50.

Congrès scientifique panaméricain [387]
M. N. BESIO MORENO, Calle Cevallos, 269
BUENOS-AYRES

* **Congrès universel des races** [385]
M. G. SPILLER, South Hill Park, 63
LONDRES N. W.

Alliance scientifique universelle [3]
Boulevard Saint-Germain, 18
PARIS

Die Brücke. Internationales Institut zur Organisierung der Geistigen Arbeit [187]
Schwindstrasse, 30
MUNICH

Concordia. Société internationale d'études, de correspondance et d'échange [162]
Rue Christine, 9
PARIS

Cosmopolitan correspondance club (C. C. C.) [112]
MILWAUKEE (Wisconsin)
Etats-Unis

* **Universala Esperanto-Asocio** [185]
Rue Bovy Lysberg, 8
GENÈVE

Nobelstiftelsen [193]
Norrandsgatan, 6
STOCKHOLM

* **Fédération internationale des comités permanents d'expositions** [124]
Rue de Berlaimont, 14
BRUXELLES

BIBLIOGRAPHIE — DOCUMENTATION

* **Institut international de bibliographie et de documentation** [133]
Rue du Musée, 1
BRUXELLES

*** Office international de bibliographie** [155]
Rue du Musée, 1
BRUXELLES

*** Congrès internationaux des éditeurs. Commission internationale** [278]
M. MELLY, Leifenstrasse, 24
BERNE

International Catalogue of scientific literature [142]
Southampton Street, 54
LONDRES

*** Concilium bibliographicum** [74]
Hofstrasse, 49
ZURICH

Répertoire bibliographique international des sciences mathématiques [159]
M. P. H. SCHOUTE
GROENINGUE (Pays-Bas)

Institut international de bibliographie sociale [134]
Spichernstrasse, 17
BERLIN W. 15

Bureau international de documentation éducative [194]
M. PEETERS, rue des Hospices, 7
OSTENDE

*** Office international de documentation aéronautique** [154]
Montagne de la Cour, *27a*
BRUXELLES

*** Office international de documentation de la chasse** [156]
Montagne de la Cour, *27a*
BRUXELLES

*** Office international de documentation de la pêche** [157]
Montagne de la Cour, *27a*
BRUXELLES

*** Institut polaire international** [139]
Observatoire royal de Belgique
UCCLE

* **Congrès international des archivistes et des bibliothécaires** [95]
M. STAINIER, administrateur inspecteur, Bibliothèque royale
BRUXELLES

Commission pour le prêt international direct des manuscrits et des imprimés [188]
Académie royale des sciences
BERLIN

* **Fédération internationale de la presse périodique** [86]
Rue de la Régence, 3*bis*
BRUXELLES

Bureau central des associations de presse [34]
M. V. TANNAY, rue de Sèvres, 21
PARIS

Association auxiliaire du Musée international de la presse [380]
Rue de la Régence, 3*bis*
BRUXELLES

Comité de jonction des Congrès internationaux de sténographie [53]
Boulevard Saint-Germain, 150
PARIS

Association internationale sténographique (Système Gabelsberger) [326]
DRESDE

PHILOSOPHIE — QUESTIONS MORALES

Congrès internationaux de philosophie. Commission permanente [303]
* M. ENRIQUES
BOLOGNE

Société positiviste internationale [374]
M. EMILE CORRA, rue Chauveau, 16
NEUILLY (Seine)

Congrès internationaux de psychologie. Comité international de propagande [302]
* M. ED. CLAPARÈDE, Champel, 11
GENÈVE

*** Union internationale des sociétés éthiques** [174]
M. SPILLER, South Hill Park, 33
HAMPSTEAD, LONDRES

Ordre international pour l'action sociale et pour l'éducation morale [349]
M. ALFRED KNAPP, Bolleystrasse, 56
ZURICH V.

*** Fédération abolitionniste internationale** [116]
Rue du Vieux Collège, 3
GENÈVE

Association internationale pour la répression de la traite des blanches [23]
St Mary's Chambers, 161*a*
STRAND, LONDRES

Bureau international du congrès contre la littérature immorale [46]
GENÈVE

Pro Gentilezza. Association internationale pour la diffusion des sentiments de gentillesse et d'humanité [351]
Via Due Macelli, 60
ROME

Congrès internationaux contre l'abus des boissons alcooliques. Ligue internationale [301]
M. J. GONSER, Fasanenstrasse, 59
BERLIN, W. 15

Bureau international contre l'alcoolisme [37]
M. HERCOD
LAUSANNE

Fédération internationale de la Croix Bleue [121]
Rue Général Dufour
GENÈVE

Ordre international des Bons Templiers [370]
M. EDWARD WAVRINSKY, Dalagatan, 7
STOCKHOLM

Ordre indépendant et neutre des Bons Templiers [200]
M. le docteur H. HAYEM
AIX (Bouches-du-Rhône)

Ligue internationale des prêtres abstinents [202]
Speestrasse, 15
TRÈVES

Union internationale de professeurs abstinents [199]
M. JOHN TURNER RAE, Paternoster Row, 34
LONDRES E. C.

Bureau international de la jeunesse étudiante abstinente [198]
Gemeindestrasse, 40
ZURICH

Union internationale des abstinents du personnel des chemins de fer [201]
M. G. A. KINKER, Johan de Bekastraat
UTRECHT

Union mondiale de tempérance des femmes chrétiennes [197]
Miss AGNÈS E. SLACK
RIPLEY, DERBYSHIRE

Union internationale des médecins abstinents [253]
A. HOLITSCHER, Pirkenhammer
bei CARLSBAD

Congrès internationaux des sociétés protectrices des animaux [300]
* Place Verte, 50
VERVIERS

Union internationale contre la vivisection [168]
Rue des Rennes, 127
PARIS

Union internationale contre le duel et pour la protection de l'honneur [52]
Dorottya-Utza
BUDAPEST V

RELIGIONS ET CROYANCES

Congrès internationaux de l'histoire des religions. Comité international permanent [298]
M. ERDMANS, Plantsoen, 71
LEYDE

Société théosophique [277]
ADYAR (Inde anglaise)

International Society of the Apocrypha [204]
M. le pasteur HERBERT PENTIN, Milton Abbey
DORSET (Angleterre)

* **Congrès marial international** [67]
* M. J KLEISER
FRIBOURG (Suisse)

Congrès eucharistiques. Comité permanent international [63]
Rue Nicole, 25
PARIS

International Mission Study Council [345]
M. J. W. GUNNING, Keizersgracht, 580
AMSTERDAM

World missionary Conference. Continuation Committee [346]
M. J. H. OLMAN, Princes Street, 100
WINDSOR BUILDINGS, EDIMBOURG

Armée du salut [297]
Queen Victoria Street, 101
LONDRES

Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens [4]
Rue Général Dufour, 3
GENÈVE

Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes filles [379]
George Street, 26
HANOVER SQUARE, LONDRES W.

International Swedenborg Congress [205]
M. JAMES SPEIRS, Bloomsbury Street, 1
LONDRES

Alliance évangélique universelle [183]
Adam Street, 7
LONDRES

World's Christian Endeavour Union [344]
M. WILLIAM SHAW, Tremont Temple
BOSTON (Mass.)

Congrès internationaux des anciens catholiques. Comité permanent [296]
M. G. MOOG, Dreikonigstrasse, 52
CREFELD

Internationaler alt-katholischer Hilfsverein [207]
M. KARL KEHRMANN, Schillerstrasse, 16
BONN (Rhein)

International Council of unitarian and other liberal religious thinkers and workers [144]
Beacon Street, 25
BOSTON (Mass.)

Alliance mondiale des baptistes [184]
M. J. H. SHAKESPEARE, Baptist Church House, Southampton Row
LONDON W. C.

Zionistiches Centralbureau [209]
Karolingerring, 31
COLOGNE

Alliance israélite universelle [213]
M. J. BIGARD, rue de la Bruyère, 45
PARIS

Bureau international des relations maçonniques [336]
Beaux-Arts, 26
NEUCHATEL (Suisse)

Fédération internationale des libres penseurs [125]
Rue du Remblai, 50
BRUXELLES

Bureau international de spiritisme [348]
M. LE CLÉMENT DE SAINT-MARC, Quai des Pêcheurs, 8
LIÉGE

SCIENCE ET ACTION SOCIALE

* **Institut international de sociologie** [136]
Boulevard Saint-Germain, 115
PARIS

* **Institut international pour la diffusion des expériences sociales** [354]
Rue Claude-Bernard, 59
PARIS

* **Institut international de statistique** [137]
Nieuwe Parklaan, 12
LA HAYE

Fédération universelle de la génération humaine [304]
Rotherwick Road, 49
HAMPSTEAD GARDEN SUBURB.
LONDRES N. W.

* **Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes** [138]
Rue de la Loi, 19
BRUXELLES

Bureau socialiste international [50]
MAISON DU PEUPLE, rue Joseph Stevens
BRUXELLES

Commission socialiste interparlementaire [308]
MAISON DU PEUPLE, rue Joseph Stevens
BRUXELLES

* **Conférence internationale des ligues sociales d'acheteurs** [76]
Mme JEAN BRUNHES, Clos Ruskin
FRIBOURG (Suisse)

* **Association internationale pour la lutte contre le chômage** [356]
M. LOUIS VARLEZ, Coupure, 54
GAND

Congrès internationaux du travail à domicile. Bureau permanent [357]
M. A. NEUCKEN, Hôtel de Ville
BRUXELLES

Fédération internationale pour l'observation du dimanche [127]
Rue de Candolle, 19
GENÈVE

Alliance coopérative internationale [1]
Red Lion Square, 22
LONDRES, W. C.

Secrétariat international des fédérations syndicales nationales [160]
Engel Ufer, 15 (1)
BERLIN, S. O. 16

---

(1) GROUPEMENTS CONNEXES :

1. *Fédération internationale des ouvriers communaux.* — M. A. Mohs, Winterfeldstrasse, 24, Berlin.
2. *Fédération internationale des employés de commerce.* — M. Josephson, 57, Besenbinderstrasse, Hambourg.
3. *Fédération internationale des postes, télégraphes et téléphones.* — M. Provost, Paris.
4. *Fédération internationale des ouvriers de fabrique.* — M. A. Brey, Münzstrasse, Hannover.
5. *Fédération internationale des ouvriers mineurs.* — M. Thomas Ashton, Old Road, Manchester.
6. *Fédération internationale des ouvriers paveurs.* — M. A. Knoll, Wicleffstrasse, 16, Berlin.
7. *Union internationale des employés des hôtels, restaurants et cafés.* — M. A Baumeister, Engel Ufer, 15, Berlin S. O. 16.
8. *Fédération internationale des ouvriers imprimeurs.* — M. P. Stauner, Berne.
9. *Fédération internationale des lithographes.* — M. O. Sillier, Anklamerstrasse, 27, Berlin N. 28.
10. *Fédération internationale des ouvriers du transport.* — M. H. Jochade, Besenbinderhof, 57, Hambourg.
11. *Fédération internationale des ouvriers brasseurs.* — M. Etzel, Schicklerstrasse, 6, Berlin C. 2.
12. *Fédération internationale des ouvriers boulangers.* — M. C. Allman, Besenbinderstrasse, 57, Hambourg.
13. *Fédération internationale des ouvriers verriers.* — M. E. Girbig, Gosslerstrasse, 291, Berlin O. 17.
14. *Fédération internationale des porcelainiers.* — M. F. Zietsch, Rosininstrasse, 3, Berlin.
15. *Fédération internationale des ouvriers teinturiers dégraisseurs.* — M. Montélimart, 3, rue du Château-d'Eau, Paris.
16. *Fédération internationale des métallurgistes.* — M. A. Schlicke, Roterstrasse, 16, Stuttgart.
17. *Fédération internationale des travailleurs du bois.* — M. T. Leipart, Neue Friedrichstrasse, 2, Berlin C. 2.
18. *Fédération internationale des ouvriers charpentiers.* — M. F. Schader, Besenbinderhof, 57, Hambourg.
19. *Fédération internationale des ouvriers du cuir.* — Berlin.
20. *Fédération internationale des travailleurs de la peau.* — M. E. Schubert, Kaiser Wilhelmstrasse, 36, Hambourg.
21. *Fédération internationale des ouvriers textiles (tullistes).* — M. W. Marsland, 3, Blossom street, Great Ancots street, Manchester.

Congrès internationaux de la ligue du coin de terre et du foyer insaisissable [78]
Rue de la Limite, 21
BRUXELLES

* **Congrès internationaux des habitations à bon marché. Comité permanent** [61]
M. O. VELGHE, rue Beyaert, 3
BRUXELLES

Confédération internationale des sociétés coopératives agricoles [335]
Geheimrat HAAS
DARMSTADT

* **Fédération internationale de la mutualité. Bureau international permanent** [225]
M. EMILE VER HEES, Office du Travail
Rue Lambermont
BRUXELLES

---

22. *Fédération internationale des ouvriers du tabac.* — M. H. Jugters, rue des Images, 98, Anvers.
23. *Fédération internationale des selliers.* — M. J. Sassenbach, Engelufer, 16, Berlin.
24. *Fédération internationale des cordonniers.* — M. J. Simon, Breitegasse, 25-27, Nuremberg.
25. *Fédération internationale des ouvriers gantiers.* — M. J. Eitlinger, Muskanerstrasse, 30, Berlin S. O. 33.
26. *Fédération internationale des relieurs.* — M. Emile Kloth, Kottbuser Damm, 231, Berlin S. 59.
27. *Fédération internationale des coupeurs.* — M. H. Stumer, Kopenickerstrasse, 16, Berlin.
28. *Fédération internationale des ouvriers chapeliers.* — M. A. Metzsche, Nordstrasse, 57, Altenbourg.
29. *Fédération internationale des garçons coiffeurs.* — M. F. Etzkorn, Osterstrasse, 166, Hambourg.
30. *Fédération internationale de la pierre.* — M. R. Kolb, Elisabethun straase, Zurick.
31. *Fédération internationale des maçons.* — M. T. Bomelbourg, Besenbinderstrasse, 56, Hambourg.
32. *Fédération internationale des ouvriers sculpteurs.* — M. P. Dupont, Bergmansstrasse, 63, Berlin.
33. *Fédération internationale des artistes musiciens.* — M. A. Seitz, rue de Paris, 133, Colombes (Seine).

Congrès internationaux des organisations patronales. Office central [360]
TURIN

Commission internationale pour la revision décennale de la nomenclature des causes de décès [203]
M. BERTILLON, avenue Marceau, 26.
PARIS

* **Société universelle de la Croix Blanche** [166]
M. ROBERT FAZY, rue du Rhône, 42
GENÈVE

Société internationale pour l'étude des questions d'assistance [172]
M. G. RONDEL, rue de Miromesnil, 49
PARIS, VIII

Bureau international d'informations et d'études sur l'assistance aux étrangers [223]
M. G. RONDEL, rue de Miromesnil, 49
PARIS, VIII

Congrès internationaux de l'assistance publique et privée. Comité international [293]
M. G. RONDEL, rue de Miromesnil, 49
PARIS, VIII

International Council of Nurses [49]
Miss DOCK, Oxfordstreet, 431
LONDRES, W.

Association internationale de la Croix Rouge [9]
Corraterie, 24
GENÈVE

Congrès internationaux de l'assistance aux aliénés [292]
* M. FALKENBERG, Herzbergstrasse, 79
BERLIN

Congrès internationaux pour l'amélioration du sort des aveugles [291]
Athanassian, rue General Earle
ALEXANDRIE

Congrès internationaux pour l'amélioration du sort des sourds-muets [290]
* Rue Lairesse, 101
LIÉGE

*** Union internationale pour la protection de l'enfance du premier âge** [170]
M. Eugène Lust, rue de la Limite, 27
Bruxelles

Union internationale des amies de la jeune fille [171]
Mme Esther Richard
Neuchatel (Suisse)

*** Association catholique internationale des œuvres de protection de la jeune fille** [5]
Rue de Romont, 28
Fribourg (Suisse)

Conseil international des femmes [235]
Mme Alice Salomon, Neue Ansbacherstrasse, 7
Berlin W.

*** Comité permanent des congrès internationaux d'actuaires** [59]
Rue Fossé-aux-Loups, 48
Bruxelles

Association internationale des médecins experts des compagnies d'assurances [17]
Boulevard de la Senne, 53
Bruxelles

*** Congrès internationaux des accidents du travail et des assurances sociales** [337]
M. Edouard Fuster, rue de Châteaudun, 55
Paris

DROIT

*** Institut de droit international** [130]
Rue Savaen, 11
Gand

Association de droit international [6]
Mitre Court Buildings, Temple, 1
Londres

Internationale Vereinigung für Rechts-und Wirtschafts-Philosophie [361]
M. Fritz Berolzheimer, Behrenstrasse 32/33
Berlin W. 64

Internationale Vereinigung für vergleichende Rechtswissenschaft und Volkswirtschaftslehre [362]
M. KARL VON LEWINSKI, Tile Wardenbergstrasse, 9
BERLIN N. W. 87

Office central des nationalités [329]
Rue Taitbout, 3
PARIS

Ligue internationale pour le Droit des peuples [328]
Place Saint-François-Xavier, 1
PARIS, VII

Société internationale de droit aérien [363]
M. PAUL RUMPEL, Trois-Portes, 16
NEUCHATEL (Suisse)

Comité juridique international de l'aviation [397]
PARIS

Conférence de droit international privé [306]
Ministère des Affaires Étrangères
LA HAYE

* **Bureau international de l'Union pour la protection de la propriété industrielle** [39]
Helvetiastrasse, 7
BERNE

* **Bureau international de l'Union pour la protection des œuvres artistiques et littéraires** [40]
Helvetiastrasse, 7
BERNE

* **Alliance internationale pour le suffrage des femmes** [2]
West 86th Street, 2
NEW YORK

Union internationale de droit pénal [178]
Vosstrasse, 13
BERLIN

Commission pénitentiaire internationale [226]
M. GUILLAUME, Bureau fédéral de statistique
BERNE

* **Union internationale des patronages** [173]
M. HENRI JASPAR, avenue de la Toison d'Or, 93
BRUXELLES

Congrès internationaux d'anthropologie criminelle [228]
* M. Aschaffenbourg
Cologne

Congrès internationaux de la propriété minière, du travail, de l'hygiène et de la sécurité dans les mines [364]
Rue Basse, 4
Lille

* **Congrès internationaux des sociétés par actions et des sociétés coopératives** [102]
Avenue Louise, 334
Bruxelles

* **Association internationale pour la protection de la propriété industrielle** [21]
M. Albert Osterrieth, Wilhemstrasse, 37-38
Berlin

* **Association littéraire et artistique internationale** [26]
M. Jules Lermina, boulevard Saint-Germain, 117
Paris

* **Comité maritime international** [55]
M. Franck, rue des Escrimeurs, 28
Anvers

Congrès internationaux des candidats notaires et clercs de notaires [98]
Rue de Stassart, 16
Ixelles-Bruxelles

* **Association internationale des avocats** [14]
M. Henri Jaspar, avenue de la Toison-d'Or, 93
Bruxelles

* **Congrès internationaux des sciences administratives** [100]
M. De Vuyst, avenue des Germains, 22
Bruxelles

* **Association internationale pour la protection légale des travailleurs** [22]
M. Stephan Bauer, Rebgasse, 1, au Clarahof
Bale

* **Association internationale des auteurs et compositeurs** [13]
Rue Chantilly, 8
Paris

COLONISATION

*** Institut colonial international** [129]
M. Camille Janssen, rue Veydt, 36
Bruxelles

British and Foreing anti-slavery society [32]
Denison House, Wauxhall, Brigde Road, 51
Londres

Convention internationale pour combattre la traite des esclaves. Bureau central [310]
Ministère des Affaires Étrangères
Bruxelles

INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES

*** Union économique internationale** [167]
Rue de la Loi, 200
Bruxelles

Congrès internationaux du libre échange [294]
* M. Strauss
Anvers

*** Union internationale pour la publication des tarifs douaniers** [180]
M. Lankmans, rue de l'Association, 38
Bruxelles

Union internationale agricole pour la fixation du prix des céréales [358]
Dessauerstrasse, 7
Berlin S. W.

Commission internationale permanente des sucres [72]
Ministère des Affaires Étrangères
Bruxelles

Conférence internationale de l'acier [359]

ENSEIGNEMENT

Institut pédagogique central-américain [227]
Costa Rica

* **Bureau international des fédérations d'instituteurs** [43]
Rue du Houblon, 44
BRUXELLES

Congrès international de l'enseignement primaire [231]
Rue du Houblon, 44
BRUXELLES

Congrès international d'éducation populaire [85]
Boulevard du Hainaut, 110
BRUXELLES

Ligue internationale pour l'éducation rationnelle de l'enfance [356]
Boulevard Saint-Martin, 21
PARIS

Congrès international de l'enseignement secondaire [232]
* M. ERNEST DESCAILLES, professeur à l'Université
GAND

Confédération internationale des universités populaires [365]
PARIS?

Association internationale des écoles du dimanche [395]
MARION LAWRENCE, Hartford Building, 805
CHICAGO (Illinois)

Office international de l'enseignement ménager [366]
Ecole normale ménagère
FRIBOURG (Suisse)

Congrès internationaux de l'éducation morale. Commission permanente [233]
M. SPILLER, South Hill Park, 63
LONDRES N. W.

Alliance universitaire internationale [327]
M. BERNARD BOUVIER, professeur
GENÈVE

Congrès internationaux de l'enseignement supérieur [234]

Association internationale des clubs cosmopolites [339]
MADISON (États-Unis)

Corde Fratres. Fédération internationale des étudiants [338]
Ulloi ut, 22
BUDAPEST, VIII

Fédération universelle des étudiants chrétiens [128]
East 28 Street, 124
NEW YORK

* **Congrès internationaux d'éducation familiale. Commission internationale** [83]
M. LOUIS PIEN, rue Rubens, 44
BRUXELLES

Congrès internationaux d'hygiène scolaire. Comité permanent international [230]
M. DUFESTEL, boulevard Magenta, 10
PARIS

* **Congrès internationaux d'éducation physique. Commission internationale permanente** [84]
Rue Emile Banning, 29
BRUXELLES

* **Société internationale pour le développement de l'enseignement commercial** [165]
M. A. JUNOD
BERNE (Suisse)

Congrès internationaux de l'enseignement technique, commercial et industriel [340]
Avenue Trudaine, 39
PARIS

Faculté internationale de pédologie [383]
Mlle I. IOTEYKO, avenue Paul de Jaer, 35
BRUXELLES

Fédération internationale catholique et pédagogique [343]
M. AUER jun.
DONAUWERTH (Bavière)

LINGUISTIQUE — LANGUES

Internationaler Neu-Philologenverein [35]
M. FRANCIS CURTIS
FRANCFORT S/MEIN

Mezzofantibund. Internationaler Bund der Fremdsprachenvereine [150]
Goethestrasse, 11
WIESBADEN

Bureau international de renseignements des congrès internationaux de langues vivantes [41]
Boulevard Poissonnière, 24
PARIS

Association phonétique internationale [28]
Rue de la Madeleine, 20
BOURG-LA-REINE (France)

* **Fédération internationale pour l'extension et la culture de la langue française** [126]
Rue de Toulouse, 33
BRUXELLES

* **Société internationale de dialectologie romane** [164]
M. B. SCHADEL, Richard Wagner Strasse, 23
HALLE a. S. (Allemagne)

* **Universalaj kongresoj de Esperanto** [18x]
Rue de Clichy, 51
PARIS

* **Internacia scienca asocio esperantista** [140]
Rue Bovy Lysberg, 8
GENÈVE

Internacia asocio de instruistoj [388]
M. E. DURIEUX, rue Bouvines, 71
LILLE

* **Internacia societo de la esperantistoj juristoj** [389]
Rue Saint-Éloy, 17
DOUAI

Academio por interlingua [36]
M. G. PEANO, Cavoretto
TURIN

* **Uniono di l'amiki di la linguo internaciona** [398]
M. A. WALTISBUHL, Bahnhofstrasse, 46
ZURICH.

SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES ET NATURELLES

* **Bureau international des poids et mesures** [41]
Pavillon de Bréteuil
SÈVRES (France)

Congrès internationaux des mathématiques [341]
M. FORCYTH, professeur à l'Université
CAMBRIDGE

* **Commission internationale de l'enseignement mathématique** [68]
M. H. FEHR, route de Florissant, 72
GENÈVE

Association internationale pour promouvoir l'étude des quaternions [25]
West Macon Street, 1258
DECATUR (Illinois)

Union internationale pour la coopération dans les recherches solaires [146]
Physical Laboratory of the University
MANCHESTER

* **Comité international permanent pour l'exécution de la carte photographique du ciel** [54]
Observatoire
PARIS

Commission internationale de photométrie [69]
M. ALBERT WEISS
ZURICH

* **Congrès international de la radiologie et de l'électricité** [87]
Rue de la Prévôté, 1
BRUXELLES

* **Comité électrotechnique international** [237]
M. LE MAISTRE, Victoria Street
LONDRES

Bureau central de l'Association géodésique internationale [33]
Institut géodésique
BERLIN

Congrès internationaux de géologie [342] (1)
* M. J. G. ANDERSSON, professeur
STOCKHOLM

Comité international des poids atomiques [393]
F. W. CLARKE, Columbian University
WASHINGTON D. C.

Association internationale de sismologie [30]
Observatoire
STRASBOURG

Institut international de vulcanologie [382]
M. FRIEDLAENDER, *Villa Hertha,*
Via Luigia San Felice
NAPLES

Congrès d'hydrologie, de climatologie, de géologie et de physicothérapie [238]
Rue Beaujon, 18
PARIS

* **Conseil permanent international pour l'exploration de la mer** [158]
M. C. F. DRECHSEL, Jens Koefoedgade, 2
COPENHAGUE

---

(1) GROUPEMENTS CONNEXES :

1. *Commission internationale des glaciers.* — M. Eduard Brückner, Baumannstrasse, 8, Vienne III.
2. *Commission de la carte géologique d'Europe.* — M. Franz Beyschlag, Nassauischestrasse, 51, Berlin-Wilmersdorf.
3. *Commission de paléontologie universelle.* — M. Frits Frech, Neudorfstrasse, 41, Breslau II.
4. *Commission de la coopération internationale pour l'étude des fractures de l'écorce terrestre.* — M. William H. Hobbs, Ann Arbor, Michigan.
5. *Commission pour la création d'une revue internationale de géologie, paléontologie et pétrographie.* — M. F.-N. Cernysev, Saint-Pétersbourg.
6. *Commission du Prix Spendiaroff.*
7. *Commission du degré géothermique.*
8. *Commission de la bibliographie géologique et de l'établissement d'un catalogue.*
9. *Commission internationale pour l'enquête scientifique sur les gisements de fer dans chaque pays.* — M. Franz Beyschlag, Nassauischestrasse, 51, Berlin-Wilmersdorf.

Comité météorologique international [56] (1)
Observatoire
PARIS

Congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistorique. Comité permanent [239]
M. R. VERNEAU, professeur au Museum
PARIS

Commission internationale pour l'unification des procédés anthropométriques [332]
M. G. PAPILLAULT, avenue Frochot, 2*bis*
PARIS

Institut international d'ethnographie [331]
M. REGELSPERGER
Rue de la Boétie, 85
PARIS

Société internationale d'ethnographie [369]
M. A. W. NIEUWENHUIS, Witte Singel, 1
LEYDE

Institut international de plasmologie et de biomécanique universelles [367]
Chaussée de Waterloo, 717
BRUXELLES

---

(1) GROUPEMENTS CONNEXES :

1. *Commission internationale pour l'aérostation scientifique.* — M. H. Hergesell, directeur de l'Institut météorologique, Strasbourg i. E.
2. *Commission internationale solaire.* — M. W.-J.-S. Lockyer, Solar Physics Observatory, South-Kensington, Londres S. W.
3. *Commission internationale pour l'étude du magnétisme terrestre.* — M. Adolf Fr. K. Schmidt, Telegraphenberg, Potsdam.
4. *Commission internationale de Radiation.* — M. Jules Maurer, Institut fédéral météorologique, Zurich.
5. *Commission internationale télégraphique.* — M. W.-N. Shaw, Moreton Gardens, 10, Londres S. W.
6. *Commission internationale pour la météorologie maritime et les signaux avertisseurs des tempêtes.* — M. W.-N. Shaw, Moreton Gardens, 10, Londres S. W.
7. *Commission internationale du réseau mondial.* — Secr. : M. H.-H. Hildebrandsson, Upsala.
8. *Commission internationale pour l'étude des nuages.* — M. H.-H. Hildebrandsson, Upsala.

*** Association internationale des botanistes** [15]
M. J. P. LOTSY
HARLEM (Pays-Bas)

*** Congrès international de botanique et d'horticulture** [243]
M. DE WILDEMAN, Jardin Botanique
BRUXELLES

Congrès internationaux de zoologie. Conseil permanent [244]
M. R. PLANCHARD, boulevard Saint-Germain, 226
PARIS, VII

Institut international d'embryologie [368]
M. F. BONNET
ROME

Internationaler entomologischer Verein [48]
M. MAX NASSAUER, Rheinstrasse, 25
FRANCFORT S/MEIN

Congrès internationaux d'entomologie [91]
Rue Vautier, 31
BRUXELLES

Comité ornithologique international [245]
M. L. BRULL, Invalidenstrasse, 43
BERLIN, N. 4

MÉDECINE — HYGIÈNE

Congrès internationaux des sciences médicales. Bureau permanent [246]
M. BURGER, Vondelstraat, 1
AMSTERDAM

Association internationale de la presse médicale [10]
M. PAUL BLONDEL, boulevard Haussmann, 103
PARIS

Comité international pour l'enseignement médical complémentaire [375]
Luisenplatz, 2-4
BERLIN N. W. 6

Société internationale de médecine tropicale [376]
M. GEORGE N. F. NUTTAL, 3, Cranmer Road
CAMBRIDGE

Congrès fédératifs internationaux des anatomistes. Comité central permanent [247]
M. NICOLAS, rue Pierre-Nicolas prolongée, 7
PARIS

Comité central pour les recherches sur le cerveau [248]
M. H. W. G. WALDEYER, Luisenstrasse, 56
BERLIN

Congrès internationaux de physiologie [249]
M. A. DASTRE, membre de l'Institut, professeur de physiologie, La Sorbonne
PARIS

* **Association internationale de l'Institut Marey** [11]
Parc des Princes, avenue Victor-Hugo
BOULOGNE-SUR-SEINE (France)

Laboratoire international de physiologie du Mont-Rose [147]
Corso Raffaello, 30
TURIN

Union sanitaire universelle. Office international d'hygiène publique [325]
Boulevard Saint-Germain, 195
PARIS

International American Sanitary Bureau [222]
Union panaméricaine, Van Ness Park
WASHINGTON D. C.

Internationale Gesellschaft für Rassenhygiene [377]
M. ERNST RUDIN, Nussbaumstrasse, 7
MUNICH

* **Congrès internationaux d'hygiène alimentaire et d'alimentation rationnelle de l'homme** [105]
M. GROGNARD, rue de Louvain, 3
BRUXELLES

Union internationale végétarienne. Comité international permanent [111]
M. F. THALASSO, rue du Trône, 200
BRUXELLES

*** Commission internationale pour l'étude de la question de l'unification des méthodes d'analyse des denrées alimentaires** [333]
M. A.-J.-J. VANDEVELDE, rue du Chantier, 20
GAND

Congrès internationaux d'assainissement et de salubrité de l'habitation [372]
M. F. MARIÉ DAVY, avenue d'Orléans, 5
PARIS, XIV

Congrès internationaux des maladies professionnelles [99]
M. D. GLIBERT, rue Lambermont, 2
BRUXELLES

Congrès internationaux d'hygiène et de démographie. Commission permanente internationale [250]
M. MAX RUBNER, Kurfurstenstrasse, 99*a*
BERLIN W. 3

Congrès internationaux de pharmacie [92]
Rue Malibran, 12
BRUXELLES

Unification de la formule des médicaments héroïques [324]
Secrétariat international pour l'unification des pharmacopées
BRUXELLES

Congrès internationaux d'homéopathie [251]

Association internationale des médecins mécanothérapeutes [66]
Rue des Escrimeurs, 1
ANVERS

Société internationale de médecine physique [82]
M. FOVEAU DE COURMELLES, rue de Châteaudun, 26
PARIS

Congrès internationaux de physiothérapie. Comité international [252]
M. VAQUEZ, rue du Général Foy, 28
PARIS

Congrès internationaux de thalassothérapie [254]
M. KURZ
ABBAZZIA

Congrès internationaux d'électrologie et de radiologie médicales. Commission permanente [255]
M. E. DOUMER, rue Nicolas-Le-Blanc, 57
LILLE

Association internationale de pédiatrie [70]
M. Hutinel, rue Bayard
Paris

Association internationale d'urologie [75]
M. Desnos, rue de la Boétie, 59
Paris

* **Association stomatologique internationale** [31]
M. H. Albaeys, Longue rue Neuve, 55
Anvers

Congrès internationaux de dermatologie [256]
M. Ambrogis Bertarelli
Milan

Congrès internationaux de neurologie [257]

Ligue internationale contre l'épilepsie [108]
M. Donath, Gottergasse
Budapest, V.

Institut international pour l'étude des causes des maladies mentales [334]
M. Frank
Zurich

Congrès internationaux de médecine mentale [258]

* **Congrès internationaux de recherches sur le cancer** [259]
M. George Meyer, Bendlerstrasse, 13
Berlin, W.

Congrès internationaux sur la lèpre [260]
* M. H. P. Lie, Pleiestiftelsen for Spedalske, 1
Bergen

Société internationale de la tuberculose [371]
M. Georges Petit, rue du Rocher, 51
Paris, VIII

Association internationale contre la tuberculose [8]
M. Pannwitz, Berliner Strasse, 137
Berlin-Charlottenbourg

* **Société internationale de chirurgie** [163]
M. Ant. Depage, avenue Louise, 75
Bruxelles

Société internationale de chirurgie orthopédique [153
M. HANS SPITZY, Glaustrasse, 15
GRAZ

Fédération dentaire internationale [118]
Rue de Candolle, 12
GENÈVE

Congrès périodiques internationaux d'ophtalmologie [145]

Congrès internationaux d'oto-rhino-laryngologie [263]
* M. PR. ROSENBERG, Schifftauerdamm, 26
BERLIN N. W. 6

Congrès internationaux d'otologie [266]

Congrès périodiques internationaux de gynécologie et d'obstétrique. Comité permanent [264]
M. JACOBS, boulevard de Waterloo, 53
BRUXELLES

Congrès internationaux de médecine vétérinaire. Commission permanente [265]
M. D. A. DE JONG,
LEYDE

Fédération internationale des sociétés pour la propagation de la crémation [373]
M. TOSQUINET, rue d'Écosse, 6
BRUXELLES

Congrès international de sauvetage [94]
* M. F. BUSSCHOTS, avenue Milcamps, 93
BRUXELLES

Congrès internationaux du service d'incendie et des mesures préventives contre le feu [107]
Rue de la Clinique, 86
CUREGHEM-BRUXELLES

TECHNIQUE

Congrès internationaux des mines et de la métallurgie [268]
M. G. C. LLOYD, Victoria Street, 28
LONDRES S. W.

Association internationale pour l'essai des matériaux [24]
M. ERNST REITLER, Nordbahnstrasse, 50
VIENNE, II

* **Société internationale des électriciens** [394]
Rue de Staël, 14
PARIS, XV

Congrès internationaux d'électricité [267]

Association internationale du froid [19]
M. E. GOUAULT, avenue Carnot, 39
PARIS, XVII

Congrès internationaux de l'enseignement technique supérieur [90]
Place de Louvain, 27
BRUXELLES

Union internationale des stations électriques [175]
Ledererstrasse, 2 /III
MUNICH

* **Congrès internationaux des associations d'inventeurs et d'artistes industriels** [97]
* M. MARITZ, Bourse de Commerce
BRUXELLES

Congrès internationaux de chimie appliquée. Commission permanente [279]
M. WILLIAM H. NICHOLLS, Broadstreet
NEW YORK

* **Association générale des ingénieurs, architectes et hygiénistes municipaux** [7]
Rue Palatine, 8
PARIS

COMMUNICATIONS — TRANSPORTS

Bureau international de l'Union postale universelle [38]
BERNE

Office central des transports internationaux [323]
BERNE

* **Bureau international des administrations télégraphiques** [42]
BERNE

* **Association internationale du Congrès des chemins de fer** [18]
Rue de Louvain, 11
BRUXELLES

* **Union internationale des tramways et chemins de fer d'intérêt local** [177]
Impasse du Parc, 6
BRUXELLES

* **Association internationale permanente des congrès de navigation** [20]
Avenue de la Brabançonne, 29
BRUXELLES

Association permanente internationale des congrès de la route [88]
Boulevard Saint-Germain, 244
PARIS

AGRICULTURE — HORTICULTURE

Institut international d'agriculture [131]
Villa Borghèse
ROME

Congrès international d'agriculture. Commission internationale [269]
M. HENRY SAGNIER, rue Jacob, 26
PARIS

* **Congrès internationaux des associations agricoles et de démographie rurale** [96]
M. G.-J. VANDERVAEREN,
Chaussée d'Alsemberg, 220
BRUXELLES

* **Congrès internationaux de l'enseignement agricole. Commission internationale permanente** [276]
M. G.-J. VANDERVAEREN,
Chaussée d'Alsemberg, 220
BRUXELLES

* **Congrès internationaux d'agronomie tropicale** [79]
Rue des Confédérés, 122
BRUXELLES

Association scientifique internationale d'agronomie coloniale [29]
Rue Hamelin, 34
PARIS

Congrès internationaux d'agrogéologie [275]
M. ALEX. KARPINSKY, quai Nicolas, 1
SAINT-PÉTERSBOURG

Congrès internationaux de mécanique agricole [273]
M. A.-PH. SILBERNAGEL, boulevard Magenta, 166
PARIS

Congrès internationaux d'arboriculture fruitière [271]
* M. NOMBLOT
BOURG-LA-REINE (Seine)

Congrès internationaux de viticulture [272]

Union internationale des stations de recherches forestières [176]
* M. DURIEUX, rue de Louvain,
BRUXELLES

Congrès internationaux de sylviculture [274]

* **Congrès internationaux d'horticulture** [104]
Rue Sainte-Catherine, 28
BRUXELLES

* **Congrès internationaux de l'élevage et de l'alimentation** [89]
M. FRATEUR, rue Royale, 83
BRUXELLES

Fédération internationale d'aviculture [120]
Boulevard de la Senne, 90
BRUXELLES

Fédération cynologique internationale [381]
M. A.-J.-J. KLOPPERT

* **Fédération internationale de laiterie** [122]
Rue Jourdan, 31
BRUXELLES

Congrès internationaux d'apiculture [80]
Rue de la Motte, 26
HUY (Belgique)

INDUSTRIE — COMMERCE

* **Congrès internationaux des chambres de commerce. Comité permanent** [60]
M. Jottrand, rue des Groseilliers, 45
Mons

Congrès internationaux de chimie appliquée (1)
M. Bernhard C. Hesse, Broadstreet, 25
New-York City (Etats-Unis).

Congrès internationaux des vins, spiritueux et liqueurs [283]
Rue d'Argent, 32
Paris

Congrès internationaux de brasserie [281]

Congrès internationaux de sucrerie et de distillerie [282]

Comité international pour l'unification des analyses sucrières [218]
M. Herzfeld, Gillstrasse, 12, Grünewald
Berlin

Congrès internationaux du pétrole. Comité permanent [284]
M. Albert Flazy, place des Vosges
Paris

Association internationale des chimistes du cuir [224]
M. Edmond Stiasny,
Monkbridge Road, 8, Headingley,
Leeds (Angleterre)

* **Fédération internationale des associations de filateurs de lin et d'étoupe** [399]
Comte Paul de Hemptinne,
Rue Longue du Marais, 15,
Gand

---

(1) Groupements connexes :

1. *Commission internationale des méthodes d'analyse des denrées alimentaires.* — M. A.-A.-J. Vandevelde, rue du Chantier, 24, Gand.
2. *Commission internationale pour l'analyse des engrais et des matières alimentaires artificielles.* — M. Martin Ullmann, Hambourg, 26.
3. *Commission internationale d'analyses.* — M. L. Lindet, boulevard Saint-Germain, 108, Paris (avec 11 sous-commissions).
4. *Commission internationale pour l'unification des méthodes d'épreuves sur la stabilité des explosifs.* — M. S. Stassart, Bruxelles.
5. *Commission internationale des tables annuelles physico-chimiques.*

Fédération internationale cotonnière [77]
Rue de la Croix, 11
GAND

* **Congrès internationaux de l'industrie du bâtiment. Comité permanent** [62]
Grand'Place, 5
BRUXELLES

Fédération internationale des voyageurs et des représentants de commerce [103]
PARIS

* **Comité de jonction des congrès internationaux de sténographie** [53]
Boulevard Saint-Germain, 150
PARIS

BEAUX-ARTS

* **Institut international d'art public** [132]
M. EUG. BROERMAN, avenue Jef Lambeaux, 56
BRUXELLES

Congrès internationaux des architectes. Comité permanent de propagande [285]
M. POUPINEL, rue Boissy-d'Anglas, 45
PARIS

* **Congrès internationaux de numismatique et de l'art de la médaille contemporaine** [106]
Rue du Trône, 55
BRUXELLES

Fédération internationale de l'enseignement du dessin [123]
M. LÉON GENOUD
BERNE

Women's international Art Club
Mme CURTIS, Canfield Gardens, South Hampstead
LONDRES N. W.

* **Institut international de photographie** [135]
M. DE POTTER, rue du Musée, 1
BRUXELLES

Union internationale de photographie [170]
Rue de Clichy, 51
PARIS

Congrès internationaux de photographie [93]
Rue Van Bemmel, 9
BRUXELLES

* **Société internationale de musique** [280]
BREITKOPF & HARTEL
LEIPZIG

Commission internationale d'études orphéoniques [71]
Grand'Place, 19
BRUXELLES

SPORTS — CULTURE PHYSIQUE

* **Comité olympique international** [58]
Rue Oudinot, 20
PARIS

* **Fédération européenne de gymnastique** [119]
Canal du Sucre, 22
ANVERS

Ligue internationale des associations touristes [149]
Passage de la Bibliothèque, 4
BRUXELLES

* **Union cycliste internationale** [287]
Boulevard des Italiens, 6
PARIS

Association internationale des Automobiles Clubs [286]
Place de la Concorde, 8
PARIS

Union internationale de patinage [169]
Malmôkillna Isgatan, 25*b*
STOCKHOLM

Fédération aéronautique internationale [117]
Avenue des Champs-Élysées, 63
PARIS

HISTOIRE

Congrès internationaux des sciences historiques
* M. E. Gaspar, Kaiserallee, 17
Berlin W.

Congrès internationaux des traditions populaires [236]

Congrès internationaux des américanistes [240]
* Great Russell Street, 50
Londres

Congrès internationaux des orientalistes [242]
* M. R. Spyr B. Lambros
Athènes

Association internationale pour l'exploitation de l'Asie centrale et de l'Extrême-Orient [330]
Comité russe
Saint-Pétersbourg

* **Congrès Pan-Celtic international. Union celtique** [110]
Rue d'Arlon, 6
Bruxelles

GÉOGRAPHIE

Congrès internationaux de géographie [288] (1)
* M. Giovanni Roncagli
Rome

---

(1) Groupements connexes :

1. *Commission internationale de l'Atlantique.* — S. A. R. Albert Ier, Prince de Monaco.
2. *Commission internationale pour fixer la nomenclature océanographique.* — S. A. R. Albert Ier, Prince de Monaco.
3. *Commission internationale pour une carte bathymétrique générale des océans.* — S. A. R. Albert Ier, Prince de Monaco.
4. *Commission internationale pour étudier d'une façon organique le projet d'un Bureau international de consultation géographique au profit du commerce.* — M. le commandant Roncagli, Rome.

* **Commission polaire internationale** [289]
M. LECOINTE, Observatoire royal
UCCLE (Bruxelles)

Conférence internationale pour la carte du monde au millionième [308]
M. BEHRENS, Section géographique de l'état major
LONDRES

---

5. *Commission internationale chargée d'étudier la question de la transcription des noms géographiques sous tous ses aspects.* — M. Ricchieri, Milan.
6. *Commission chargée de proposer un programme pour une Union des Sociétés de géographie du monde entier.* — M. O. Olufsen, Copenhague.
7. *Commission internationale de l'Atlantique.* — S. A. R. Albert Ier, Prince de Monaco.
8. *Commission internationale pour l'exploration scientifique de la Mer Méditerranée.* — M. Alphonse Berget, rue de Vaugirard, 16, Paris.



DOCUMENTS ET NOTICES

TABLE DES MATIÈRES

I

TABLEAU GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES COLLECTIONS ET DES SERVICES EN COOPÉRATION ÉTABLIS PAR L'UNION ET L'OFFICE CENTRAL

ORGANES :

Congrès mondial.
Office central.
Commission administrative internationale.
Commissions internationales.

CONSTITUTION D'UN CENTRE INTERNATIONAL :

Groupement des Associations internationales.
Collections centrales.
Installations internationales.

ETUDES ET TRAVAUX :

Enquêtes.
Observations.

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES CONGRÈS :

Etudes des questions d'intérêt commun.
Préparation des ententes.
Création de nouveaux organes d'intérêt général.
Participation aux congrès internationaux spéciaux.

DOCUMENTATION :

Bibliothèque internationale.
Répertoire bibliographique universel.
Encyclopédie documentaire universelle.

Musée et Enseignement :

Musée international.
Enseignement international.

Publications :

Annuaire de la Vie internationale.
Revue « La Vie internationale ».
Code des résolutions et vœux des Congrès internationaux.

Services Généraux :

Service collectif de librairie.
Service collectif d'édition.

Centres nationaux et locaux d'internationalisme.

II

PROGRAMME DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX

I. — **Organisation internationale en général.**

1. L'organisation de la vie internationale et l'administration internationale en général : fondement, principes, bases et programme général;
2. Les grands faits et la statistique du mouvement international. L'état actuel de l'organisation internationale;
3. Histoire de l'internationalisme et de l'organisation internationale;
4. La représentation des intérêts dans l'organisation internationale et le rôle général des Associations internationales;
5. L'internationalisme et les gouvernements;
6. L'internationalisme et la paix.

II. — **Domaine de l'action internationale.**

Buts et objets divers susceptibles d'être internationalisés : but de progrès et d'organisation scientifique; but d'intérêt professionnel; but de propagande d'idées; but d'utilité publique (travaux publics et services généraux); but d'action sociale et économique; but de moralisation et de religion; but de relation; but d'étude, d'information et de documentation; but de solidarité et d'entente fraternelle.

III. — **Méthodes et procédés généraux de l'internationalisation.**

1. En quoi consiste l'internationalisation : internationalisme, quant aux méthodes mises en œuvre, quant à l'objet des associations, quant aux conditions dans lesquelles s'exécutent les travaux;

2. Procédés généraux : l'unification, la simplification, l'intégration, la concentration, l'étude comparée, la division du travail et la centralisation des résultats ; la coordination des buts et des programmes d'action, l'échange des services et des produits du travail, la solidarité, la représentation des intérêts, l'union et la fédération;

3. Reconnaissance du principe d'autorité : rapports avec les principes de liberté, d'autonomie, d'indépendance, de décentralisation; l'entente libre et l'entente obligée (entente majoritaire);

4. Méthodes d'unification : substitution de systèmes internationaux aux systèmes nationaux; juxtaposition de systèmes internationaux auxiliaires aux systèmes nationaux demeurés en vigueur; système unique mis en vigueur dans les limites de territoires conventionnellement délimités.

IV. — **Institutions et organismes internationaux.**

1. État actuel des institutions internationales existantes. Exposé de l'état de chacune des institutions existantes : leur but, leur programme, leur histoire, leur organisation, leurs travaux, leurs méthodes;

2. Exposé comparatif des types divers d'organismes internationaux :

a) Types d'après leur objet : associations internationales de science et d'art; associations internationales en matière de droit et d'organisation politique; associations internationales poursuivant la réalisation d'œuvres sociales et de buts moraux; associations internationales du domaine économique;

b) Types d'après leur fonction : organismes remplissant le rôle d'organes d'information, de délibération et de réglementation (congrès, conférences, réunions, meetings, assemblées générales, etc.); organismes remplissant le rôle d'organes d'exécution et d'administration (offices, instituts, bureaux, secrétariats, etc.); organismes remplissant le rôle d'organes de justice et de défense (cours, tribunaux, police);

c) Types d'après la nature des membres ou le mode de constitution : associations officielles (unions internationales entre États ou grandes administrations, conventions internationales), associations mixtes (États et collectivités privées), associations libres (fédérations, cartels ou alliances, instituts cooptant leurs membres);

3. Structure et fonctionnement des organismes internationaux. Origine et actes constitutifs. Membres : nature, catégories, cotisation, conditions d'admission, droits et obligations, nombre. Organisation de la représentation et du vote. Patronage. Délégués des Gouverne-

ments et des autres associations. Organes. Personnel. Nom. Régime juridique : reconnaissance légale, personnification civile, capacité d'agir en tous pays. Régime financier : ressources, donations, subsides, gestion du patrimoine. Siège et locaux. Mode de correspondance. Transformation prévue des associations.

V. — Activités diverses, œuvres et services des associations internationales.

1. Travaux scientifiques en collaboration internationale : recherches systématiques; réseau de stations scientifiques; enquêtes internationales; constitution et organisation générale de la science;

2. Réglementation internationale : réglementation officielle ou juridique et réglementation conventionnelle; codes et contrats types;

3. Systèmes d'unités internationaux : systèmes généraux des mesures; généralisation et applications nouvelles du système métrique; le système des C. G. S.; les types et la « standardisation » dans les sciences, les industries et les services techniques; l'unification et la coordination des systèmes particuliers, les concordances et équivalences;

4. Langages internationaux : terminologie, nomenclature, vocabulaire; systèmes de définitions; systématique et classification des sciences; notations et symboles; signaux; langue internationale; traductions scientifiques ;

5. Publications internationales : annuaires (listes des adresses des institutions, associations et personnes compétentes de la spécialité), revues, encyclopédies, traités généraux, recueils et corpus (exposé systématique des faits et résultats acquis); traduction et coordination de documents officiels; tables et catalogues généraux (catalogues des objets étudiés, tables des constantes, etc.);

6. Documentation internationale : bibliographie, bibliothèques, archives documentaires, services d'information : collectionnement, échanges, catalogues, prêt international des documents;

7. Collections centrales et instituts de recherches internationaux : musées, expositions, laboratoires, stations scientifiques;

8. Enseignement : programmes, méthodes, équivalence et reconnaissance internationale des diplômes;

9. Statistique internationale : unification des méthodes statistiques dans les divers domaines, concentration des données statistiques et tableaux internationaux comparatifs;

10. Aides financières internationales : subventions, prix, concours; budget international;

11. Divers : arbitrage des conflits entre personnes d'une même profession; organismes internationaux pour la liquidation des comptes entre administrations ou groupes affiliés; carte d'identité internationale, etc.

VI. — **Congrès internationaux.**

1. Origine, histoire;
2. Organisation générale des congrès. Utilité. Objet et liste des congrès. Statistique générale. Succession, continuité et périodicité des congrès. Nom et numérotation. Résultats généraux des congrès;
3. Patronages officiels aux congrès. Délégués des Gouvernements;
4. Propagande. Comités locaux ou nationaux permanents communs à tous les congrès, en correspondance avec une organisation centrale des congrès. Relations avec la presse;
5. Règlement des congrès;
6. Programme et ordre du jour. Rapports. Communications. Enquêtes préalables. Conférences;
7. Procédure des discussions;
8. Sections. Commissions. Rapporteurs;
9. Résolutions et vœux des congrès; vote; moyens d'y donner suite;
10. Publication des travaux des congrès : actes et documents, méthodes de publication, relations avec l'édition et la librairie;
11. Archives des congrès. Dépôt des stocks de publications;
12. Services accessoires d'ordre intérieur. Visites et excursions scientifiques. Expositions annexées aux congrès. Fêtes;
13. Ensemble de congrès réunis en une même ville et à une même époque. Services communs des congrès. Organisme central des congrès;
14. Ententes relatives à la fixation des dates des congrès. Calendrier des congrès. Sessions communes.

VII. — **Coopération entre les organismes internationaux.**

1. Principe et fondement de la coopération;
2. Modes divers de coopération : entr'aide de travail; entr'aide financière; services communs; coopération des idées; action convergente; entente relative aux domaines mixtes, communs ou limitrophes; relations directes entre les Associations internationales pour la réalisation de leurs vœux et résolutions;
3. Faits isolés de coopération et de coordination;
4. Institutions générales et permanentes pour la coopération ;

5. Centres nationaux d'internationalisme.

6. Facilité de relations : la franchise de port internationale et le régime des échanges internationaux.

VIII. — **Centre international.**

Centre pour les relations, les études et l'action commune. Union des Associations internationales. Congrès mondial. Office central. Services généraux. Collections centrales. Musée. Bibliothèque. Archives documentaires. Représentation de l'Union au sein de toutes les associations.

III

STATUTS DE L'UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

ARTICLE PREMIER. — OBJET. — Il est créé une association internationale sous le nom d'« Union des Associations internationales ».

L'Union a pour but d'établir des relations permanentes entre les associations et institutions internationales et de seconder ainsi leur action et leurs travaux. Elle a notamment pour objet l'étude en commun de toutes les questions relatives à l'organisation, à la coordination des efforts, à l'unification des méthodes, en ce qu'elles ont de commun ou d'analogue pour les diverses associations ou institutions, la coopération entre elles pour l'étude, l'information, la documentation et l'extension des relations.

Par la réalisation de son objet, l'Union se propose de contribuer au progrès de l'internationalisme pacifique et à l'organisation de la vie internationale.

ART. 2. — SIÈGE. — L'Union a son siège à Bruxelles.

ART. 3. — ORGANES. — L'Union a pour organes un Office central, une Commission internationale et un Comité permanent exécutif. L'Union organise, à intervalles irréguliers mais ne dépassant pas trois ans, un Congrès Mondial des Associations internationales régi par un Règlement spécial.

ART. 4. — MEMBRES. — Toutes les Associations internationales, officielles ou privées, peuvent devenir membres de l'Union ou participer à ses travaux. Les associations affiliées conservent leur autonomie la plus entière et elles ne s'affilient que dans la mesure où elles y trouvent leur propre utilité.

Les membres paient une cotisation annuelle de 50 francs.

ART. 5. — COMMISSION INTERNATIONALE. — La direction de l'Union est confiée à une Commission internationale. Chaque organisme international affilié à l'Union est représenté au sein de cette Commission par son président et par son secrétaire général. Ceux-ci peuvent se faire remplacer aux séances ou déléguer leurs pouvoirs à d'autres membres. La Commission internationale siège au moins une fois tous les ans. Elle nomme dans son sein un président, des vice-présidents et des secrétaires généraux. Leurs fonctions sont de trois ans; ils sont rééligibles.

ART. 6. — COMITÉ EXÉCUTIF ET OFFICE CENTRAL. — La Commission internationale élit dans son sein un Comité exécutif permanent de trois membres au moins et de douze membres au plus. Leurs fonctions sont de trois ans, ils sont rééligibles. Font, en outre, partie de droit du Comité exécutif : le président et les secrétaires généraux.

Le Comité permanent est chargé de veiller à l'exécution des décisions de la Commission internationale et d'assurer l'administration journalière de l'Office.

L'Office central agit comme organe d'exécution : il assure le fonctionnement des services de l'Union ; sa gestion est confiée aux secrétaires généraux qui peuvent se faire aider par des directeurs et un personnel salarié.

ART. 7. — COMITÉ DE PATRONAGE. — Il est formé un Comité de patronage, composé, à titre personnel ou *ex officio*, des chefs des États, des administrations et des grands instituts de tous les pays, ainsi que des personnalités qui, par leurs travaux, leurs libéralités ou les services rendus à l'Union ou à ses membres se sont désignés à l'attention du monde international.

Les membres de ce Comité sont désignés par la Commission internationale qui pourra, à cet effet, déléguer ses pouvoirs au Comité permanent.

Les autorités publiques et les corporations qui subsidient l'Union et les personnes payant une cotisation annuelle de 300 francs au moins ou qui ont fait à l'Union un versement de 10.000 francs font de droit partie du Comité de patronage.

ART. 8. — COMMISSIONS SPÉCIALES. — Le Comité exécutif est aidé dans sa tâche par des commissions dont il choisit les membres parmi les personnes de tous pays qui ont fait des questions de l'internationalisme une étude spéciale. Les Commissions délibèrent soit en assemblée, soit par correspondance, sur toutes les questions dont elles sont saisies par le Comité permanent.

ART. 9. — MOYENS D'ACTION. — Pour réaliser son objet, l'Union

peut mettre en œuvre tous les moyens d'action appropriés. Ces moyens sont notamment :

a) Les congrès ou conférences périodiques (Congrès Mondial des Associations internationales (1);

b) Une coopération continue aux travaux des diverses Associations internationales et à la préparation de leurs congrès;

c) L'organisation d'une enquête permanente sur les institutions et les faits de l'internationalisme, ainsi que la centralisation de toutes les informations et de la documentation y relatives, en connexion avec les travaux, répertoires et collections de l'Institut international de Bibliographie et de Documentation;

d) Des publications comprenant entre autres un Bulletin périodique, une Revue et un Annuaire.

Les moyens financiers dont dispose l'Union sont :

1. Les cotisations régulières de ses membres;

2. Les subsides des Associations internationales, des autorités publiques (Etats, parlements, provinces, communes), et des institutions publiques ou privées;

3. Les taxes à percevoir du chef des services généraux (abonnements et vente des publications);

4. Les dons et legs.

ART. 10. — REVISION DES STATUTS. — Les présents statuts peuvent être revisés en tout temps par une assemblée générale des membres, convoquée à l'initiative du Comité exécutif ou à la demande de vingt membres. Les décisions portant revision aux statuts doivent réunir les trois quarts des voix des membres présents ou représentés. Une deuxième assemblée sera nécessaire si la moitié au moins des membres n'est pas présente ou représentée.

---

(1) Voir ci-après le règlement du Congrès.

IV

LE CONGRÈS MONDIAL DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

REGLEMENT (1910)

1. Objet et but du Congrès. — Le Congrès Mondial des Associations Internationales (Weltcongress der Internationalen Vereinigungen; World's Congress of International Associations) a pour objet l'étude de l'organisation internationale dans tous les domaines et sous toutes les formes, la mise en relation des dirigeants des Associations internationales et de ceux qui peuvent leur apporter un concours utile, la recherche des moyens propres à coordonner l'action des diverses Associations et à réaliser leur coopération à des œuvres communes.

2. Programme permanent et ordre du jour. — Le programme permanent comprend l'indication des principales questions qui rentrent dans le cadre du Congrès et dont la discussion pourra être abordée dans ses sessions successives. L'ordre du jour de chaque Congrès ne portera que sur certaines de ces questions; il est arrêté par la Commission organisatrice qui statue sur toutes les propositions dont elle est saisie par les membres.

3. Date et lieu du Congrès. — Le premier Congrès aura lieu à Bruxelles au mois de mai 1910.

4. Organisation. — L'organisation du Congrès est confiée à une Commission organisatrice dont font partie de droit les Associations internationales qui adhèrent au Congrès. Les Associations sont représentées par deux délégués au sein de la Commission. Celle-ci nomme son Bureau.

5. Sections. — Le Congrès est divisé en sections. Le nombre et les attributions de celles-ci seront déterminés par la Commission organisatrice avant la session.

6. Membres, délégués et invités. — Le Congrès se compose de membres collectifs, les Associations internationales (Sociétés, Unions, Fédérations, Congrès, Conférences, Instituts, Offices, Bureaux, Revues, etc.), et de membres individuels, toutes personnes qui, par leurs études, fonctions ou occupations, s'intéressent au programme du Congrès et peuvent lui apporter une collaboration utile.

Il est demandé aux Gouvernements et aux grandes Administrations publiques de se faire représenter *ad audiendum* auprès du Congrès. Des personnalités peuvent être spécialement invitées à assister au Congrès. La cotisation des membres collectifs est fixée à 50 francs; ils reçoivent gratuitement les actes du Congrès, ainsi que l'*Annuaire de la Vie internationale*, 1908-1909, et l'*Enquête sur l'Association internationale*. La cotisation des membres individuels est de 20 francs. Ils reçoivent gratuitement un exemplaire des actes du Congrès. Les adhésions doivent être adressées au Secrétariat du Congrès, accompagnées du montant de la cotisation.

7. Travaux du Congrès : *Enquêtes, rapports, communications, discussions.* — Les travaux du Congrès donnent lieu à des rapports, à des communications, à des discussions, à des enquêtes.

Chaque association adhérente est invitée à présenter rapport sur son état actuel : programme, organisation, travaux, méthodes mises en œuvre, résultats obtenus. Ces rapports, en se plaçant au point de vue propre de chaque association, visent les différents points du programme permanent du Congrès. Ils traitent spécialement les différentes questions de l'ordre du jour.

Chaque question de l'ordre du jour fait l'objet d'un ou de plusieurs rapports. Ces rapports sont limités à un des éléments de la question ou embrassent l'ensemble de la question et résument les rapports particuliers. Le Bureau désigne des rapporteurs d'office; les membres peuvent ainsi présenter spontanément des rapports avec l'approbation du Bureau.

Les rapports sont rédigés de manière à fournir au Congrès des éléments d'étude et des matériaux de comparaison. Ils sont accompagnés de conclusions sous la forme de projets, de vœux ou d'énoncés de desiderata. Suivant les cas, ils sont précédés d'enquêtes et en résument les résultats. Les rapports seuls sont mis en discussion suivant l'ordre du jour fixé par le Bureau et éventuellement par le Congrès.

Des communications écrites ou verbales sur toutes questions rentrant dans le programme permanent du Congrès peuvent être pré-

sentées par les membres, après approbation du Bureau. Elles ne font pas l'objet de discussions.

Des enquêtes générales sont conduites avec le concours de l'Office central des Associations internationales, et leurs données reproduites éventuellement dans l'*Annuaire de la Vie internationale*, édité par cet Office, ou dans une publication du même ordre.

8. VOTES. — Le vote des mesures d'organisation ayant des rapports avec les Associations internationales est réservé aux délégués des collectivités.

9. LANGUES. — Toutes les langues peuvent être employées dans les rapports, dans les communications ainsi que dans les débats. Les motions et les conclusions doivent être rédigées en allemand, en anglais, en espagnol, en français ou en italien. Si des membres le demandent, elles sont, avant tout vote, traduites en ces diverses langues.

10. PUBLICATIONS. — Il est publié des actes du Congrès comprenant les rapports, les communications et les comptes rendus des séances. Le Bureau prend toutes mesures à ce sujet et décide de tout ce qui concerne la publication des rapports et communications. Il peut s'entendre pour les publications des actes avec les associations adhérentes. Les rapports sont imprimés et distribués avant leur discussion. Les documents et résumés de l'enquête générale préalable au premier Congrès ont été publiés dans l'*Annuaire de la Vie internationale* pour 1908-1909 et dans l'*Enquête sur la structure sociale : l'Association internationale.*

11. EXPOSITION. — Les membres du Congrès sont invités à collaborer à l'Exposition des Associations internationales qui aura lieu à l'occasion du Congrès et qui comprendra des éléments démonstratifs concernant les questions de l'ordre du jour.

12. PROPAGANDE EN FAVEUR DU CONGRÈS. — Les membres sont invités à faire connaître le Congrès, son but et son programme. Ils sont priés de signaler au secrétariat les personnes et institutions qu'il serait désirable de voir adhérer au Congrès et auprès desquelles des démarches spéciales devraient être faites.

13. SECRÉTARIAT. — Le Secrétariat du Congrès centralise toutes les communications relatives au Congrès. Il a son siège à l'Office central des Institutions internationales. La correspondance doit y être envoyée à l'adresse suivante : Secrétariat du Congrès des Associations internationales, rue de la Régence, 3*bis* (Palais des Beaux-Arts), Bruxelles.

14. RÈGLEMENT DU CONGRÈS. — Le présent règlement du Congrès est provisoire. Il sera définitivement arrêté par la Commission orga-

nisatrice avant la session et soumis à l'approbation du Congrès. Pour tous les points non prévus au règlement il sera fait application des règles traditionnelles en usage dans les congrès internationaux.

Dispositions additionnelles.

I. Respect mutuel des associations. — Le respect mutuel des associations et leur autonomie est la base des relations des membres du Congrès.

II. Caractères et espèces diverses de résolutions. — Les résolutions peuvent prendre différentes formes, notamment celles de décisions, de vœux ou expressions de desiderata, de conclusions sur l'état actuel des questions, de définitions, de déclarations de principe, de protestations et réserves, de programmes, de règles unificatrices, de recommandations. La forme de ces résolutions doit être spécifiée dans chaque cas.

Au point de vue du vote et de ses conséquences, les résolutions du Congrès peuvent être classées en trois catégories :

a) Les décisions concernant l'organisation du Congrès lui-même ou des œuvres à entreprendre par lui; ces décisions sont soumises au vote;

b) Les décisions concernant des points ayant fait déjà l'objet de résolutions adoptées par des congrès particuliers, mais pouvant intéresser aussi d'autres congrès, résolutions dont les représentants autorisés des congrès intéressés demandent l'entérinement.

Si le Congrès ne croit pas devoir admettre cet entérinement, il pourra formuler ses conclusions sous forme d'observations ou de vœux à transmettre à l'examen ultérieur des congrès intéressés;

c) Les décisions concernant la coopération et l'entente entre associations.

Les bases de celles-ci feront l'objet des discussions du Congrès, et ses conclusions prendront la forme de projets, de conventions ou de cartels appropriés aux circonstances.

L'adhésion aux projets de convention ainsi élaborés aura lieu ensuite par décision individuelle propre à chaque association.

III. Vote. — Sont seules soumises au vote, les questions qui ont trait à la réglementation du Congrès ou à son organisation.

D'autres questions peuvent être soumises au vote dans le cas où ce vote est réclamé par les deux tiers des associations représentées.

Chaque membre du Congrès a voix délibérative. Toutefois, le vote aura lieu par association si trois d'entre elles le demandent. Chaque

association n'a droit qu'à une voix. C'est le délégué spécialement désigné à cet effet par chaque association, qui émettra le vote afférant à celle-ci.

Le vote a lieu à la majorité des votants présents. Le vote est exprimé à mains levées, sauf lorsque le vote a lieu par association ou lorsque le scrutin secret est exigé par vingt membres individuels au moins ou par trois associations.

Les votes relatifs à des personnes auront toujours lieu au scrutin secret.

On suivra, pour l'ordre du vote, les usages parlementaires du pays où siège le Congrès.

V

L'ANNUAIRE DE LA VIE INTERNATIONALE

Dès sa création, en 1907, au cours de la Conférence de la Paix, l'Office central s'est préoccupé de faire, sur toutes les associations et institutions internationales, une enquête aussi approfondie que possible. Les résultats de ce travail considérable ont été publiés dans l'*Annuaire de la Vie internationale* (1).

En sa forme nouvelle et développée, l'*Annuaire* constitue une source abondante et sûre de renseignements sur les organismes internationaux de toute nature qui existent actuellement dans le monde : Unions, Associations, Instituts, Conférences, Congrès, Commissions, Bureaux, Offices, Expositions, Publications. Sur chacun des organismes mentionnés, il contient une notice distincte dont les éléments, pour la plupart, émanent des publications faites par ces institutions. Des renseignements complémentaires fournis par les institutions elles-mêmes ont permis de combler certaines lacunes.

Le but que l'on s'est proposé en publiant cet annuaire est d'abord d'ordre tout pratique : mettre à la disposition de tous des renseignements jusqu'ici épars et difficiles à trouver. Mais sa portée est plus grande. Il embrasse, dans le cadre de sa classification, l'ensemble des manifestations de la vie internationale et forme ainsi l'inventaire le plus complet qui ait été dressé jusqu'à ce jour des institutions que les peuples ont établies entre eux, et par delà les frontières politiques

---

(1) Cet annuaire paraît depuis 1905 ; les trois premiers volumes in-12 comptent respectivement 159, 314 et 254 pages ; le volume de 1908-1909 comporte 1551 pages in-8°; le volume de 1910-1911 est en cours d'impression.

des États, pour grouper en faisceaux les idées, les intérêts et les forces vives de l'Humanité.

Cette publication périodique a été conçue comme une enquête permanente. Chaque volume ne fera que compléter ou rectifier les renseignements publiés antérieurement et leur conservera, par ce fait, toute leur valeur. S'il fallait, en effet, publier à nouveau des notices complètes sur chaque association ou institution, il faudrait donner à chaque édition un développement énorme, sans réelle utilité.

Quelques chiffres permettront de se faire une idée du travail accompli : il a été relevé dans le volume de 1908-1909 l'existence de plus de deux cent cinquante groupements (1), et près de deux mille congrès et conférences y ont été identifiés. Ce travail est tenu à jour et permet de se renseigner sur chaque association ou institution d'une manière aussi complète que possible.

Il importe que chaque groupement collabore à cette œuvre commune et en assure le perfectionnement constant. C'est surtout l'*Annuaire* qui doit faire connaître les Associations internationnales les unes aux autres et fournir au public le tableau résumé de leur activité.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES
1908-1909

PARTIE GÉNÉRALE

PARTIE DOCUMENTAIRE

VIE INTERNATIONALE PUBLIQUE

---

(1) Ces groupements dépassent en réalité le nombre de 400.

VIE INTERNATIONALE PRIVÉE

VI

LA REVUE « LA VIE INTERNATIONALE »

La revue *La Vie internationale* se propose de suivre le vaste mouvement des idées, des faits et des organismes internationaux. Elle est l'organe de l' « Union des Associations internationales »; c'est l'Office Central qui la publie.

Il existe nombre de grandes revues nationales, dans lesquelles on trouve épars des articles, des études et des informations sur les grands faits mondiaux et sur la politique internationale et qui démontrent l'intérêt que présentent ces questions pour le grand public.

Il existe aussi des revues internationales qui envisagent des aspects particuliers de la vie mondiale : les revues pacifiques, les revues de droit international, les revues, annales et bulletins traitant internationalement d'une branche particulière des sciences, des industries ou des œuvres sociales.

Mais il n'existe, en aucun pays, de revue traitant de l'ensemble des faits et des idées qui constituent le mouvement international, en se plaçant au point de vue mondial et en cherchant à dégager de ce mouvement ce qu'il y a en lui d'organique et de constructif de la société internationale telle que nous la voyons se former sous nos yeux.

La Vie internationale est entièrement consacrée à un tel objet. Elle paraît par fascicule de cent pages au moins. Ses articles envisagent successivement les divers aspects des études internationales. Trois chroniques documentaires sont consacrées, l'une aux faits internationaux, l'autre aux associations et aux congrès, la troisième aux livres et aux périodiques.

La rédaction de la revue est assurée de concours et d'aides de première valeur. C'est parmi les dirigeants mêmes des associations internationales unies, que se recruteront les collaborateurs de la revue; ce

seront ainsi des spécialistes au premier chef et des enthousiastes, le plus souvent des désintéressés, toujours des dévoués à la défense des idées dont leur association poursuit la réalisation.

Quant à la partie documentaire, celle dont la préparation incombera directement à la rédaction permanente de la revue, elle sera établie dans des conditions dont, jusqu'ici, aucune revue n'a pu jouir; la Bibliothèque internationale, la Bibliographie universelle, les Dossiers de documentation réunis par les associations affiliées, le Musée international, les matériaux rassemblés pour les autres publications de l'Office central (notamment pour l'Annuaire de la Vie Internationale et le Code des résolutions et vœux des Congrès internationaux), constituent des moyens de travail et des sources d'information d'une richesse et d'une abondance tout à fait exceptionnelles, mis à la disposition des rédacteurs sans déplacement ni recherches longues et difficiles.

La Revue s'adresse en premier lieu aux dirigeants des Associations internationales, obligés, de par leurs fonctions, de se tenir au courant du mouvement de la vie internationale. Elle s'adresse ensuite aux membres de ces Associations qui sont recrutés parmi les élites intellectuelles de tous les pays. Elle s'adresse aussi au monde de la politique et des affaires publiques, obligé de tenir compte des influences qu'exercent sur les événements nationaux, ceux qui se passent dans d'autres pays, obligé aussi de prévoir les conséquences internationales des mesures qui semblent de prime abord n'avoir qu'une simple portée nationale.

Les titres suivants sont ceux des articles et études qui paraîtront dans les premiers fascicules :

1. Les origines de la Conférence de la Paix.
2. Panaméricanisme et panhumanisme.
3. Le système métrique est-il devenu un système mondial?
4. Les langues actuelles ne peuvent suffire à la compréhension des peuples.
5. Les routes de la mer.
6. Le canal de Panama et le déplacement des axes du commerce.
7. Faut-il des expositions universelles?
8. Congrès nouveaux et idées nouvelles.
9. L'action interparlementaire en France.
10. La méthode unifiée en biomathématique.
11. La réforme des échanges internationaux.
12. La jeune fille et sa protection internationale.
13. Pourrait-on étendre de pays à pays les ligues d'acheteurs?
14. Les clubs cosmopolites.
15. Le phosphore et la nécrose.

16. La participation de l'ouvrier étranger aux mesures protectrices du travail.
17. Les placements à l'étranger.
18. Le chèque postal international et les résultats des virements postaux en Autriche, en Allemagne, en Suisse et en Belgique.
19. Le trust de l'Océan pourra-t-il renaître?
20. La standardisation des locomotives et les railways orientaux.
21. Les bienfaiteurs de l'humanité.
22. Les auteurs internationaux : Tolstoï, Ibsen, Maeterlinck.
23. Tarifs douaniers et pénétration pacifique.
24. La porte ouverte au Maroc et en Chine.
25. Les migrations modernes.
26. Mondes nouveaux et nationalités nouvelles.
27. L'aviation, facteur d'évolution pacifique.
28. La tour Eiffel et l'heure universelle.
29. Le nouveau traité franco-argentin sur la protection des auteurs.
30. L'unification des traités d'extradition.
31. L'Institut Pasteur et sa participation à la lutte internationale contre le choléra.
32. Où en est la protection hygiénique dans les ports de la mer Rouge.
33. L'Exposition internationale des beaux-arts à Paris.
34. L'influence de la peinture française sur les artistes américains.
35. Wagner influence-t-il encore les compositeurs modernes?
36. Les agences musicales et leur influence sur la diffusion des musiques nationales.
37. La lutte pour l'hégémonie dans l'histoire universelle.
38. L'influence des grands artistes et le développement du goût musical dans le monde.
39. L'Humanisme au XVIe siècle et l'Humanisme moderne.
40. L'Association internationale des journalistes et l'information moderne.
41. L'organisation internationale du livre.
42. Le Parlement international ou le Conseil international des États.
43. Le Musée international des arts, des sciences et des industries.
44. La Carte du Ciel et les travaux astronomiques entrepris en coopération.
45. L'avenir de l'Association internationale des Académies.
46. Comment les universités échangent les maîtres et les étudiants.
47. Unification, coordination, coopération.
48. Une nomenclature internationale des êtres organisés est-elle désirable?
49. Le dernier état du droit international privé.
50. Les chemins de fer transcontinentaux.

VII

LE CODE GÉNÉRAL DES VŒUX ET RÉSOLUTIONS DES CONGRÈS INTERNATIONAUX

A mesure que se développe l'organisation mondiale, un rôle plus important est assumé par les Associations internationales. Leurs Congrès agissent comme de véritables Parlements, spécialisés chacun dans leur domaine propre mais où sont représentées les forces les meilleures, les plus compétentes et les plus actives de chaque pays.

Les résolutions et les vœux des congrès expriment le résultat final de leurs délibérations. Ils comprennent tantôt des conclusions, propositions ou thèses sur des questions débattues, tantôt des desiderata destinés à influencer l'activité des pouvoirs publics, des associations ou des individus; tantôt des mesures réglementaires obligatoires pour toutes les associations affiliées.

L'Office central a entrepris le collectionnement méthodique de ces vœux et résolutions épars dans d'innombrables publications d'une consultation difficile. Il les présentera sous la forme d'un Code unique. Toutes les décisions y seront coordonnées de manière à en faire l'expression des désirs communs à l'élite de l'Humanité. Elles pourront ainsi recevoir une large diffusion et être présentées aux Gouvernements, aux collectivités et aux particuliers sous une forme à la fois synthétique et pratique.

L'œuvre de codification entreprise est de longue durée. Pour le passé ce sont des milliers de résolutions qu'il est nécessaire de recueillir et de classer, dont il y a lieu de choisir les plus importantes et de portée vraiment générale. Pour le courant, c'est l'activité « législative » incessante des Congrès qu'il est nécessaire de faire entrer dans les cadres de la Codification adoptée. Il y sera procédé graduellement et par

étapes, avec la coopération des associations elles-mêmes. Il est demandé tout d'abord à chacune d'elles de publier leur propre Code, à l'imitation de ce qu'ont déjà fait certaines d'entre elles. C'est là le premier degré du travail. Le deuxième degré consistera à répartir les plus importantes de ces décisions dans des cadres uniformes embrassant tous les aspects de la vie internationale. Au troisième degré interviendra l'œuvre de coordination proprement dite. Elle consistera à dégager, de la manière la plus logique et la plus systématique, les principes essentiels et tout à fait généraux. On y évitera toute répétition mais on indiquera avec soin les confirmations données à une même décision par des associations différentes.

Les travaux du premier Congrès Mondial (1910) ont donné lieu à une première codification de cette nature. Elle a porté sur les questions mises en discussion et a été présentée comme rapport général (voir Actes du Congrès Mondial, 1910, pp. 39 à 196).

Cette codification ne comprend pas moins de 200 pages. Elle coordonne les principes, les idées, les faits, les règles et les desiderata formulés en matière d'organisation internationale par un grand nombre de Congrès spéciaux et qui n'avaient encore jamais fait l'objet d'un rapprochement.

Chaque question est divisée en sous-questions de manière systématique, en suivant l'ordre d'un numérotage décimal et en se servant d'intitulés placés en vedette pour annoncer chaque sujet. Sur tous les points visés, une conclusion est présentée en termes concis : affirmation d'un principe ou expression d'un desideratum. En note, les références aux actes des associations qui se sont prononcées dans un sens conforme ou dans un sens différent; les textes des résolutions sont souvent reproduits in extenso. En suivant cette méthode, les auteurs du rapport ont désiré apporter plus de clarté dans les discussions, et économiser le temps passé en vaines redites. Ils ont aussi voulu fournir un instrument de propagande à l'œuvre du Congrès. Les sections ont pu prendre comme base de leurs discussions les conclusions du rapport général. Il a été indiqué que dans chaque session ultérieure du Congrès, ce rapport général codifié serait représenté à nouveau, complété et mis à jour, notamment par les décisions du premier Congrès, par les nouvelles conclusions des rapporteurs particuliers et par les résolutions d'intérêt général qu'auraient pris entretemps les grands Congrès Internationaux des Sciences, de la Technique et de l'Économie Sociale.

VIII

LE MUSÉE INTERNATIONAL

NOTICE

1. — Fondation

Le Musée International, œuvre collective des Associations, a été fondé par le Congrès Mondial des Associations Internationales réuni à Bruxelles en mai 1910. Il doit son origine à l'exposition temporaire organisée à l'occasion de ce Congrès.

2. — But et programme

Le but du Musée International est de montrer les progrès accomplis, en toutes matières, dans le domaine de l'internationalisme et de faire ressortir l'importance, au point de vue scientifique et social, des grands faits qui s'y rattachent.

Le Musée fait comprendre intuitivement, comment l'organisation internationale a amené à coopérer entre eux les groupes similaires des divers pays, comment elle a étendu au monde entier les grandes conquêtes du savoir et de la technique, comment elle a réalisé l'unification et l'entente, comment les associations auxquelles elle a donné naissance ont vraiment transformé la vie mondiale : la poste universelle; l'extension à toutes les relations, du système métrique décimal; la coordination par delà les frontières des services de chemin de fer et de navigation; le droit international appliqué à tous les rapports juridiques des personnes et des biens; la justice arbitrale entre les nations, la mutualité tendant à rendre effective la solidarité et la fraternité; la santé publique mise à l'abri des grands fléaux par des mesures d'hygiène concertées; les œuvres d'art et les livres interna-

tionalement protégés, échangés, prêtés et la documentation universalisée; les sciences étudiées en commun et, par l'apport des résultats partiels des travailleurs de tous pays, constituées en une synthèse universelle du savoir.

Aux organismes internationaux (associations, congrès, bureaux, comités, instituts et établissements divers), le Musée doit permettre de mieux se faire connaître les uns aux autres, en exposant sous une forme suggestive les éléments relatifs à leur programme, à leurs travaux, aux méthodes qu'ils mettent en œuvre et aux résultats obtenus.

Au public en général, le Musée est destiné à enseigner sous une forme synthétique le point de vue international des questions qui l'intéressent en partant du fait que dans l'état actuel de solidarité du monde entier, la vie des nations et l'intérêt de chacun peuvent dépendre, dans une large mesure, de circonstances relevant de la politique internationale. Le Musée rectifiera bien des conceptions fausses et gagnera des sympathies nouvelles à la cause de l'internationalisme pacifique et constructif.

3. — Sections

Le Musée International est divisé en sections. Les sections comparées sont affectées à des groupes de sciences et à certaines branches d'activité. Les sections nationales concernent les États ou les groupements ethniques. Dans celles-ci on s'efforce d'exposer, d'une façon synthétique et de manière à en faciliter l'étude comparée, leur organisation politique et sociale, leurs richesses naturelles et artistiques, leur civilisation, leur participation aux ententes internationales d'iniative officielle ou privée.

4. — Méthodes

Les idées, les faits et les organismes internationaux sont exposés dans le Musée sous une forme démonstrative et intuitive dans un ordre rigoureux de classement et avec un étiquetage suggestif. Le Musée illustre et commente les publications de l'Office, notamment l'Annuaire de la Vie Internationale et le Code des vœux et résolutions des Congrès internationaux au moyen d'objets réels de modèle réduit, de moulages, de maquettes, de fac-similés, reproductions d'œuvres d'art, échantillons, tableaux, graphiques, diagrammes, dessins, photographies, affiches, objets, reconstructions et démonstrations expressives.

Le Musée International est un musée d'idées beaucoup plus qu'un musée d'objets. Il laisse aux autres musées le soin de recueillir et

conserver les objets rares et précieux ayant une valeur intrinsèque pour ne s'attacher qu'à ceux qui peuvent faire connaître ou rappeler des faits généraux et des conceptions essentielles.

L'étiquetage du Musée a été particulièrement soigné : des notices explicatives tirées des meilleurs ouvrages ont pris place à côté de chaque objet ou de sa représentation graphique. Et ainsi a été réalisé ce qu'on a pu appeler « un livre à trois dimensions » dans lequel les illustrations sont figurées par les objets mêmes.

Les documents envoyés au Musée et qui ne peuvent être exposés, pour raison de double emploi ou parce que leur nature ne s'y prête pas, sont versés dans la Bibliothèque Internationale ou dans le Répertoire Universel de Documentation.

5. — Administration et Coopération

La gestion du Musée est assurée par l'Office Central des Associations Internationales, organe d'exécution et de préparation du Congrès Mondial. Les Associations Internationales adhérentes à celui-ci participent à la formation du Musée et à son administration. Les collections déposées au Musée demeurent, s'ils le désirent, la propriété des affiliés, qui continuent à en disposer comme ils l'entendent.

Les États, les Associations et les particuliers sont invités à coopérer au Musée International par l'envoi de collections, documents ou pièces entrant dans le cadre de son programme.

Le Musée est établi en connexion avec la Bibliothèque Internationale et le Répertoire Bibliographique Universel, qui sont également des œuvres collectives des Associations, réalisées sous la direction de l'Institut International de Bibliographie.

6. — État actuel du Musée. — Catalogue

En son état actuel le Musée est encore à sa phase de formation. Il est composé cependant de 16 grandes salles comprenant environ 3,000 objets et tableaux.

Le catalogue est formé d'un catalogue général et de catalogues qui décrivent les sections en détail. Ont paru à ce jour :

1. Notice et Catalogue sommaire général (Publication n° 7 de l'Office Central des Associations Internationales);

2. Notice sur la section du Musée Administratif International (Publication n° 24);

3. Catalogue de la Section du Musée Administratif International constitué par les fonds du Gouvernement espagnol. (Publication n° 8);

4. Catalogue de la Section du Congrès International de la route (Publication n° 9);

5. Catalogue de la Section de l'Esperanto (Publication n° 19);

6. Catalogue de la Section de Bibliographie et de Documentation (Publication n° 23).

On a donné ci-après un bref aperçu des collections ainsi que le programme arrêté pour les sections comparées et les sections nationales et régionales.

7. — Siège et locaux. — Accès

Le Musée International a son siège à Bruxelles, au Palais du Cinquantenaire, (aile gauche entrée par la Cour d'honneur).

Le Musée est ouvert au public tous les jours non fériés de 9 h. 1/2 à 12 heures et de 14 heures à 16 heures l'hiver et 17 heures l'été.

PROGRAMMES

I. — PROGRAMME POUR LES SECTIONS COMPARÉES DU MUSÉE INTERNATIONAL

Les sections comparées sont consacrées à l'exposition des faits, des idées et des organismes internationaux de chaque science ou branche d'activité, abstraction faite de tout classement national ou régional.

Le programme suivant a été arrêté pour la formation de ces sections.

1. — Faits fondamentaux de la matière : en particulier ceux qui ont fait l'objet des études, recherches et discussions des Associations Internationales.

2. — Conceptions et interprétations des faits, théories, hypothèses, lois scientifiques, les grands problèmes du temps présent, en particulier ceux auxquels travaillent les Associations Internationales.

3. — Statistique internationale.

4. — Législation et la réglementation internationales.

5. — Histoire, développement et les transformations de la science ou de la spécialité, en mettant en comparaison la participation des nationaux de chaque pays aux progrès et découvertes. Les hommes d'une notoriété universelle ayant illustré la science ou la spécialité.

6. — Organismes (Institutions, Associations, Académies officielles et libres, Congrès, Conférences) relatifs à la science ou à la spécialité.

7. — Expositions, musées internationaux et collections. L'enseignement international de la matière : institutions d'enseignement, chaires, échanges de professeur.

8. — Classification, divisions, rapports avec les autres sciences.

9. — Langage scientifique, terminologie, nomenclature, notations et symboles, abréviations.

10. — Systèmes d'unités et de mesures, méthodes et instruments de mesures, étalons, étalonnage, standardisation, conditionnements normaux.

11. — Organisation internationale du travail scientifique dans la matière. Concentration, coordination, coopération, collaboration, recherches en commun.

12. — Documentation et publications : bibliographie, bibliothèque, archives, iconographie, Publications internationales : revues, annuaire encyclopédies.

13. — Encouragements relatifs aux études : prix, concours, subsides, records.

14. — Excursions, voyages d'études, explorations, missions, visites scientifiques.

15. — Enquêtes internationales, consultations collectives, enquêtes par questionnaires.

II. — PROGRAMME POUR LES SECTIONS NATIONALES ET RÉGIONALES DU MUSÉE INTERNATIONAL

Les sections géographiques nationales ou régionales du Musée International envisagent chaque pays ou contrée comme un ensemble solidaire. Les pays et leurs habitants y sont étudiés à tous les points de vue. On s'efforce d'y montrer le rôle d'un territoire dans l'économie générale du globe, la participation d'un peuple ou d'une race au progrès de la civilisation, l'état de ses relations avec les autres peuples.

A propos de chaque question on envisage les personnalités, les institutions et associations, les œuvres et les produits. La décoration de la salle rappelle les styles nationaux.

Une Bibliothèque d'ouvrages et de périodiques concernant le pays en général ou les diverses questions en particulier complète le Musée. Elle est jointe à la Bibliothèque Internationale.

Une Bibliographie générale des œuvres publiées dans le pays, sur le pays ou émanant de nationaux du pays, est jointe au Répertoire Bibliographique Universel.

Le cadre suivant sert à la présentation des objets. Il correspond aux

divisions de la Classification Décimale à laquelle il y a lieu de se rapporter pour les développements.

Généralités

1. Le pays : sol, sous-sol, faune, flore, relief, cartes géologique, géographique, magnétique, etc.).
2. Les hommes : population, race, mœurs, coutumes, émigration, immigration, anthropologie et ethnographie.
3. Les sites célèbres, à raison de la nature, de l'histoire, des industries.
4. Les grandes villes.
5. Les grandes institutions d'intérêt général.
6. La représentation symbolique de l'Etat : drapeau, armoiries, devise, hymne national.

0. La Bibliographie, le Livre et la Presse

Statistique de la production des livres, grandes bibliothèques, bibliographie nationale. Collection de spécimens des journaux et revues. État de la lecture.

1. Conceptions philosophiques et morales

Histoire et état de la pensée générale.

2. Religion

Sectes et cultes divers.

3. Questions sociales, juridiques et politiques

Droit international : position actuelle du pays dans le droit international.

Droit et institutions nationales : leurs caractères, comparés à ceux des autres pays.

Organisation du régime politique : parlement, souverains actuels et anciennes familles souveraines.

Institutions : organisation sociale, associations coopératives, mutualités, question ouvrière, bien-être des masses, bienfaisance et assurance.

Finances publiques.

Éducation et instruction publique : données sur l'état de l'instruction dans le pays et sur l'activité des différentes institutions concernant l'enseignement.

Défense nationale : armée, marine, fortifications.

Système des poids, mesures, monnaies.

4. LANGUES

Expansion, lutte des langues.

5. SCIENCES

Participation du pays au mouvement scientifique international. Ses grandes institutions scientifiques : universités, académies, instituts, bibliothèques.

6. INDUSTRIES. — MINES. — AGRICULTURE. — COMMERCE

Industries, commerces, métiers caractéristiques.

Capitaux étrangers dans le pays et capitaux nationaux à l'étranger. Importations et exportations.

Communications : chemins de fer, voies navigables, télégraphie, téléphonie. Connexions internationales avec les réseaux voisins.

Cartes des chemins de fer, des voies navigables, graphiques du mouvement de la circulation.

7. ARTS

Monuments et œuvres. Architecture, sculpture, peinture, musique leur influence nationale. Art appliqué.

8. LITTÉRATURE

Auteurs célèbres : œuvres célèbres, portée internationale des œuvres, traduction.

9. HISTOIRE

Tableau synoptique de l'histoire du pays.
Les grands faits : chronologie.
Les personnages célèbres.
Les conventions, traités. Guerres et Batailles.

III. — PROGRAMME POUR LA PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES AU MUSÉE INTERNATIONAL

a) Chaque Association aura au Musée international son stand particulier, comprenant :

1. — Tableau-notice indiquant : but, programme, historique, organisation, travaux, publications, etc.

2. — Cartogramme indiquant les pays où elle exerce son activité, où elle a des représentants, etc.

3. — Portraits des fondateurs ou dirigeants et notices biographiques.

4. — Vues des locaux et des services, groupes photographiques des membres des congrès, tableaux divers, etc.

5. — Collection des publications de l'Association (à placer sous vitrine).

b) Chaque Association s'efforce de contribuer à la formation de la section spéciale à laquelle elle se rattache, en y déposant ses propres collections ou en recueillant des objets à cette fin.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU MUSÉE INTERNATIONAL

Le Musée se compose de trois parties, outre le Hall d'entrée :

I. Les généralités de l'Organisation Internationale;

II. Les Sections comparées ;

III. Les Sections nationales.

Hall d'entrée.

Deux inscriptions murales, indiquent aux visiteurs les circonstances de la fondation du Musée :

« Le *Musée International*, œuvre collective des Associations, a pour but de former des collections internationales et comparées et d'illustrer les faits relatifs à l'organisation de la Vie Mondiale. »

« Le *Congrès Mondial des Associations Internationales* a été constitué à Bruxelles, le 9 mai 1910, dans le but d'organiser la Confédération des intérêts internationaux représentés par les Associations. »

Sur des socles, une suite de bustes d'hommes célèbres de tous les temps et de tous les pays symbolisent l'idée que le Musée International veut glorifier les génies de l'Humanité.

Deux stands, celui des catalogues et celui du service des renseignements sur les Associations.

Le *Catalogue général du Musée* est établi sur fiches à trois entrées : par matières (systématique décimal), par noms des donateurs et exposants (alphabétique), par salles et stands (topographique).

L'*Annuaire de la Vie internationale* est le complément du Catalogue du Musée.

Sur des tables de travail : catalogues imprimés, plans et indications relatifs au Musée. Diverses publications de référence de l'Office Central sont destinées à faire connaître le Musée et sa portée.

Le stand du service de renseignements sur les Associations comprend le *Service collectif de Librairie* des Associations Internationales avec leurs publications offertes en vente.

I. — Généralités de l'Organisation Internationale.

Le Musée s'ouvre par une grande salle consacrée aux facteurs de l'Internationalisme et aux généralités de l'Organisation Internationale. On y a précisé les idées fondamentales que le Musée a pour but de mettre en évidence et dont la démonstration détaillée est faite dans les salles particulières.

A. — LES FACTEURS DE L'INTERNATIONALISME

Ils sont groupés sous deux idées : les Hommes et la Terre, éléments fondamentaux de toutes les combinaisons humaines.

I. — Les Hommes

a) L'Homme. — L'Homme physique (anatomie et physiologie) l'homme intellectuel (psychologie et morale). La place occupée par l'homme dans l'Univers. Conceptions diverses sur son origine, sa nature et sa fin. Les âges de la vie. L'emploi de la vie. L'idéal humain.

b) Les Races humaines. — Classification des races humaines et des variétés humaines. Unité ou pluralité de l'espèce humaine. Répartition des races à diverses époques et d'après diverses caractéristiques : la couleur de la peau, la nature des cheveux, le vêtement, la nourriture, l'habitation, les occupations. La population des divers continents et des divers pays d'après les races. La statistique internationale de la population. L'émigration. Comparaison de l'émigration transmaritime des États de l'Europe et de l'immigration européenne en Amérique, en Asie et en Afrique. Problèmes sociaux des races : le péril jaune, la question nègre, les Arabes et le Croissant, la question juive et l'antisémitisme.

c) La Société. — Le groupement des hommes en sociétés. Le type des sociétés humaines. Principes et éléments constitutifs des sociétés d'après la Sociologie. Evolution des sociétés selon des ensembles de plus en plus étendus, depuis le groupement dans la Famille, dans la Cité, dans la Province, dans l'État, avec l'irrésistible tendance au groupement organique international. (Suite de tableaux et diagrammes.)

d) L'Humanité et son Evolution. — Cette évolution est montrée par une suite de planches murales, rappelant les étapes parcourues par l'Humanité au cours des siècles et les civilisations successives qu'elle a produites : les cités lacustres; la civilisation des Égyptiens, des Juifs, des Grecs, des Romains, des Germains; le Moyen-Age avec la Féodalité, la Chevalerie et les Institutions monastiques; la Renaissance, les Temps modernes, l'Epoque contemporaine.

Des cartes historiques, des tableaux chronologiques, des diagrammes montrant la marche corrélative des grands facteurs de l'évolution sociale, commentent et précisent les planches murales. La science de l'Histoire et son organisation internationale. Les conceptions diverses sur la Philosophie de l'Histoire, le Progrès, l'Avenir.

e) Les Génies, les Grands Hommes. — L'Humanité s'est développée sous l'empire des facteurs naturels et des institutions dues à la volonté et à l'effort collectifs. Dans ce développement, les génies et les grands hommes ont eu une part considérable. L'action de certains est nationale ou locale. D'autres ont eu une action mondiale à raison de leur influence ou parce que dans leurs travaux et leurs méditations, ils ont eu la préoccupation de l'Humanité tout entière.

Une suite de portraits des génies supérieurs représente ici cette idée. Elle est complétée par les bustes du hall d'entrée et par les portraits des grands hommes joints, dans les autres salles, aux stands des diverses spécialités dont ils se sont occupés.

.II. — La Terre

1. — Comment les Hommes ont pris graduellement possession de la Terre : suite de cartes représentant l'état des découvertes géographiques et de l'habitat du globe aux diverses époques de l'Histoire; participation des différents peuples à cette découverte et à cette occupation.

2. — L'étude générale du globe au point de vue physique : aspects généraux de la Nature.

3. — Comment les régions naturelles se distinguent des régions politiques et sont les bases de répartition des grands facteurs qui agissent sur l'existence humaine.

4. — La science de la Géographie. Son organisation internationale : Congrès, travaux et entreprises en commun. Le Globe terrestre et la Carte du Monde au millionième.

B. — L'ORGANISATION INTERNATIONALE

Toute organisation implique un but, des éléments constitutifs, une structure, des fonctions, l'exercice d'une activité et, conséquemment une vie et des résultats. Ces divers éléments, à des degrés divers de développement, se retrouvent dans l'Organisation Internationale.

L'organisation ici est actuellement en voie de formation, sous l'empire de faits généraux involontaires et inconscients, et sous l'action de faits volontaires et conscients. On a présenté dans le Musée une esquisse de l'état actuel de cette organisation, basée sur les faits et sur des vues théoriques, hypothétiques ou pratiques concernant son développement ultérieur.

Les éléments constitutifs de l'Organisation Internationale sont les États et les Associations Internationales. L'Union des États et l'Union des Associations Internationales constituent deux structures internationales distinctes. On entrevoit une superstructure : la Communauté civilisée, coordonnant l'une et l'autre. Elle confierait à l'Union des États, la direction de tout ce qui doit être officiel, réglé législativement et exécuté administrativement; elle laisserait à l'Union des Associations Internationales, la direction de tout ce qui est réglementé et exécuté par l'initiative des collectivités libres.

1. *Généralités sur l'Organisation Internationale.* — La vie internationale. Les idées et les faits qui servent de base à l'internationalisme (opinions et déclarations). Statistique générale. Principes. Histoire du mouvement international : dates mémorables (tableaux).

2. *Les Nations et les Etats.* — Notion de la Nation et de l'État. Tableau des Nations actuelles avec les principaux éléments comparatifs permettant d'établir leur importance respective.

L'Histoire de l'idée nationale et du sentiment corrélatif de la patrie. Le Nationalisme et le Patriotisme.

3. *L'Union des Etats.* — Pour les développements, voir la Section de l'organisation juridique et politique. Notion de l'Union. Tableau des Unions partielles réalisées.

Projets divers d'Union générale : Bureau International des Républiques américaines, Bureau paneuropéen, Bureau mondial.

Drapeau international :

Projet par Concini, en nature, grande dimension : le drapeau est blanc avec, au centre, un soleil et sur les bords, tous les drapeaux nationaux.

Le Budget International. Comparaison entre les dépenses des États pour leurs armements et pour l'entretien des Bureaux internationaux. La proposition Stead. (Diagramme.)

4. *Les Associations Internationales.* — Notion des Associations. Structure typique d'une Association développée.

Tableau général des Associations Internationales.

Grande carte murale de 10 × 6 mètres. Elles montre, au centre, le planisphère terrestre avec inscription dans chaque pays du nombre d'Associations dont le pays fait partie et le nombre d'Associations qui y ont établi leur siège. Sur les côtés, liste des Associations Internationales diverses, officielles et non officielles. Au pied, la liste des pays avec, sous chacun d'eux, l'indication des Associations auxquelles il a adhéré et de celles que y ont leur siège.

Figuration en stéréogramme de $4^{m}00 \times 1^{m}50$ des données statistiques du tableau précédent.

Répartition des Associations Internationales d'après leur objet (Tableau.)

Liste des Associations et Institutions Internationales à l'état de projet.

Histoire des Associations Internationales.

Liste chronologique des réunions internationales depuis l'origine (1843), jusqu'à ce jour. (Tableau avec l'indication du pays, siège des réunions.)

Tableau chronologique de la fondation des Associations Internationales.

Statistique des Congrès Internationaux. (Diagramme.)

5. *L'Union des Associations Internationales.* — But et organisation de l'Union.

Le Congrès Mondial. L'Office Central. Les services. Les collections. Les publications. Les travaux. Les installations matérielles (Projet de Palais Mondial).

6. *La Communauté internationale.* — Les formes historiques de l'Organisation Internationale. (Tableau.) Relations désirables entre l'Union des États et l'Union des Associations Internationales. (Diagramme.)

7. *Les Résultats généraux de l'Organisation.* — Plans généraux pour l'organisation de la vie internationale dans toutes ses parties. Domaines divers de l'organisation. Illustration des questions portées à l'ordre du jour du Congrès Mondial :

1° La coopération des Associations et la coordination de leurs efforts;

2° Le régime juridique des Associations;

3° L'unification et les systèmes d'unité, la comparaison des méthodes;

4° L'étude comparée des Organismes Internationaux;

5° Les publications, la bibliographie et la documentation;

6° Le langage scientifique et technique. La terminologie, la nomenclature, la classification, la notation, l'emploi des langues, la langue internationale.

II. — **Sections comparées.**

SECTION DES SCIENCES EN GÉNÉRAL [001]

Notion générale de la science : Son utilité proclamée. Histoire générale de la science. La classification générale des connaissances et des activités. Les unités. La terminologie et la nomenclature scientifiques. L'organisation internationale de la science : L'Association Internationale des académies. Les institutions scientifiques de caractère universel et mondial.

SECTION DU LIVRE, DE LA PRESSE ET DE LA BIBLIOGRAPHIE [002]

« Le Livre, le Journal, la Revue sont les liens d'esprits à esprits et de peuples à peuples. »

Ces mots sont inscrits sur les murs de la salle et expliquent la place importante donnée au Livre et la Documentation dans le *Musée International.*

Les documents graphiques, sous toutes leurs formes, constituent de nos jours les grands moyens d'intercommunication intellectuelle entre les hommes, ils sont aussi les indispensables instruments de toute action internationale.

Les objets et modèles présentés sont destinés à montrer comment les imprimés se rédigent, se multiplient par les presses, se distribuent, se conservent, se classent et s'utilisent.

Le caractère international des découvertes, des applications et des organisations est mis en lumière. Pour accroître leur puissance, pour faire que réellement une pensée universelle soit formée de toutes les pensées particulières, et qu'elle vienne au jour le jour s'enregistrer dans le Livre, devenu la Mémoire de l'Humanité, des mesures d'organisation mondiale ont été arrêtées, réalisées ou projetées. Une place spéciale leur a été faite dans le Musée.

La Section a été organisée par l'Institut International de Bibliographie avec le concours d'un grand nombre d'associations, en particulier le Musée International de la Presse, l'Union de la Presse Périodique Belge, l'Institut International de Photographie, le Musée du Livre à Bruxelles. Leurs collections ont été fusionnées en un seul ensemble pour mieux montrer l'interdépendance des faits et éviter les répétitions. Il a été publié un catalogue spécial de la Section avec illustrations. (Publication de l'Office Central, n° 23, 1912, 18 pp.)

Généralités relatives aux Livres. — Le Livre. Les Sciences bibliographiques. Histoire générale du Livre. La Statistique Internationale des Imprimés. L'Écriture.

Classes diverses d'œuvres graphiques. — Les Livres, les Journaux, les Revues, les Manuscrits, les Photographies (technique photographique, photographie comme document, organisation internationale de la photographie). Les Cartes, les Schémas, les Diagrammes, l'Édition musicale, la Publicité (affiches).

Le Travail intellectuel. — Méthodes du travail intellectuel. La Lecture, l'Écriture et le Travail intellectuel. Leur Physiologie et leur Hygiène.

La confection matérielle du Livre. — Imprimerie et procédés de reproduction. Fonderie et clicherie. Composition typographique. Impression. Procédés d'illustrations : eau-forte, lithographie, hélio-

gravure, gravures et estampes, photogravures. Le Papier. Les formats, les encres, la reliure.

Le commerce du Livre. — L'Édition. La Librairie.

Les diverses branches de l'organisation du Livre. — La Bibliographie (catalographie). Les Bibliothèques, les Archives, les Estampes, l'Iconographie, les Encyclopédies, la Documentation administrative.

L'Organisation Internationale du Livre et de la Documentation. — Le but. Les organismes. Les méthodes : la Classification bibliographique universelle, les fiches et les répertoires sur fiches. Les services internationaux. Les échanges internationaux. Le Prêt international des Livres.

SECTION DES ÉTUDES PHILOSOPHIQUES ET MORALES [1]

La Philosophie, dans son développement progressif à travers les âges, a été constituée de l'apport d'une quantité de pensées particulières. Les grands systèmes contemporains qui se partagent les esprits sont des synthèses de systèmes particuliers, nés ou développés tantôt dans un pays, tantôt dans un autre.

L'internationalisme dans la Philosophie et dans la Morale prend un double aspect : l'organisation des études et les influences réciproques.

L'organisation des études est représentée dans le Musée par les Institutions Internationales créées ou projetées : Congrès, publications, bibliothèques, bibliographie, cours et conférences, travaux du vocabulaire international, etc.

Les influences réciproques sont représentées par des tableaux de l'Histoire générale de la Philosophie, de son Histoire comparée dans divers pays, de la constitution par voie de coopération internationale de certaines doctrines et systèmes étudiés à titre d'exemples. Une suite de portraits et de bustes fait connaître les philosophes de tous les temps.

Une place est réservée aux conceptions morales comparées, en particulier à celles des diverses races, ainsi qu'à la constitution de la morale chrétienne et de la morale dite indépendante. La morale internationale, dite aussi morale des nations, est rattachée à l'organisation politique et juridique et au Droit international.

SECTION DES RELIGIONS [2]

Notions sur les religions et les croyances. Classification des religions et des systèmes religieux. Statistique et répartition dans les divers pays et dans les grandes villes. Le caractère universel des grandes religions. Documents relatifs aux diverses religions : caractéristiques, divinité adorée, livres sacrés, temples, cérémonies. Les Chrétiens. La Bible : caractères, diffusion de la Bible. Collection des

versions de la Bible en deux cent quarante-cinq langues. Le Catholicisme : l'Église institution internationale. Les Protestants. Les Orthodoxes. Les Mahométans, le Coran et le Croissant. Les Bouddhistes.

Religions des peuples anciens et des primitifs. Composition graphique représentant les dieux divers de la mythologie classique, des peuples primitifs et des populations asiatiques, africaines et américaines.

L'organisation internationale des études religieuses. Congrès des Religions.

SECTION DE L'ECONOMIE SOCIALE [3]

Cette section réunit les éléments internationaux de l'action sociale et des nombreuses œuvres créées par voie d'entente et de coopération, sans distinction de frontières.

Le Travail. — Protection ouvrière. Réglementation internationale du travail. Conventions et organismes internationaux. L'Association Internationale pour la protection légale des travailleurs. Heures de travail. Chômage. Hygiène du travail. L'action syndicale ouvrière internationale et la Confédération des Syndicats. L'Internationale des travailleurs. Le Premier Mai. La grève générale. Le mouvement socialiste international.

Les coopératives. — L'internationalisation du mouvement des coopératives. Extension de la coopération aux divers domaines de la vie économique : production, consommation, vente, échange, crédit, épargne, habitation.

Assistance, bienfaisance, mutualité, assurance. — L'assistance aux étrangers. La Croix-Rouge. La mutualité internationale. Congrès Internationaux d'assurances contre la vieillesse, les maladies, les accidents.

L'Enfance. — La protection de l'enfance : les patronages, les gouttes de lait.

La Femme. — L'action internationale dans le mouvement pour la protection, l'émancipation de la femme et l'organisation de son travail. L'International Women Council. Les œuvres de protection de la jeune fille. La Traite des Blanches. Réglementation internationale de la prostitution. Le suffrage des femmes. Les Lyceum Clubs.

Tempérance et antialcoolisme. — La lutte internationale contre les ravages de l'alcoolisme. Organisation internationale. Relations de l'alcoolisme avec la dégénérescence, la criminalité et les misères sociales.

SECTION ÉCONOMIQUE [33]

Le domaine économique est un de ceux où l'action internationale s'est fait sentir le plus tôt et le plus fermement. La circulation des produits de pays à pays, de contrée à contrée est un fait général, auquel seules n'ont pas participé l'humanité primitive et les peuplades les plus inférieures du temps présent.

La Production et le Commerce. — Etat général de la production naturelle et industrielle des divers pays. Expansion du commerce mondial. Importation et exportation. La liberté commerciale et la protection. Les tarifs douaniers. Zollverein et Union douanière. L'Union économique internationale. Les principales marchandises internationales : céréales, fer, vin, textiles, etc.

L'Agriculture. — Éléments comparés de l'agriculture de tous les pays. L'Institut International d'Agriculture et le Congrès International d'Agriculture. La statistique internationale des produits agricoles. Les Conventions internationales intéressant l'agriculture : phylloxéra, protection des oiseaux, destruction des insectes nuisibles, etc.

Les Finances. — Les grands marchés financiers. Bourses. Relations internationales des banques. Emissions. Les fonds d'États. Les placements à l'étranger.

La Monnaie. — Notion de la monnaie. Son rôle international. Systèmes monétaires nationaux et internationaux. Unions monétaires (Union latine, etc.). L'or, l'argent, le billon, la monnaie fiduciaire. Le virement et les compensations, les chèques. Modes de paiements de pays à pays. Les Changes internationaux. Projets de Banque internationale.

La Colonisation. — Le phénomène de la colonisation et ses aspects internationaux. Puissance coloniale des divers pays. L'Institut Colonial International. Les études de législation comparée. La suppression de la traite et de l'esclavage. Réglementation internationale du trafic des spiritueux et des armes à feu dans les colonies.

Les Expositions. — Évolution et transformation des Expositions Universelles et Internationales. Éléments comparatifs des expositions successives. Comité international des Expositions.

SECTION DE L'ORGANISATION POLITIQUE ET JURIDIQUE [34]

La Politique Internationale. — Les grandes questions de la politique internationale et les conflits internationaux font l'objet d'une documentation graphique sans cesse renouvelée et tenue à jour. On n'a rassemblé ici que les pièces se rattachant à la politique générale :

tout ce qui concerne les questions spéciales, devenues politiques par suite des circonstances, est rattaché aux sections respectives.

La Guerre. — La notion de la guerre : ses transformations. L'Histoire des grandes guerres et des grandes batailles, les causes, les occasions et les prétextes des guerres. Les facteurs permanents des guerres. L'industrie moderne de la guerre. La situation militaire des États : armée, marine, défense des places, effectifs, budgets. La guerre de demain ; les maux de la guerre et ses conséquences économiques, politiques et sociales.

La Paix. — Le Mouvement Pacifiste. Organisation internationale du mouvement. Le Congrès et le Bureau International de la Paix. La Conciliation Internationale. La Carnegie Endowment for International Peace, International World Federation, l'International School of Peace, l'Institut Nobel de la Paix. Les grands Pacifistes. Les lauréats du Prix Nobel.

L'Action Interparlementaire. — L'Union Interparlementaire : son histoire, son organisation et son état actuel. Les Parlements du monde.

Le Droit International. — Le Droit International dans sa conception moderne ne comprend pas seulement le droit qui fixe les relations des États (droit des nations), mais il embrasse l'ensemble des relations internationales publiques et privées, existant entre états, administrations publiques, associations internationales, groupements, particuliers.

La réglementation officielle par voie de traités internationaux s'étend à la plupart des domaines de la vie internationale. L'effort d'un grand nombre d'associations tend à la provoquer et à la préparer. On s'est borné, ici, à quelques matières générales, tandis que l'on a réuni chaque matière spéciale à sa section propre.

Sont exposés ici :

Le Droit International Public;

Le Droit Administratif International;

Le Droit International Privé : les personnes, la nationalité, le mariage, la tutelle, les successions, les biens;

Le Droit Commercial : la lettre de change, la faillite;

Le Droit Maritime;

Le Droit Intellectuel : droit d'auteur, brevets, marques de fabriques;

Le Droit Pénal : l'extradition, les commissions rogatoires, la criminalité, les prisons, la police internationale, les bandes internationales de malfaiteurs. Services internationaux d'identification des crimi nels : anthropométrie, portrait parlé.

L'organisation juridique des nations. L'Union des Etats. — On a réuni ici les développements de quelques questions qui figurent seulement à titre d'indication dans la section générale de l'organisation internationale.

Les éléments de l'organisation : les nations. Tableau des nations et éléments comparatifs : armoiries, drapeaux, devises, chefs d'État, puissance respective.

Représentation extérieure des États. Représentation diplomatique et consulaire. Le protocole et les usages diplomatiques.

Les trois pouvoirs :

Le pouvoir législatif : les Conférences diplomatiques, la Conférence de la Paix ;

Le pouvoir judiciaire : l'Arbitrage, la Cour de La Haye, la Cour des Prises;

Le pouvoir exécutif : les Unions et les Offices Internationaux, l'Union panaméricaine.

SECTION DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DES SPORTS [37+79]

L'Internationalisme dans l'Enseignement. Organismes. Conventions internationales. Services internationaux des universités. Échanges des professeurs. Voyages scolaires internationaux. Cours de vacances internationaux. Équivalence des diplômes. Population étrangère dans les universités. Comparaison de l'instruction dans les divers pays et statistique des illettrés. Projets de facultés et universités internationales.

L'éducation physique. Les sports et les jeux. Les réunions sportives internationales. Les matchs, les records et les concours : courses, automobile, escrime, tir, football, yachting, canotage, etc.

SECTION DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS [38]

Les progrès réalisés dans les moyens de communication et de transport, leur généralisation à la terre tout entière ont révolutionné les conditions de la vie moderne et développent chaque jour son caractère international. Appliqués au transport des personnes, des choses et des idées, ils tendent à réaliser « l'ubiquité » de l'homme, de ses pensées et de ses produits.

Généralités. — Notions générales sur les transports et les communications. Évolution des moyens de transport à travers les âges. Diagramme de l'accroissement de la vitesse depuis le XIIIe siècle. Conséquence de la révolution des transports. Carte internationale des transports. Population et capitaux affectés aux moyens de transport. Politique des moyens de transport.

Les Chemins de fer. — Le transmondial, les transcontinentaux, les internationaux : le Canadian Pacific et l'Union Pacific, le Transsibérien, le Cairo-Cap. La coopération internationale dans la constitution et l'exploitation des chemins de fer. L'internationalisation des lignes de chemins de fer. Statistique générale comparée des chemins de fer. Les organismes internationaux : Congrès International des chemins de fer, Union Technique des chemins de fer. Les compensations internationales entre les Administrations de chemins de fer. La Compagnie Internationale des Wagons-Lits.

La Navigation. — État des progrès de la navigation mondiale. Les lignes internationales régulières de navigation. Les routes de la mer. Les signaux maritimes internationaux. Le Bureau Veritas. Les phares, les ports. Les fleuves internationaux : l'Escaut, le Rhin, le Danube. Les canaux interocéaniques : Suez, Panama.

L'Automobilisme. — Les progrès de l'automobilisme et la participation de tous les pays aux inventions dans ce domaine. La réglementation internationale de la circulation des automobiles. Les organismes internationaux de l'automobilisme : Congrès, Fédérations.

La Poste. — L'Union Postale Universelle. Origine, histoire et organisation. Les divers services internationaux de la Poste. Statistique des correspondances internationales. Les taxes postales : les timbres-poste. La réduction progressive des taxes postales. La poste comparée dans les divers pays. La poste à travers les âges.

Le Télégraphe. — Les services internationaux du télégraphe. L'Union Télégraphique Universelle. Les progrès de la télégraphie électrique et la part des différentes nations à ces progrès. Histoire des communications à distance par signes. Réseau international des lignes télégraphiques. La radiotélégraphie (télégraphie sans fil). Les câbles sous-marins.

Le Téléphone. — Relations téléphoniques internationales.

SECTION DES LANGUES [4]

La Section des langues se place au point de vue de l'internationalisme. Elle envisage successivement quelques points généraux relatifs aux langages, le problème de l'usage international des langues, la solution d'une langue internationale.

I. *Le Langage et les Langues.* — Notion et caractères du langage. Specimens d'écriture des diverses langues. Classification générale des langues. (Tableau synoptique.) L'ère de la distribution des langues. Statistique des langues. La marche vers la synthèse des langues et l'absorption des dialectes et patois. Les conflits des langues.

II. *L'usage international des langues.* — Difficultés inhérentes à la multiplicité des langues. Solutions possibles. L'emploi similaire de plusieurs langues. Usage dans les réunions et négociations diplomatiques. Usage dans les Congrès Internationaux. Usage dans les publications internationales. Emploi dans les rapports commerciaux et usuels.

III. *La Langue internationale.* — Généralités. Le problème de la Langue internationale est déjà ancien, mais c'est de nos jours qu'il a reçu des solutions vraiment pratiques, grâce à la création des langues artificielles, que l'on a préconisées comme langue internationale, au lieu de choisir comme telle, une langue naturelle.

a) *Langues naturelles.* — Le français, l'anglais ou le latin langue internationale.

b) *Langues artificielles en général.* — Histoire des langues artificielles. Desiderata d'une langue artificielle. Essais divers de langues artificielles : L'esperanto, L'ido, le latin réformé (Akademia per la lingua internacia).

c) *L'esperanto.* — La section de l'esperanto a été organisée par l'Office Central Esperantiste. Elle comprend l'illustration des questions suivantes :

1. Le problème de la langue internationale et sa solution par l'Esperanto;
2. Les principes et la structure de l'esperanto;
3. La propagation de l'esperanto dans le monde;
4. L'organisation de l'esperantisme : associations académiques, congrès et sociétés spéciales;
5. La Bibliographie de l'esperanto;
6. La Presse espérantiste;
7. La Littérature espérantiste; Bibliothèque générale de l'esperanto;
8. La Correspondance en esperanto;
9. Applications diverses de l'esperanto : à la science, au commerce et à l'industrie, à l'instruction, au tourisme et au voyage.

Il a été publié un catalogue détaillé de la Section de l'esperanto. (Noto kaj resuma Katalogo pri la Internacia Muzeo de Lingvo Esperanto.) (Publication n° 19 de l'Office Central, 23 pp.) Le catalogue est illustré et contient des tableaux statistiques.

SECTION DES SCIENCES [5]

Par *sciences* on entend ici les sciences mathématiques, physiques et naturelles par opposition aux sciences morales et politiques et aux sciences appliquées ou « application des sciences ».

L'objet de la science est essentiellement universel. L'organisation du travail scientifique, qui pourrait se concevoir nationale, a, en fait, été établie sur des bases de plus en plus internationales. Elle comprend les méthodes de travail, la distribution des tâches, les institutions et organismes scientifiques destinés à fournir l'outillage des travaux, à concentrer les résultats acquis, à mettre en contact les hommes de science et à provoquer leurs discussions et leur collaboration.

La Section des sciences a réuni une collection de pièces et documents qui font connaître cet état de choses au point de vue international.

Poids et Mesures. — L'établissement et la conservation d'un système universel des poids et mesures est à la base des travaux scientifiques. Toutes les applications pratiques des sciences dans la vie courante le supposent. Il existe, de nos jours, un système complet homogène dans toutes ses parties, à la fois très simple et susceptible de développements considérables. C'est le système métrique décimal. On l'a exposé en ses éléments les plus caractéristiques : tableau général des poids et mesures; histoire du système, équivalents des anciennes mesures. La Convention Internationale du Mètre. Le Bureau International; état actuel du système métrique dans le monde; la propagande en faveur du système dans les pays non adhérents.

L'Heure universelle. Les fuseaux horaires, les méridiens en usage.

Le Calendrier : histoire, état actuel de son unification dans le monde, la réforme du calendrier, la fixation du Jour de Pâques.

Mathématiques. — Organisation Internationale des études mathématiques. Congrès International des Mathématiciens. Congrès International de l'Enseignement Mathématique. Bibliographie Internationale des Mathématiques. Encyclopédie Internationale des Mathématiques.

Astronomie. Météorologie, Géodésie. — Association Internationale des astronomes : la collaboration des observatoires du monde à la carte du Ciel; la carte de la Lune (représentation plastique à grande échelle des résultats des travaux internationaux sur la lune); l'entente pour la publication des éphémérides; le Bureau International d'état civil des nouvelles planètes, à Kiel.

Les ententes internationales en météorologie. La prévision du temps. La communication des renseignements par télégraphie et la publication des cartes du temps. Les études internationales de l'atmosphère : les ballons sondes.

Les travaux de l'Association Géodésique Internationale.

Physique et Chimie. — L'entente internationale pour la publication et l'établissement des constantes physiques. Les unités électriques. Le tableau international des poids atomiques. La notation, les formules et la nomenclature chimique. L'unification des méthodes d'analyses. L'Association Internationale des sociétés chimiques. Le projet d'Institut International Chimique.

Géologie. Sismologie. Géographie physique et océanographie. — L'effort pour internationaliser la Géologie : la Carte géologique du monde, la nomenclature, les organismes. Les grandes secousses sismiques et les calamités qu'elles ont entraînées. Association Internationale de Sismologie. Le réseau des stations sismologiques. L'élaboration des sismogrammes dans un Institut Central. L'Océanographie. L'étude du fond des mers. L'Institut Océanographique de Monaco.

Histoire Naturelle. Botanique. Zoologie. Biologie. — Histoire et classification des sciences naturelles. L'internationalisation des sciences naturelles. La nomenclature internationale des êtres organisés. Association Internationale et Congrès des Botanistes. Congrès International de Zoologie. Congrès International d'Anatomie et de Physiologie. L'unification des méthodes et des instruments de mesures. L'œuvre de l'Institut Marey.

Section technique [6]

La Section technique du Musée n'a guère encore reçu de réalisation. Un programme a été arrêté et des négociations sont en cours pour lui donner un développement approprié à son importance. De premiers concours sont obtenus. Actuellement, la Section comprend une partie générale, le Musée de la Route, la Division des Inventions, le Laboratoire d'Aéronautique.

Tout ce qui touche à l'organisation économique et sociale des industries, des mines, de l'agriculture et des transports a été joint à la section économique.

Partie générale. — Histoire du travail humain. Les grandes œuvres de la technique et de l'industrie. La terminologie internationale de la technique, les unités techniques internationales; la standardisation et la fabrication en série. L'internationalisme dans l'industrie : les cartels, les trusts, les ententes. Les grands capitaines de l'Industrie dans les divers pays et aux diverses époques.

Musée de la Route. — La route est le plus ancien moyen de communication entre les hommes. Son rôle reste considérable dans l'organisation actuelle des transports.

Le Musée de la Route a été organisé par le Congrès International de la Route. Il se compose principalement des objets ayant figuré

à l'Exposition de 1910. Ils se rapportent à l'histoire de la Route, à son esthétique et à ses matériaux.

Un catalogue spécial du Musée International de la Route a été publié (Publication n° 9, de l'Office Central). Il contient des notices descriptives. Le catalogue est illustré et accompagné d'une Bibliographie et de la liste des donateurs.

L'Histoire de la Route a été envisagée à divers points de vues ; l'Histoire de la Topographie des Routes, l'Histoire du Profil en travers, c'est-à-dire de la route comprise dans sa largeur entière, l'Histoire de la Chaussée proprement dite, l'Histoire de l'administration des routes.

Une série de photographies exposées représentant des vues de routes romaines et des reproductions de l'Histoire de la Route d'après le « Deutsche Museum » de Munich.

En annexe, dans une cour du Musée, reconstitution *in natura*, et par fragments authentiques, de l'Histoire du Pavé de la ville de Paris et des systèmes de voirie de la ville de Bruxelles (1].

Les matériaux comprennent les pierres et les sables : en regard de chacun des échantillons rangés par ordre d'âge géologique, ont été affichés la carte géologique de l'endroit d'extraction, et pour les pierres, les réultats fournis par les bancs d'épreuves. On a joint aux matériaux naturels, quelques produits industriels mis en œuvre dans la chaussée.

Division des inventions. — Elle a pour objet de faire connaître les grandes inventions, leur histoire, comment elles se sont répandues de par le monde, comment elles ont été progressivement complétées et intégrées par une collaboration vraiment internationale.

Une série de modèles réduits se rapportant à des inventions récentes, font l'objet d'une exposition renouvelée. Des tableaux résument les données principales de la protection légale des inventions dans tous les pays, et de la Convention Internationale de Berne. Des stéréogrammes représentent la Statistique Internationale des Brevets.

La Section se développera avec le concours des inventeurs.

Laboratoire d'aéronautique. — Ce Laboratoire d'aéronautique est placé sous le patronage de l'Aéroclub et a été rattaché au Musée.

Il comprend un manège électrique destiné à l'expérimentation des modèles d'aéroplanes et d'hydroplanes, spécialement à des recherches techniques sur la structure de leurs éléments. La salle est aménagée pour les démonstrations publiques. Des appareils réduits au dixième de leur grandeur naturelle ont été construits et reproduisent

(1) Cette partie a été déplacée et n'est pas encore remontée.

les principaux types qui ont marqué les étapes dans l'évolution des aéroplanes. Une documentation graphique indique les grand faits de l'aéronautique, les collaborations internationales à son développement, les grands organismes mondiaux qui s'en occupent, les conséquences économiques, techniques, politiques et sociales qui dériveront de l'aviation, tout particulièrement au point de vue international.

Le Laboratoire d'aéronautique permet de se faire une idée de ce que seront plus tard les laboratoires et instituts de recherches et d'enseignement qui se grouperont autour du Musée International.

SECTION DE L'HYGIÈNE ET DES SCIENCES MÉDICALES [61]

Médecine. — Constitution des sciences médicales sur la base de la coopération internationale. Les grands organismes internationaux de la médecine : Associations, Congrès et Instituts divers.

Pharmacie. — La Pharmacopée internationale : unification de la préparation des médicaments et des méthodes d'examen. La réglementation internationale de la vente des médicaments. Fédération Internationale des Associations pharmaceutiques. Contrats relatifs aux brevets et aux marques de fabriques.

Hygiène. — L'organisation internationale de l'Hygiène. Les conventions sanitaires. L'œuvre de l'Office International d'Hygiène publique. La lutte contre les épidémies internationales : le Choléra, la Peste, la Fièvre Jaune. La falsification des denrées alimentaires.

SECTION DES BEAUX-ARTS ET DE LA LITTÉRATURE [7 + 8]

Le cadre de cette Section est limité à l'exposé des principaux faits relatifs à l'internationalisme dans les Beaux-Arts et dans la Littérature, et aux organismes mondiaux qui ont été créés dans ces domaines. Il est présenté une suite de reproductions en réduction des chefs-d'œuvre de tous les temps et de tous les pays, en peinture, en sculpture et en architecture. Parallèlement, une collection de portraits et bustes des grands artistes, des grands musiciens, des grands littérateurs, poètes, dramaturges, prosateurs accompagnés d'indications sur leur vie et leurs œuvres, ainsi que sur leur apport à la littérature et à l'art universel. La Section qui est en voie de formation comprend aussi tout ce qui concerne les expositions, les prix et les concours internationaux et des éléments d'appréciations sur les « interinfluences » dans l'art.

SECTION DE L'HISTOIRE ET DE LA GÉOGRAPHIE [9]

Voir les généralités de l'organisation internationale et les sections géographiques et nationales.

III. — Sections géographiques et nationales.

Cette partie du Musée International est seulement amorcée. Les négociations se poursuivent avec les États et les organismes qui ont été sollicités de les établir. Le but et le programme de ces Sections ont été exposés plus haut.

On a réuni un ensemble de pièces et documents sur plusieurs pays, et on en a formé une Section générale. Y sont notamment représentés : la Hollande, la Belgique, l'Argentine; l'Espagne a fait l'objet d'une Section spéciale et il sera fait de même ultérieurement pour tous les autres pays, le jour où le nombre des pièces le justifiera. On a réuni ici notamment des éléments démonstratifs des grandes villes cosmopolites.

SECTION ESPAGNOLE [46]

L'Espagne est le premier pays qui a répondu à l'appel des organisateurs. A l'occasion du Congrès International des Sciences Administratives tenu à Bruxelles, en 1910, et de l'Exposition annexée à ce Congrès, le Gouvernement espagnol a constitué, sous le Haut Patronage du Roi, une Commission chargée de centraliser les documents officiels des diverses institutions et administrations du royaume : Parlement, Ministères, Cours de Justice, principales administrations provinciales et locales. Les collections sont arrivées à Bruxelles fort étendues, parfaitement cataloguées et classées. A la fin de l'Exposition, elles firent l'objet d'un don au *Musée International*, à l'effet de servir de premier noyau au Musée administratif international.

Un catalogue spécial de la Section a été publié (catalogue n° 2, publication n° 8 de l'Office Central, 104 pp.). Il contient la description détaillée de la collection et l'acte de donation passé en la forme diplomatique. Un ouvrage spécial *(Espana en Bruselas*, Madrid, 1911), raconte la formation de cette collection.

Les collections comprennent plus de 2,000 pièces. Elles se composent de cartes, de diagrammes, de tableaux, de photographies, de publications, d'albums, des formules et modèles en usage, des mémoires rédigés spécialement en vue d'expliquer la collection et de commenter les méthodes administratives espagnoles.

Les collections sont classées dans l'ordre suivant. Renvoyant pour tout détail au catalogue spécial, on a cependant signalé en regard de chaque institution, des pièces devant retenir l'attention.

Sénat. — Centenaire des guerres de l'Indépendance.

Chambre des Députés (Cortès). — Constitution. Lois électorales. Présidence du Conseil des Ministres. Institut National de Prévoyance sociale.

Ministère d'Etat. — Modèles de passeports. Ordres et décorations. Documentation relative aux colonies.

Ministère de la Justice. — Statistiques. Photographie des prisons.

Commission de la Carte Géologique d'Espagne. — Grandes cartes géologiques et géographiques au 1,400.000.

Ministère des Travaux Publics. — Diagramme de la production minière et agricole. Graphique des routes. Statistique des chemins de fer et tramways.

Ministère des Finances. — Mémoires et statistiques. Tableau des douanes. Graphiques de la dette publique.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Album d'architecture scolaire et appareils et matériel scolaire. Vues des universités et écoles supérieures. Tableau des monnaies. La carte du Ciel.

Ministère de l'Intérieur. — Modèle de la documentation des Sections de réformes sociales. Les capitales des provinces. La capitale du royaume : documents de la municipalité de Madrid. Extension des villes : projets. Musée postal.

Ministère de la Guerre. — Documents relatifs à tous les services de l'armée. Collection complète des formules en usage dans l'administration militaire. Fabriques d'armes et arsenaux.

Ministère de la Marine. — Documents relatifs aux divers services de la Marine. Comptabilité des navires. Imprimés concernant les services. Cartes hydrographiques. Ateliers de construction navale.

IX

LA DOCUMENTATION UNIVERSELLE

Les acquisitions nouvelles des sciences, leur interdépendance croissante et leurs applications toujours plus nombreuses à l'industrie et à la vie sociale; le développement de la culture intellectuelle et de l'esprit de solidarité parmi les masses; l'extension énorme qu'ont prises les relations de peuple à peuple; la production incessante des imprimés qui mettent en communication possible tous les esprits — ces faits caractéristiques de la civilisation actuelle ont donné naissance à un vaste mouvement pour l'organisation du Livre et de la Documentation d'autre part.

La Documentation est l'outil même de tout travail concerté, devant mettre à l'œuvre, à distance, des esprits nombreux. Elle est par excellence l'outil des Associations. Tout ce qui est découvert, observé, réalisé, pensé, prend la forme de l'écrit et celui-ci le plus souvent s'imprime et s'adresse au public, aux anonymes, aux inconnus dont on espère, sous une forme quelconque, l'approbation ou le concours. Ces imprimés, dans leur ensemble, résument et synthétisent toutes les informations et constituent la Mémoire de l'Humanité où s'enregistre son expérience collective. Leur puissance pour le bien général s'affirmera surtout quand l'accessibilité de ces documents aura été rendue plus aisée, grâce à un collectionnement plus systématique, et un catalogage plus détaillé et mieux ordonné, grâce aussi à des modes de publication s'inspirant davantage des besoins généraux, et placés sous le contrôle des Associations elles-mêmes.

La constitution du Centre international ne se conçoit pas sans l'organisation de grands services de documentation. Ceux-ci ont été assumés par l'Institut International de Bibliographie dont les vastes collections sont elles-mêmes le résultat d'une grande collectivité d'efforts.

L'Institut International de Bibliographie et de Documentation a été fondé en 1895, par la Conférence bibliographique internationale. Il a été développé successivement par les congrès ultérieurs, avec le concours d'un grand nombre d'administrations publiques, d'associations et d'établissements scientifiques de tous pays.

Il a pour but de donner une organisation systématique à la documentation en unifiant les méthodes de publication, de catalogage et de classement, en formant des collections internationales, en mettant en relation les uns avec les autres les centres d'information, de documentation et de publication, afin de mieux utiliser leurs fonds par la voie des échanges, des prêts et de la coopération à des œuvres d'utilité commune.

On trouvera ci-après des indications détaillées sur les services et les collections de l'Institut International de Bibliographie (1).

Au sein de l'Institut International de Bibliographie, la documentation de chaque branche des connaissances humaines est assumée par un organisme spécial. La documentation propre aux questions internationales y est donc organisée par l'Office Central en connexion de méthode et de collectionnement avec lui.

On a vu plus haut l'étendue de l'enquête permanente que l'Office central a organisé sur les faits, les œuvres, les organismes de la vie internationale (2). Une pareille enquête ne peut se concevoir que si elle est appuyée sur une documentation minutieuse et celle-ci a nécessité la création d'une *Bibliographie de l'Internationalisme*, d'un *Répertoire de dossiers documentaires* et d'une *Bibliothèque de l'Internationalisme*. Cette dernière non seulement contiendra toutes les publications émanant des groupements internationaux, mais toutes celles qui tendent à résoudre ou à faciliter la solution des problèmes présentant un caractère international.

Dès aujourd'hui les premiers éléments recueillis s'élèvent à plusieurs milliers de documents. Ils constituent une source unique pour les études internationales. Largement mis à la disposition des travailleurs ils permettent à tout moment de se rendre compte de ce qui est fait, par qui et comment.

Si l'Office Central, pour former ses collections, a obtenu la collaboration active de l'Institut International de Bibliographie et de Documentation, il s'efforcera, de son côté, d'assurer à cet Institut la collaboration des diverses Associations Internationales.

---

(1) Sur l'Institut International de Bibliographie, voir *Notice catalogue* et son *Manuel*. Publications qui portent respectivement les n°s 114 et 63 de la série.

(2) P. 98.

Il est utile d'indiquer, comment une telle collaboration peut se concevoir et doit s'exercer. L'Institut International de Bibliographie et de Documentation poursuit, en effet, l'établissement en coopération de l'inventaire intellectuel du monde. Un tel travail se présente sous un triple aspect : il importe tout d'abord de collectionner et de classer méthodiquement les titres de tout ce qui a été écrit et publié dans les divers pays et aux diverses époques; puis, l'œuvre s'élargissant, il y a lieu de réunir toutes les publications et tous les écrits pour en former des dossiers conçus comme les chapitres et les paragraphes d'un unique *Livre universel*; enfin, devant l'abondance des documents, le besoin s'impose de résumer ce livre et d'en coordonner les matériaux en une *Encyclopédie universelle et perpétuelle.* Une telle encyclopédie, monument élevé à la pensée humaine et matérialisation graphique de toutes les sciences et de tous les arts, aurait en fait pour collaborateurs les penseurs de tous les temps et de tous les pays : elle serait la *Somme totale* de l'effort intellectuel des siècles.

Il est certain que les Associations Internationales peuvent aider puissamment à constituer cette formidable documentation et que c'est dans leur sein que devront se recruter les commissions spéciales chargées de collaborer à la préparation de l'encyclopédie. Il importe que, à l'encontre des encyclopédies publiées à ce jour, l'encyclopédie universelle soit dégagée de toute tendance nationale; elle doit vraiment émaner des efforts combinés des hommes les meilleurs de tous les pays. L'Office Central est tout désigné pour présider à ce travail, qui ne peut se concevoir que comme une œuvre de coopération internationale.

SERVICES ORGANISÉS

I. — Répertoire Bibliographique universel. — Service et collection de l'Institut International de Bibliographie relatifs aux livres et articles de revues, publiés dans les divers pays, sur toutes les matières. Les notices sont établies sur fiches du format international (125 m/m × 75 m/m) et classées, par duplicata, en deux séries, l'une par ordre alphabétique de nom d'auteur, de manière à répondre à la question : « Quels ouvrages a publiés tel auteur? », et l'autre par matières (classification bibliographique décimale), de manière à répondre à la question : « Qu'est-ce qui a été publié sur tel sujet? ». Le Répertoire bibliographique universel comprend actuellement plus de 11 millions de fiches. Il centralise et coordonne les notices publiées dans les grandes Bigliographies nationales et dans les grandes Bibliographies

scientifiques spéciales, en particulier celles qui appliquent les méthodes internationales préconisées par l'Institut. — La consultation du Répertoire est publique : elle est gratuite dans les locaux de l'Institut. Le lieu de dépôt des écrits est indiqué autant que possible sur les fiches du Répertoire bibliographique. Envoi de copies sur demande, au prix de 5 centimes la fiche, port en plus, minimum 50 centimes, payables en timbres internationaux. Abonnement à la Bibliographie de tout ce qui paraît sur une question donnée (réservé aux membres de l'Institut).

II. — CATALOGUE CENTRAL DES BIBLIOTHÈQUES. — Indication du lieu actuel de dépôt des ouvrages, livres et revues, dans les principales bibliothèques nationales ou spéciales qui ont publié leur catalogue. Relations entre les Catalogues collectifs des prands pays. Elaboration du Catalogue collectif des Bibliothèques de Belgique. — La consultation de ce catalogue est organisée dans les mêmes conditions que celle du Répertoire Bibliographique Universel.

III. — RÉPERTOIRE ICONOGRAPHIQUE UNIVERSEL. — Réunion en une seule collection de photographies documentaires sur tous sujets, provenant de sources variées, classée systématiquement par ordre des matières et cataloguée à plusieurs entrées (environ 100,000 documents). — Consultation réservée aux membres de l'Institut inscrits dans la section iconographique; communication sur place ou envoi, contre remboursement des frais, de copies photographiques des documents dont la reproduction est autorisée par les auteurs.

IV. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE : RÉPERTOIRES DIVERS (EN ÉLABORATION). — Collection systématique de dossiers encyclopédiques sur des questions d'actualités (Extraits des revues et des journaux). — Consultation réservée aux membres de l'Institut inscrits dans les sections spéciales. Communication sur place ou envoi de copies contre remboursement des frais (25 centimes la fiche grand format 21 1/2 × 27 1/2, port en plus, minimum 50 centimes).

V. — BIBLIOTHÈQUE COLLECTIVE. — Bibliothèque internationale encyclopédique organisée avec le concours des Associations scientifiques, des Institutions Internationales et des publications périodiques. Elle réunit à ce jour les bibliothèques de 62 organismes affiliés. (Environ 75,000 volumes.) Elle comprend notamment la Bibliothèque bibliographique internationale de l'Institut, dans laquelle on s'efforce de réunir les recueils et les listes bibliographiques publiés au jour le jour. La Bibliothèque Internationale est consacrée principalement aux imprimés du XXᵉ siècle. Elle doit comprendre trois fonds:

1° Les publications des associations et institutions internationales.
2° Les publications officielles et administratives de tous pays.
3° Les collections de périodiques, spécialement à partir de 1900.

VI. — PUBLICATIONS. — *Bibliographia Universalis*, collection de contributions imprimées au Répertoire bibliographique universel, publiées en coopération sous la direction de l'Institut. *Manuel de l'Institut International de Bibliographie*, comprenant les règles internationales, l'exposé des méthodes pour la formation des répertoire sur fiches, les tables de la classification universelle des matières, dite classification bibliographique décimale; *Bulletin de l'Institut International de Bibliographie*; publications diverses relatives aux méthodes ainsi qu'au mouvement bibliographique documentaire.

VII. — SERVICE DES ÉTUDES. MUSÉE DES MÉTHODES BIBLIOGRAPHIQUES ET DOCUMENTAIRES. — Pour l'étude du livre en général et le perfectionnement des méthodes en particulier, tout ce qui concerne le développement à apporter à la classification bibliographique et la technique des répertoires, l'Institut a organisé un Service d'études et un Musée permanent. Celui-ci forme une section du Musée international. Il est ouvert au public, et certaines de ses collections démonstratives peuvent être prêtées aux membres. Le Service des études répond à toute demande de consultation sur l'application des méthodes à des cas particuliers.

VIII. — SERVICE DES TRAVAUX. — Pour l'élaboration des collections, répertoires et publications, l'Institut a organisé un Service de travaux comprenant un personnel de spécialistes et de nombreux employés. — Le Service prête son concours aux organismes affiliés et aux membres de l'Institut à des conditions à convenir dans chaque cas pour les aider dans l'organisation de leurs propres travaux et services.

IX. — SERVICE DES RELATIONS ET DES CORRESPONDANTS. — Un service spécial est organisé pour tout ce qui concerne les relations avec les membres, ainsi que pour l'extension des relations, la propagande en faveur des méthodes unifiées et le développement du réseau coopératif. Il tient à jour le Répertoire de la coopération.

X. — SERVICE DE LIBRAIRIE ET DE VENTE DU MATÉRIEL. — Mise en vente des publications de l'Institut, de ses membres et des organismes affiliés; catalogue commun de ces publications; mise en vente du matériel bibliographique (fiches, classeurs, rayons), établi conformément aux méthodes arrêtées par l'Institut et d'après des modèles établis par lui.

X

LES ÉTUDES ET L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL

Le fait qu'au siège de l'Office Central existeront tous les éléments d'études qui ont été décrits plus haut (Musée, Bibliothèque, Bibliographie, Documentation, Encyclopédie) engagera de nombreux chercheurs à venir se documenter sur place.

Déjà le Congrès International des Sciences Administratives, en décidant la fondation d'un musée en connexion avec le Centre International, a insisté sur l'économie et les avantages qui en résulteraient pour les administrations de tous pays, si elles pouvaient faire passer les missions, qu'elles chargent d'études à l'étranger, par une institution internationale qui posséderait tous les éléments de comparaison et pourrait rapidement et sûrement renseigner sur ce qui mérite réellement les frais et les peines d'une étude sur place.

Certes, il se formera peu à peu, au centre même créé par l'Union des Associations Internationales, un corps de spécialistes et de savants tout désignés pour constituer le corps professoral d'une véritable *Université internationale.*

On sait qu'il existe déjà dans plusieurs pays des Instituts de Hautes Études où des savants appartenant aux nationalités les plus diverses viennent apporter le résultat de leurs recherches. L'échange de professeurs de pays à pays a aussi pris un développement tout particulier en ces dernières années; des personnalités de premier rang sont invitées à poursuivre d'université en université un véritable apostolat en faveur de leurs idées. Les Congrès sont souvent organisés comme de grandes leçons mutuelles ; certains sont accompagnés de conférences didactiques. Enfin, plusieurs associations internationales ont déjà organisé des cours internationaux de leur spécialité et sont entrées largement dans la voie des cours de vacance.

On pourrait donner à ces efforts un caractère plus organique et créer d'abord des facultés internationales, plus tard une véritable *Ecole mondiale* dont l'Office central serait le siège principal, mais dont les professeurs occuperaient des chaires dans des Instituts de Hautes Études, établis ou à établir auprès des diverses universités du monde.

Une formule plus précise sera aisément trouvée si l'on admet que le concept *université*, comme d'ailleurs tous les concepts correspondants aux grandes institutions intellectuelles (Académies, Musées, Bibliothèques), évolue et se transforme au cours des âges, et qu'il appartient à notre époque de le développer et de l'enrichir de toutes les réalités nouvelles nées de la vie internationale.

Ce qu'il y a lieu de remarquer dès à présent, c'est l'aspect universitaire, qu'entre tous les autres, revêt la constitution d'un Centre international. Ne deviendra-t-il pas chaque jour plus riche en moyens de travail mis à la disposition de tous les travailleurs indistinctement. Rassembler et coordonner les efforts d'un Haut Enseignement, ce serait, à côté de l'œuvre de synthèse des idées qu'il appartient aux Associations Internationales de diriger et de poursuivre, une œuvre de diffusion vraiment internationale, car les agents en seraient des savants venus des contrées les plus diverses et les bénéficiaires en seraient des étudiants de tous les âges et de toutes les nationalités.

XI

LES INSTALLATIONS INTERNATIONALES
LE PALAIS MONDIAL

Un centre implique une organisation fonctionnelle et matérielle. Après les indications données aux chapitres précédents il n'est guère besoin de développements complémentaires pour faire comprendre que d'ores et déjà le Centre International possède l'une et l'autre. Il suffira de présenter ici quelques observations qui n'ont pu trouver place ailleurs : les motifs qui ont fait choisir le siège du Centre International, les avantages économiques de la concentration matérielle, les installations matérielles qu'il est désirable d'y voir aménager.

Le siège de l'Union des Associations Internationales a été établi à Bruxelles.

La Belgique, pays déclaré et garanti perpétuellement neutre par les Etats, est placée au carrefour de trois grandes nations qui personnifient chacune un grand génie civilisateur: la France, le génie latin ; l'Allemagne, le génie germanique ; l'Angleterre, le génie anglo-saxon. Elle est reliée directement par Anvers à tous les pays d'Outremer. Aussi, de longue date, la Belgique a été choisie spontanément comme siège par des associations, des bureaux permanents et des instituts internationaux, tant libres qu'officiels, dont le nombre s'élève actuellement à une soixantaine environ.

Outre sa neutralité et sa situation topographique, grâce à laquelle son territoire est traversé par les grandes lignes ferrées internationales, la Belgique offre d'autres avantages pour y établir un Centre International : le milieu lui-même s'harmonise avec les nécessités d'un tel centre.

Le peuple belge a des institutions nationales basées sur la liberté la plus large et imbues de l'esprit le plus démocratique. Le pays a joui des bienfaits d'une paix ininterrompue depuis 82 ans, soustrait non seulement aux guerres mais encore aux révolutions intérieures. La nation s'est fait remarquer par sa grande activité dans tous les domaines : social, artistique et économique. Bruxelles, sa capitale, forme un milieu intellectuel des plus développé et des mieux outillé. Les belges ont l'esprit d'organisation, d'entreprise et de travail. Ils ont aussi à un haut degré l'esprit international, non pas uniquement par tendance sentimentale ou conviction raisonnée, mais parce qu'à toutes les époques de leur histoire, ils ont vécu au contact des réalités internationales. Dans les temps passés, leur territoire, constamment disputé, a été le véritable champ de bataille de l'Europe; dans les temps actuels leur existence même est étroitement et nécessairement liée à l'expansion mondiale de leur commerce et de leur industrie. La préparation dans les écoles aux carrières d'expansion, le contact avec l'étranger au dedans et au dehors, dans les pays où ils ont de nombreux établissements, ont ouvert l'esprit de ce peuple à la compréhension très intime des civilisations et des milieux les plus divers. Leur hospitalité est naturellement large et impartiale parce qu'elle est basée sur une réciprocité partout nécessaire. La connaissance des principales langues véhiculaires mondiales est fort répandue en Belgique. La vie économique, matière et travail, grâce à la fidélité de tous les partis politiques aux traditions de liberté douanière, est tout entière basée sur les bas prix ce qui rend l'existence en Belgique meilleur marché que partout ailleurs (1).

Le fait de réunir, dans un même centre, un grand nombre d'organismes leur permettra de bénéficier à prix réduits de toute une série

---

(1) Voici en quels termes s'exprime HENRI PIRENNE, l'historien national de la Belgique : « Rien ne paraît plus déconcertant à première vue, plus désordonné que l'histoire des Pays-Bas méridionaux avant la période bourguignonne. Tous les mobiles par lesquels on a coutume d'expliquer la formation des États lui font généralement défaut. On y chercherait vainement soit l'unité géographique, soit l'unité de race, soit l'unité politique. La Belgique forme, en effet, une contrée sans frontière naturelle, où l'on parle deux langues, et qui depuis le traité de Verdun (845), relève de la France à gauche de l'Escaut et de l'Allemagne à droite de ce fleuve. A partir du xe siècle, cette terre de contrastes se découpe en une foule de principautés bizarrement dessinées et bilingues

de services communs qu'il leur serait impossible d'entretenir séparément pour leur seul usage.

Ils peuvent utiliser, à peu de frais, des locaux, des collections, un outillage, du personnel subalterne, Des services de traduction, de sténo-mécanographie, de distribution, d'expédition et de dépôt des

---

pour la plupart. Enfin pour comble de confusion, les circonscriptions ecclésiastiques s'y croisent comme au hasard avec les circonscriptions politiques, et rattachent le pays sans tenir compte de la nature de ses habitants, ici à l'archevêché germanique de Cologne, là à la métropole romane de Reims.

« A y regarder de près, cependant, on s'aperçoit que les ténèbres ne sont pas si impénétrables qu'il paraît tout d'abord. De l'histoire particulière des comtés, des duchés et des principautés épiscopales, qui se pressent sur notre sol, on peut, sans trop de peine, dégager les grandes lignes et comme la contexture générale de l'histoire commune. Si l'on a tardé a le reconnaître, c'est que l'on a, pendant trop longtemps, traité l'histoire de Belgique comme si le monde finissait à nos frontières; c'est que l'on ne s'est pas avisé de cette vérité pourtant si éclatante que nul peuple n'a subi plus continuellement et plus profondément que le nôtre l'action de ses voisins, qu'il faut dès lors chercher le secret de notre histoire en dehors d'elle, qu'il faut, enfin, pour la comprendre, l'étudier à la lumière de celle des grands États qui nous entourent, et considérer la Belgique divisée ethnographiquement entre la race romaine et la race germanique, de même qu'elle l'est politiquement entre la France et l'Allemagne, comme un microcosme de l'Europe occidentale. Ainsi envisagée, notre histoire prend sa pleine signification; elle cesse d'être un amas d'événements particuliers et sans portée; son unité provient, non de la communauté de races comme en Allemagne, non de l'action centralisatrice d'une monarchie héréditaire comme en Angleterre et en France, mais de l'unité de la vie sociale. Les bassins de l'Escaut et de la Meuse n'ont pas seulement servi de champ de bataille à l'Europe, c'est par eux aussi que s'est effectué le commerce des idées entre le monde latin et le monde germanique, qui se touchent sur leur territoire. Ce sont leurs ports qui, pendant des siècles, ont été les entrepôts des marchandises du nord et du midi. Comme notre sol, formé des alluvions des fleuves venant de France et d'Allemagne, notre culture nationale est une sorte de syncrétisme où l'on trouve, mêlés l'un à l'autre et modifiés l'un par l'autre, les génies de deux races. Sollicitée de toutes parts, elle a été largement accueillante, elle est ouverte comme nos frontières, et l'on retrouve chez elle à ses grandes époques le riche et harmonieux assemblage des meilleurs éléments de la civilisation franco-allemande. C'est dans cette admirable réceptivité, dans cette rare aptitude d'assimilation que réside l'originalité de la Belgique; c'est à quoi elle doit d'avoir possédé, sans sacrifier l'individualité des deux races dont elle est faite, une vie nationale commune à chacune d'elles. »

publications, peuvent être mis à la disposition de tous moyennant intervention proportionnelle dans les dépenses.

D'autre part, l'aide mutuelle que les divers organismes pourront se donner, sera largement accrue par la suppression d'une correspondance exigeant souvent de longs délais entre les demandes et les réponses. La présence sur place de personnes, de moyens d'études et en outre de moyens d'action apporteront un concours considérable dans certains travaux scientifiques et administratifs.

Toutes les associations internationales sont invitées à établir leur siège au Centre International. Pour celles d'entr'elles qui ont établi ce siège ailleurs, leur représentation permanente au centre sera possible par l'installation d'une agence ou succursale. Elles pourront ainsi user des avantages offerts par le centre, et, réciproquement, ce centre pourra bénéficier de leur collaboration. Des installations matérielles sont donc avant tout nécessaires.

Les Associations doivent avoir des locaux pour leurs Secrétariats et leurs Bureaux permanents; elle doivent pouvoir disposer de salles pour leurs Congrès et réunions générales; le Musée, la Bibliothèque, les Répertoires bibliographiques et documentaires avec les magasins, les laboratoires de travail et les salles de travail y afférentes doivent se trouver à proximité les uns des autres, à proximité aussi des instituts de recherches et des cours et conférences auxquels donnera lieu l'organisation des services d'enseignement.

Le Gouvernement belge voulant témoigner de l'intérêt que la Belgique porte aux œuvres internationales a mis à la disposition des divers services de l'Office Central et des Associations affiliées des locaux d'une superficie actuelle de 4,200 m².

Bien que les divers services et collections centrales de l'Union des Associations Internationales soient répartis aujourd'hui en des locaux séparés les uns des autres, ainsi qu'il a dû être fait pour une institution dont la croissance a été rapide, ils sont destinés cependant à être réunis dans un même édifice. Il avait été projeté de conserver à cet effet un des grands palais de l'Exposition de Bruxelles 1910. Le terrible incendie qui anéantit la plus grande partie de la World's Fair, anéantit également ce projet. De nouveaux plans ont été élaborés et il y a lieu d'espérer une prochaine solution dans une autre voie.

Un Palais mondial, doit constituer, à Bruxelles, pour les œuvres internationales d'ordre intellectuel et social, l'analogue de ce qu'est à La Haye, pour l'œuvre internationale politique et diplomatique, le Palais de la Paix.

Ci-contre on a reproduit l'avant-projet schématique des bâtiments qu'il serait désirable de construire pour donner à l'Office central un

siège en rapport avec le but qui lui est assigné. Le plan est une esquisse s'abstenant à dessein de tout aspect décoratif. L'édifice projeté a été conçu de manière à pouvoir, pendant une première période, suffire au fonctionnement des services généraux et à l'accumulation des documents qu'il y aurait lieu de rassembler. Aux étages inférieurs, des salles seraient affectées à l'Office Central ainsi qu'aux secrétariats et aux bureaux d'une centaine de groupements internationaux. Les services généraux trouveraient place dans un vaste soubassement. La Bibliothèque internationale, les collections de l'Institut International de Bibliographie et de Documentation et celle des autres institutions affiliées seraient disposées dans des galeries facilement accessibles et jouissant d'une ventilation et d'un éclairage parfaits. L'étage supérieur serait consacré au Musée International. Des auditoires et des salles seraient disposés pour les assemblées générales et les congrès internationaux, les conférences, les cours, les démonstrations.

Il est à prévoir qu'autour d'un tel édifice, qui devrait être placé dans un parc public, s'élèveront les instituts et bureaux d'institutions, qui auront besoin eux-mêmes de locaux d'une certaine ampleur. Ainsi s'érigeraient au cours des temps, une véritable *Cité internationale* consacrée au savoir humain et à la gestion des grands intérêts mondiaux.

Quelque éloigné que paraisse encore la réalisation d'un tel projet, il importe de marquer ici que le problème a été envisagé à tous les points de vue et d'indiquer les aspects même lointains du but vers lequel l'Union oriente ses efforts.

Toute grande idée, toute volonté de s'imposer aux contemporains, comme aussi de laisser aux générations futures le souvenir durable des conceptions et des sentiments d'une époque se sont manifestées aux âges antérieurs par la construction d'édifices symbolisant les institutions auxquelles ils ont servi d'abri.

C'est motif de croire que notre temps aussi saura doterd' un vêtement architectural digne de la manifester, la grande Idée de l'Union et de la Coopération internationales.

XII

LES PUBLICATIONS DE L'OFFICE CENTRAL

LISTE

N° 1. — BULLETIN DE L'OFFICE CENTRAL. (Assemblée générale du 29 janvier 1908. Résolutions. Rapport sur les travaux de l'année 1907. Notice sur l'organisation des Associations Internationales et les bases d'une coopération à établir entre elles.) (Épuisé.)

N° 2. — ACTES DU CONGRÈS MONDIAL DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES (Bruxelles, 1910). (10 francs.)

N. B. — Les rapports et les chapitres du volume des Actes ont aussi été imprimés en fascicules séparés. Ils portent la mention « Extrait des Actes du Congrès », et leur numéro d'ordre dans la série de publications de l'Office est celui des Actes suivi du numéro donné ci-après :

FASC. 1. *L'Organisation internationale et les Associations internationales.* (But et programme du Congrès et résumé des résultats de l'enquête préalable conduite par l'Office central des Associations internationales et publiée dansl'*Annuaire de la Vie internationale*), par PAUL OTLET.

FASC. 2. *La Science de l'Internationalisme* (Formation, nécessité et progrès de cette science), par ALFRED H. FRIED.

FASC. 3. *La Documentation et l'Internationalisme,* par HENRI LA FONTAINE.

FASC. 4. *Documents préliminaires :* Invitation et ordre du jour du Congrès de 1910 (en français, allemand, anglais). Annexes : Commission organisatrice. Programme permanent des congrès. Règlement. Recommandations pour les rapports et communications.

FASC. 5. Principes, règles et desiderata de l'organisation internationale (essai de codification basé sur les travaux antérieurs des Congrès et des Associations, et présenté sous forme de conclusion aux Congrès des Associations internationales).

FASC. 6. Exposition-musée des Associations et Congrès internationaux. Guide descriptif (en préparation).

FASC. 7. Tableau de l'organisation internationale actuelle dans les divers domaines de l'activité et des études.

FASC. 9. Les questions d'ordre juridique du Congrès.

FASC. 10. Liste des Associations internationales. (Épuisé.)

FASC. 11. Les services internationaux des universités.

FASC. 13. Rapport sur l'unification des systèmes de filetages.

FASC. 14. Projet de codification internationale libre du droit privé.

FASC. 15. Rapport du Bureau international permanent de la Paix.

FASC. 16. Die gemeinsame Verwaltung der Erde. Eine Vision, par WILHEIM FOERSTER.

FASC. 17. Rapport sur l'organisation des Congrès internationaux.

FASC. 18. Rapport sur la langue internationale auxiliaire esperanto.

FASC. 19. Le français, langue auxiliaire internationale.

FASC. 20. The Standardisation and the work of the Engineering Standards Committee.

FASC. 21. L'Association internationale pour la protection légale des travailleurs et l'Office international du Travail. (Origines, organisation et développements, méthodes et résultats.)

FASC. 22. Memoria presentado al Congreso mundial de Asociaciones internacionales, de Bruselas, por CARLOS A. HESSE, en el que defiende el « Proyecto de reforma del calendario » que mando al Congreso cientifico pan americano, de Santiago de Chile.

FASC. 23. Plan pour l'étude et la documentation de l'organisation administrative internationale.

FASC. 24. Rapport sur l'organisation de la statistique internationale de la mortalité infantile et sur sa décimalisation.

FASC. 26. Rapport sur l'Universala Esperanta Asocio.

FASC. 27. Sur l'organisation des Congrès de chimie appliquée.

FASC. 28. La nomenclature chimique.

FASC. 29. Rapport intéressant l'unification de la notation et de la nomenclature chimique.

FASC. 30. La Commission internationale d'unification des méthodes d'analyse des denrées alimentaires.

FASC. 31. Sur la constitution d'un Bureau central international des organismes de fermentation.

FASC. 32. Report presented to the World's Congress of International Association, at Brussels 1910, by the Decimal Association.

FASC. 33. Rapport sur la situation et l'action de l'Association internationale des juristes espérantistes.

FASC. 34. Kalenderreform, par WILHELM FOERSTER.

Fasc. 35. Rapport concernant l'Union cycliste internationale.

Fasc. 36. Rapport présenté sur l'organisation internationale de la sténographie, par M. J. Dupoin.

Fasc. 37. Réponse aux questions posées à la Société académique de comptabilité de Belgique.

Fasc. 38. Le Bureau paneuropéen, par Alfred H. Fried.

Fasc. 39. L'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes.

Fasc. 40. Union internationale pour la protection de l'enfance du premier âge.

Fasc. 41. Liste des membres. Associations internationales adhérentes.

Fasc. 42. Rapport de l'Association internationale des Botanistes.

Fasc. 43. Rapport de la Fédération abolitionniste internationale pour l'abolition de la prostitution.

Fasc. 44. Résumé des principaux faits concernant l'entreprise de la carte du Ciel et la constitution du Comité international permanent.

Fasc. 45. Étalonnage des thermomètres.

Fasc. 46. Le Comité international olympique.

Fasc. 48. Rapport sur les nécessités d'organisation et de subventions gouvernementales ou donatrices pour le véritable progrès et pour la haute mission civilisatrice des sciences exactes, explorant le iel et la Terre, par M. W. Foerster.

Fasc. 49. Liste des publications en distribution.

Fasc. 50. Rapport de l'Association catholique internationale des œuvres de protection de la jeune fille.

Fasc. 51. Programme, discours, résolutions et vœux, liste des rapports et communications au Congrès Mondial.

Fasc. 56. Les Associations sans but lucratif. Leur organisation juridique nationale, internationale et supernationale par Edmond Picard.

Fasc. 60. Communication faite au nom de la Ligue Internationale des Associations touristes, par M. Séaut.

N° 3. — Annuaire de la Vie internationale. Publié avec le concours de l'Institut International de Bibliographie et de l'Institut International de la Paix, par MM. A. Fried, H. La Fontaine et P. Otlet. *Seconde série.* Vol. I, 1908-1909, in-8°, 1550 pages. Prix (richement relié) : 20 francs. — Cette publication contient les documents de l'enquête préparatoire du Congrès Mondial sous forme de monographie, consacrée à chacune des Associations internationales existantes.

N° 4. — Annuaire de la Vie internationale. (Extrait de 48 pages de la Publication n° 3, publié pour présentation.)

N° 5. — REVUE INTERNATIONALE DES CONGRÈS ET DES CONFÉRENCES. Publiée sous les auspices du Groupe des Congrès et Conférences de l'Exposition de Bruxelles, avec la collaboration des Secrétaires généraux des Congrès. Contenant un résumé en esperanto, publié avec la collaboration du Esperantista Centra Oficejo, Paris. Abonnement, Bruxelles : 12 francs; Union postale : 15 francs.

But de la Revue. — Servir de moniteur officiel au mouvement des Congrès et Conférences. — Recruter préalablement des membres pour chacune de ces assemblées, grâce à la publicité qu'elle donne aux travaux de ces groupes. — Etre le lien entre les Congrès et Conférences et le grand public. — Montrer la nécessitéde leur travail en commun, en leur indiquant tout ce qu'il y a souvent de factice dans leur séparation.

Principaux articles de la Revue. — N° 1. Les Congrès de 1910. Les grandes institutions étrangères aux Congrès de Bruxelles. L'Exposition-Musée des Congrès. Les Conférences. — N° 2. Le Congrès international d'Horticulture. Les travaux et séances du Congrès. — N° 3. Le Congrès mondial des Associations internationales. Les travaux du Congrès. Les discours. — N° 4. Le Congrès de Botanique. Les séances du Congrès. Vœux et résolutions du Congrès mondial. — N° 5. Le Congrès international pour la protection de la propriété industrielle. Les séances, vœux et résolutions du Congrès. — N° 6. Le Ier Congrès maritime national. Les travaux du Congrès. — N° 7. La IIIe Conférence hollando-belge. Le IVe Congrès des Chambres de commerce. Le IIe Congrès international de la Presse périodique. — N° 8. Conférence de Bruxelles de l'Union interparlementaire. IIIe Congrès national de la Presse belge. L'espéranto à l'Exposition universelle de Bruxelles. — N° 9. Ve Congrès international de Photographie. Ier Congrès international des Sciences administratives. Congrès international des Voyageurs de commerce. La Semaine espérantiste à Bruxelles. — N° 10. Palais permanent des Congrès. Congrès des Sciences administratives. Congrès de la Route. Union internationale de photographie. — N° 11. Conférence de Bruxelles de l'Union interparlementaire. Congrès international de Bibliographie et de Documentation. Congrès international des Éditeurs.

N° 6. — POUR CONSERVER A BRUXELLES LE PARC DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE ET AFFECTER L'UN DE SES PALAIS AUX ŒUVRES INTERNATIONALES (6 août 1910), in-8°, 4 pp.

N° 7. — MUSÉE INTERNATIONAL : Notice et catalogue sommaire (Catalogue n° 1), 1910, 40 pp.

N° 8. — MUSÉE INTERNATIONAL : Catalogue du Musée administratif international. Fonds de la participation du Gouvernement espagnol (Catalogue n° 2), 1910, 104 pp.

N° 9. — MUSÉE INTERNATIONAL : Notice et catalogue sommaire du Musée international de la route, gr. in-8°, 1910, 40 pp., illustr., 1 franc. (Catalogue n° 3.)

N° 10. — BULLETIN DE L'OFFICE CENTRAL DU 10 JANVIER 1911. — Le Congrès mondial. — Les Congrès de 1910. Le Musée international. — Bibliothèque, services et publications de l'Office Central.

N° 11. — CODE DES RÉSOLUTIONS ET VŒUX VOTÉS PAR LES ASSOCIATIONS ET CONGRÈS INTERNATIONAUX (en préparation).

N° 12. — SERVICE COLLECTIF DE LIBRAIRIE DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES. — Catalogue général.

N° 14. — LISTE DES NOMS ET ADRESSES DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES.

N° 15. — L'OFFICE CENTRAL DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES : SON ORGANISATION, SES TRAVAUX, SES SERVICES, 1911, 72 pp. illustr.

N° 16. — LISTE DES PUBLICATIONS DE L'OFFICE CENTRAL DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES (arrêtée à la date du 31 décembre 1910).

N° 17. — EXTRAIT DES ACTES DU CONGRÈS MONDIAL.
Discours d'ouverture. — Rapport général sous forme de conclusions sur les six questions de l'ordre du jour. Résolutions du Congrès — Liste des membres.

N° 18. — L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION LÉGALE DES TRAVAILLEURS ET L'OFFICE INTERNATIONAL DU TRAVAIL (1901-1910). Origines, organisation, œuvre réalisée, documents, par ÉTIENNE BAUER, 1910, 38 pp.

N° 19. — Musée International. Catalogue de la section esperantiste (Catalogue n° 4), 1910, 24 pp., illustr.

N° 20. — Central office of international institutions (traduction anglaise de l'introduction de la publ. n° 15).

N° 22. — Le Musée International, notice-sommaire, 1911, 4 pp.

N° 23. — Le Musée International. Catalogue de la section de bibliographie et de documentation (catalogue n° 5), 1912, 18 pp.

N° 24. — Notice sur le Musée administratif international.

N° 25. — L'Union des Associations internationales. — Constitution du Centre International. Congrès Mondial. Office Central. Musée International. Documentation universelle, 1912, environ 125 pp.

(Exposé général contenant avec, ses développements, la mise à jour et une rédaction nouvelle, la matière de la publication n° 15.)

XIII

SERVICE COLLECTIF DE LIBRAIRIE DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

On connaît la difficulté pour les Associations Internationales et les Congrès de répandre leurs publications en dehors du cercle de leurs membres; mais on sait aussi combien il est peu aisé, faute de renseignements de se procurer les publications des Congrès antérieurs dont il existe encore pourtant des exemplaires.

Pour parer à ces difficultés, l'Office Central des Associations Internationales a organisé un service coopératif de librairie et d'édition.

Ce service est destiné à servir d'intermédiaire, pour la vente de leurs publications, entre les Associations Internationales et les Congrès d'une part, les grandes bibliothèques, les institutions et le public d'autre part.

L'Office engage vivement les Congrès internationaux, devenus de plus en plus de véritables organismes d'édition, à offrir en vente au public toutes leurs publications dans un but de diffusion et à en fixer les prix moins haut que la cotisation de membre des Congrès. Cette cotisation en effet donne droit généralement à des avantages dont ne peuvent bénéficier les simples acheteurs et notamment les bibliothèques publiques.

L'Office conserve le stock des publications, dresse un catalogue général, expose des exemplaires au Musée International, organise le dépôt chez les libraires, reçoit les commandes et les transmet, le cas échéant, aux Associations ou à leurs dépositaires.

Grâce à ces mesures, les publications des Congrès et Associations peuvent constituer une grande collection à laquelle est réservé le titre international de *Bibliotheca Universalis*. Un catalogue avec numérotage unique assure à chaque groupement affilié les avantages d'une publicité collective et de l'offre d'une collection organisée.

On peut entrevoir la possibilité d'organiser quelque jour un service collectif d'édition : un grand nombre de publications à caractère international ne s'adressent qu'à un public restreint; et les associations éditrices et les auteurs sont le plus souvent obligés de faire eux-mêmes, avec combien de peines et de causes d'erreur, le lancement des ouvrages. Grâce aux listes de spécialistes que l'Office Central a déjà constituées, un tel travail deviendrait aisé et rapide.

Le double service de librairie et d'édition pourra en outre être considérablement facilité en recourant aux services déjà organisés des Échanges internationaux.

Le règlement suivant a été arrêté pour faire entrer immédiatement en vigueur le service de librairie.

RÈGLEMENT DU SERVICE

ARTICLE PREMIER. — *But.* — L'Office Central des Associations Internationales a créé un Service central de librairie pour les Associations et les Congrès Internationaux, afin de permettre en tous temps aux intéressés de s'en procurer les publications.

ART. 2. — *Adhérents.* — Sont admis à recourir à ce service les organismes permanents ou momentanés, ainsi que les auteurs affiliés à l'Office Central. L'Office se réserve le droit de ne pas admettre telles publications qui n'auraient pas son agrément.

ART. 3. — *Stocks.* — L'Office Central prend lui-même à sa charge l'emmagasinement des stoks, moyennant une rétribution de fr. 0.50 par mètre courant de rayons et par an, rétribution dont le montant sera porté au débit du compte des ventes du déposant.

ART. 4. — *Exemplaires pour l'Office.* — L'Office pourra prélever trois exemplaires de toute publication confiée à son service de librairie en vue; 1° de compléter sa bibliothèque internationale; 2° de former des dossiers documentaires par voie de découpage et de collage. Des exemplaires de toute publication pourront être exposés en permanence au Musée International suivant que l'Office le jugera opportun.

ART. 5 — *Catalogue général des publications.* — L'Office publie et tient à jour un catalogue des publications admises au service central de librairie, soit sous forme de supplément à l'une de ces publications ordinaires, soit sous forme de brochure séparée. L'Office fera, d'autre part, toute la publicité utile pour la diffusion des œuvres confiées à son service, en se servant à cet effet de ses répertoires et listes d'adresses choisies et, en particulier, en les signalant aux spécialistes.

ART. 6. — *Relations avec les éditeurs et libraires.* — Les adhérents au service qui auraient déjà contracté des engagements envers des

dépositaires ou qui auraient confié leurs publications à leur éditeur attitré, peuvent déléguer à ceux-ci le soin de s'entendre avec l'Office Central.

Il peut être établi des ententes spéciales avec les organismes qui se font leur propre éditeur.

De son côté, l'Office peut concéder, toutefois sans monopole, à des éditeurs ou libraires, les opérations de vente ou d'expédition des publications faisant partie du service.

ART. 7. — *Prix et commissions.* — Le prix de vente des publications est fixé par chaque organisme éditeur. Il en est de même des commissions accordées aux intermédiaires. Il y a intérêt à ne pas s'écarter des usages courants de la librairie qui suivant les cas fixent à 20, 25, 30 ou 33 p. c. le montant de ces commissions.

Quel que soit le montant des commissions consenties, une taxe spéciale de 5 p. c. est accordée en outre à l'Office Central pour le couvrir de ses frais de manutention et de comptabilité.

ART. 8. — *Envois gratuits.* — Les envois de publications à titre gratuit faits par l'intermédiaire de l'Office d'après les indications de l'adhérent, s'ils ne donnent pas lieu a des recouvrements de fonds, seront facturés du montant des frais d'envoi, majorés de 10 centimes par unité.

ART. 9. — *Délégués des Associations.* — Au moment de l'adhésion au service, les contractants délèguent une personne ou un organisme qualifié pour recevoir le montant des ventes et en donner quittance valable. Le règlement se fait sous la déduction des cotisations et frais dus à l'Office. Un état de compte est fourni annuellement.

ART. 10. — *Collection de la Bibliotheca Universalis.* — L'ensemble des publications admises à bénéficier du service institué par l'Office constitue une collection dite *Bibliotheca Universalis*; ce titre général sera, autant que possible, imprimé en manchette des couvertures. Les éditeurs seront invités à imprimer au bas de la couverture et à côté de leur firme, celles de l' « Office Central des Associations Internationales, Bruxelles ».

L'Office se réserve le droit de refuser l'admission, sous le vocable de la dite collection, des œuvres qui n'auraient pas son agrément, quel que soit d'ailleurs le motif de ce refus.

XIV

MESURES DIVERSES DE COOPÉRATION PROPOSÉES AUX ASSOCIATIONS ET CONGRÈS INTERNATIONAUX

---

1. ADHÉSION A L'UNION. REPRÉSENTATION.

Adhérer à l'Union des Associations Internationales et s'y faire présenter par le président, le secrétaire ou un membre délégué.

2. PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE L'UNION.

a) Participer aux travaux de la Commission internationale et du Congrès mondial ;
b) Désigner des délégués au sein des Commissions internationales spéciales, qui ont pour objet des questions intéressant l'Association et prendre part active aux travaux des Commissions, à savoir :

I. — Commission de la coopération et des entreprises communes.
II. — Commission de la réglementation et de la législation.
III. — Commission des unités.
IV. — Commission de l'organisation interne des Associations et Congrès.
V. — Commission de la documentation et des publications.
VI. — Commission du langage scientifique et technique.

3. ACTION CONCORDANTE DANS LES ÉTUDES ET L'ACTIVITÉ PROPRES A L'ASSOCIATION.

S'inspirer dans la mesure du possible des vœux et résolutions de l'Union. En particulier, s'il y a lieu, constituer au sein de l'Association

ou du Congrès des Commissions spéciales chargées d'étudier, au point de vue propre à l'organisme, les questions faisant l'objet des Commissions internationales visées au 2°, et apporter leurs conclusions à ces Commissions.

4. COLLABORATION AUX PUBLICATIONS.

a) Notifier périodiquement le texte officiel des vœux, résolutions et décisions destinés au *Code des vœux et résolutions des Congrès internationaux*;

b) Procurer périodiquement les éléments de la notice monographique consacrée à l'Association dans l'*Annuaire de la Vie Internationale* (voir modèle);

c) Envoyer périodiquement pour la *Revue de la Vie Internationale* toutes les informations utiles relatives au mouvement international dans les domaines propres à l'Association (faits principaux et de portée générale). — Procurer aussi, à la Revue, des articles ou études d'ensemble sur les mêmes faits.

5. COOPÉRATION AUX COLLECTIONS CENTRALES.

a) Envoyer régulièrement toutes les publications, documents, prospectus et circulaires émanant de l'Association de manière à constituer une documentation complète sur elle dans la documentation générale de l'Office;

b) Coopérer, pour la partie correspondante au domaine propre à l'Association, à la formation des collections internationales centrales.

6. PARTICIPATION AU MUSÉE INTERNATIONAL.

En envoyant les éléments d'exposition concernant l'Association elle-même, ou la spécialité à laquelle se rattache l'Association, conformément au programme du Musée International. (Voir VI, programme 3.)

7. PARTICIPATION A LA BIBLIOTHÈQUE COLLECTIVE INTERNATIONALE.

a) En déposant, à la Bibliothèque collective ou à la Bibliothèque de l'Association, soit une partie de celle-ci, soit un fonds d'ouvrages relatifs à la spécialité;

b) En envoyant le catalogue de la Bibliothèque de l'Association en triple exemplaire pour être inséré dans le catalogue central de Bibliothèque.

8. PARTICIPATION AU RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL.

a) En dressant, classée selon la Classification universelle décimale, la liste des publications de l'Association et celle des articles contenus dans ses Recueils et mémoires ;

b) En publiant, dans le Bulletin de l'Association, ou séparément, la Bibliographie des questions entrant dans le domaine de l'Association ;

c) En communiquant simplement le manuscrit de semblables bibliographies avec faculté d'obtenir en échange un nombre de notices bibliographiques d'importance équivalente.

9. PARTICIPATION AU RÉPERTOIRE ENCYCLOPÉDIQUE DE DOCUMENTATION.

En déposant au siège central les archives documentaires de la société, ou en constituant semblables archives, ou en alimentant les dossiers de la spécialité propre à l'Association par l'envoi des pièces d'archives, des menus imprimés, des manuscrits et des extraits de publications dont l'Association peut disposer.

XV

MESURES DIVERSES POUR L'ORGANISATION DES SECTIONS NATIONALES DU CENTRE INTERNATIONAL

Les intérêts et les matières détudes se groupent suivant les territoires ou suivant les spécialités. Les mêmes faits, les mêmes objets, les mêmes organismes peuvent être rattachés à l'une ou l'autre de ces classifications. Celles-ci se combinent et s'interposent. C'est pourquoi l'organisation, les travaux et les collections du Centre International sont basés sur un double sectionnement : les *Sections comparées* dans lesquelles les intérêts et les connaissances sont répartis suivant les classes envisagées et abstraction faite de toute division par pays; les *Sections nationales* dans lesquelles au contaire, ils sont répartis d'abord par pays et secondairement par classes.

Il est fait appel aux États, aux Villes, aux grandes institutions, administrations et associations de chaque pays pour qu'ils secondent le mouvement international et coopèrent à la formation du Centre International. En particulier :

a) Il est désirable que les États protègent les Associations Internationales, qu'ils tiennent compte de leurs travaux et de leurs vœux, qu'ils favorisent leur reconnaissance officielle et leur assurent un statut juridique favorable;

b) Il est désirable que tous les pays, officiellement ou par l'intermédiaire de leurs associations ou de leurs nationaux, fassent partie de toutes les Associations Internationales; qu'ils prennent l'initiative de créer de nouvelles institutions qui répondent à un besoin général et pour lesquelles ils sont spécialement aptes; qu'ils s'efforcent de faciliter l'organisation chez eux des réunions internationales, des congrès qui désirent siéger alternativement dans les divers pays, afin de mieux s'internationaliser;

c) Il est désirable que les États se fassent représenter auprès de l'Union des Associations Internationales et que leurs délégués assistent à ses Congrès, que les Gouvernements prennent chacun sous leur Haut Patronage, les Sections nationales correspondantes du Centre International, qu'ils participent aussi à l'intermédiaire de leurs grandes administrations, à la formation des collections internationales : le Musée, la Bibliothèque, la Bibliographie (remise au Musée d'objets ayant servi à la participation officielle aux expositions étrangères, envoi régulier à la Bibliothèque de toutes les publications officielles ou subsidiées, incorporation dans la Bibliographie Universelle de la Bibliographie nationale : livres, périodiques et articles de revues);

d) Il est désirable que dans chaque pays, il se constitue un centre secondaire, en relation directe avec le Centre International et groupant les forces internationales du pays.

XVI

COMPOSITION DU COMITÉ LOCAL D'ORGANISATION DU CONGRÈS MONDIAL

ARENBERG (S. A. S. Monseigneur le Duc d'), président de l'Office international de documentation aéronautique.

BEGAULT, A., président du Comité permanent des Congrès internationaux d'actuaires.

BEERNAERT, ministre d'État, président du Conseil interparlementaire et de l'Office central des Associations internationales.

BIDDAER, P., secrétaire du Bureau permanent international des secrétaires communaux.

BRAUN, A., sénateur, président de l'Office international de bibliographie.

BROERMAN, secrétaire général de l'Institut international d'art public.

CARTON DE WIART, H., membre de la Chambre des Représentants, président du groupe des Congrès de l'Exposition universelle de Bruxelles, 1910.

CNUDDE, P., secrétaire du Bureau international des Fédérations d'instituteurs.

COOREMAN, ancien ministre de l'Industrie et du Travail, président de la Chambre des Représentants, président du Congrès international des sciences administratives.

CRAHAY, président du Congrès international des stations de recherches forestières.

DE CONTRERAS, Marcel commissaire général du Gouvernement près l'Exposition internationale de chasse et de pêche d'Anvers en 1907, directeur des Offices internationaux de documentation pour la chasse et pour la pêche.

DE HEEN, H., professeur à l'Université de Liége, président du Congrès international de radiologie et d'électricité.

DE KERCHOVE D'EXAERDE (le Baron E.), président du Congrès international d'horticulture.

DELVAUX, gouverneur de la province de Liége, président de la Commission internationale de l'enseignement agricole.

DE MOREAU (le Baron), ancien ministre de l'Agriculture, président du Congrès international des Associations agricoles et de démographie rurale.

DE MOREAU (le Chevalier), secrétaire du groupe des Congrès de l'Exposition universelle de Bruxelles, 1910.

DE MOT, sénateur, bourgmestre de Bruxelles, président du Congrès international des sciences administratives.

DEPAGE, professeur à l'Université de Bruxelles, secrétaire général de l'Association chirurgicale internationale.

DE POTTER, E., directeur de l'Institut international de photographie documentaire.

DE SMET DE NAEYER (le Comte), ministre d'État, sénateur, président d'honneur de l'Office international de documentation pour la pêche.

DE VUYST, P., secrétaire général du Congrès international des sciences administratives.

DE WILDEMAN, secrétaire général du Congrès international de botanique.

DUFOURNY, directeur général au Ministère des Travaux publics, secrétaire général de l'Association permanente des Congrès de navigation.

DURAND, Th., directeur du Jardin botanique de l'État, secrétaire général du Congrès international de botanique.

D'URSEL (le Comte H.), ancien sénateur, président du Congrès international d'agronomie tropicale.

DU SART DE BOULANT, R., ancien gouverneur de la province du Hainaut, président du Congrès international de la mutualité.

FRANCK, Louis, membre de la Chambre des Représentants, secrétaire général du Comité maritime international.

FRANCOTTE, G., ancien ministre de l'Industrie et du Travail, président du Comité belge des expositions à l'étranger, vice-président de la Fédération internationale des comités permanents d'expositions.

GAILLARD, A., archiviste général du Royaume, président du Congrès international des archivistes et des bibliothécaires, secrétaire général de la Commission internationale pour la reproduction des sceaux et manuscrits.

GEDOELST, professeur à l'École vétérinaire de l'État, secrétaire général de la Fédération internationale de laiterie.

GOLDER, A., secrétaire général de l'Office international de documentation pour la pêche.

HELLEPUTTE, ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, président de l'Association internationale permanente des Congrès de navigation.

HENNEBICQ, L., directeur de la *Revue économique internationale*.

JACQUART, C., secrétaire général du *Mouvement sociologique international*.

JANSSEN, C., secrétaire de l'Institut colonial international.

JANSSEN (le Baron L.), président de l'Union internationale des tramways et chemins de fer d'intérêt local.

JASPAR, H., secrétaire général de la Fédération internationale des avocats

JOTTRAND, E., secrétaire général du Comité permanent des Congrès internationaux des Chambres de commerce.

LA FONTAINE, H., sénateur, président du Bureau international de la Paix, directeur de l'Office international de Bibliographie et secrétaire général de l'Office central des Associations internationales.

LANGE, Chr., secrétaire général de l'Union interparlementaire.

LECOINTE, G., directeur scientifique de l'Observatoire royal, secrétaire général de l'Institut polaire international.

LEFRANC, secrétaire général du Comité permanent des congrès internationaux d'actuaires.

LE JEUNE, J., ministre d'État, ancien sénateur, président de l'Union internationale des patronages.

LEPREUX, directeur de la Banque Nationale, président du Comité permanent des congrès internationaux des habitations à bon marché.

LESCHEVIN, O., secrétaire général de l'Office international de documentation pour la chasse.

LUST, secrétaire général de l'Union internationale pour la protection de l'enfance du premier âge.

MAHIEU, L., secrétaire général du Congrès juridique international des sociétés par actions et des sociétés coopératives.

MASURE, L., secrétaire de l'Office international de bibliographie.

MATHIEU, E., capitaine commandant du génie, secrétaire de l'Office international de documentation aéronautique.

NERINCKX, A., professeur à l'Université de Louvain, secrétaire général du Congrès international des sciences administratives.

OTLET, Paul, secrétaire général de l'Institut international de bibliographie et de l'Office central des Associations internationales.

PEERS (le Baron), président de la Fédération internationale de laiterie.

PIEN, L., secrétaire général de la Commission internationale des congrès d'éducation.

POELS, secrétaire général du Comité permanent international des congrès médicaux des accidents du travail.

PUTZEYS, président de l'Association générale des ingénieurs, architectes et hygiénistes municipaux des pays de langue française.

ROMBAUT, E., inspecteur général de l'enseignement industriel et professionnel, président de la Société internationale pour le développement de l'enseignement commercial.

ROSSIGNOL, Ch., président du Bureau international des Fédérations d'instituteurs.

SOLVAY, E., ancien sénateur, industriel, président de l'Institut international de bibliographie.

STAINIER, L., administrateur inspecteur de la Bibliothèque royale, secrétaire du Congrès international des archivistes et des bibliothécaires.

STEVENS, J., directeur général au Ministère de l'Industrie et du Travail, directeur de l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes.

TERLINDEN, premier avocat général à la Cour de cassation, président de l'Office international de documentation pour la chasse.

TIBBAUT, membre de la Chambre des Représentants, président du Congrès international des sciences administratives.

T'SERSTEVENS, P., secrétaire général de l'Union internationale des tramways et chemins de fer d'intérêt local.

VAN DER BURCH (le Comte A.), secrétaire général de la Fédération internationale des Comités permanents d'expositions, directeur général de l'Exposition de Bruxelles, 1910.

VAN DEN HEUVEL, ministre d'État, président du Congrès juridique international des sociétés par actions et des sociétés coopératives.

VAN DER VAEREN, secrétaire général de la Commission internationale de l'enseignement agricole.

VAN LINT, secrétaire de l'Association générale des ingénieurs, architectes et hygiénistes municipaux des pays de langue française.

VAN OPHEM, F., directeur général de la Fédération internationale de l'industrie du bâtiment et des travaux publics.

VAN OVERBERGH, C., directeur général de l'administration de l'enseignement supérieur, des sciences et des lettres, président de l'Institut international d'art public.

VELGHE, directeur général de l'administration du service de santé et de l'hygiène, secrétaire général du Congrès international des habitations ouvrières.

WEISSENBRUCH, secrétaire général de la Commission permanente de l'Association internationale du Congrès des chemins de fer.

Office central des Associations internationales.

Président : M. A. BEERNAERT.

Secrétaires généraux : MM. H. LA FONTAINE, P. OTLET et C. VAN OVERBERGH.

Vues

des Installations

du

Centre International

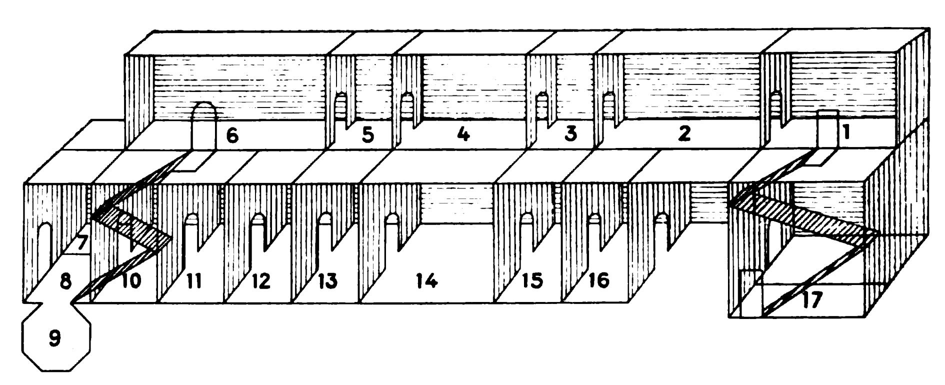
créé par

l'Union des Associations Internationales

I. Le Musée International. — II. La Bibliographie Universelle. — III. La Bibliothèque internationale. — IV. Les Archives documentaires encyclopédiques. — V. Avant-projet de Palais Mondial des Associations Internationales.



PALAIS DU CINQUANTENAIRE



PLAN DU MUSÉE INTERNATIONAL

1. L'Organisation Internationale. — L'Histoire. — La Géographie. — 2. Vie économique. — Transports. — 3. Sciences pures. — 4. Organisation politique et juridique. — La Guerre et la Paix. — 5. Sciences sociales. — Hygiène. — 6. Le Livre, la Presse, la Bibliographie et la Documentation. — 7. Catalogue et Renseignements. — 8. Hall d'entrée. — 9. Langues. — 10. Sciences astronomiques et géodésiques. — 11. Littérature et Beaux-Arts. — 12-14. Sections nationales. — 15-16. Technique : La Route, les Inventions, l'Aéronautique.

I. — Le Musée International

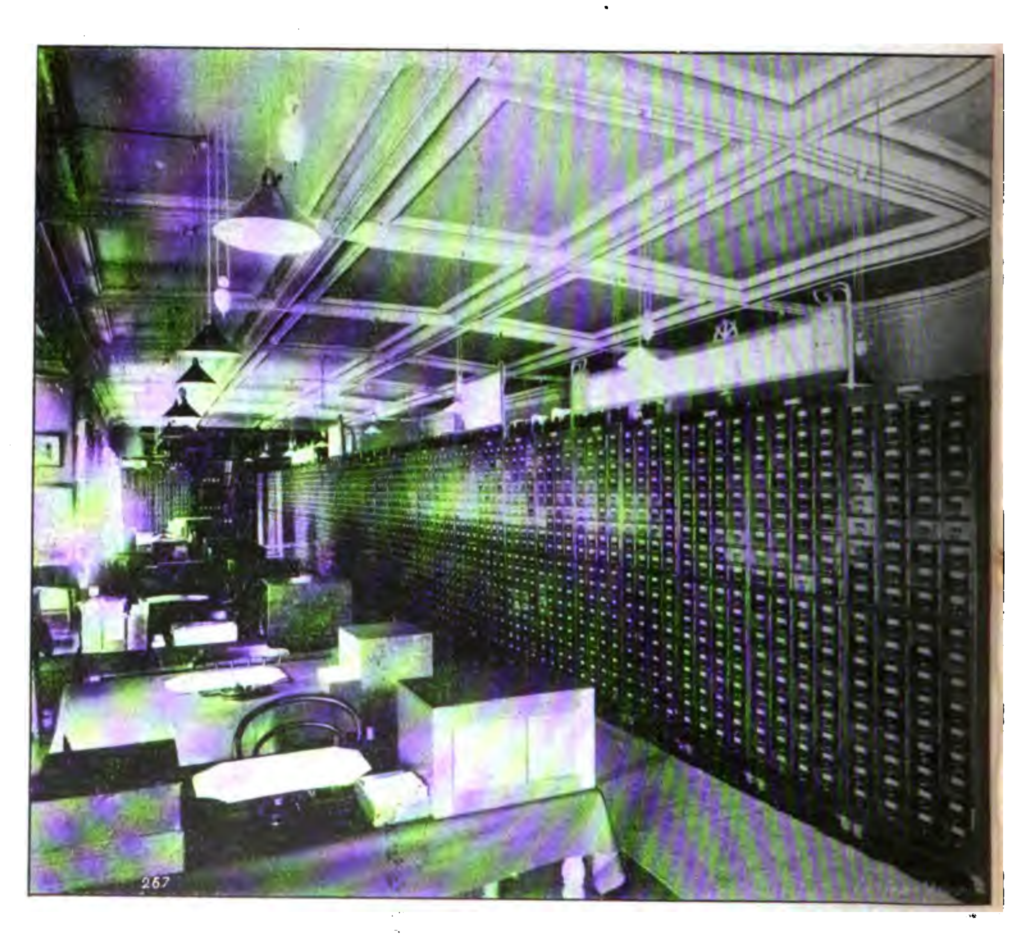


SALLE DE LA SECTION DU LIVRE, DE LA PRESSE ET DE LA DOCUMENTATION



SALLE DE LA SECTION ESPAGNOLE

I. — Le Musée International



LA SALLE DU RÉPERTOIRE

II. — La Biblio



IBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL

aphie Universelle



SALLE DE TRAVAIL ET CATALOGUE

III. — **La Bibliothèque Internationale**



IV. — Les Archives documentaires encyclopédiques

Magasin des Publications	Ateliers. Manutention. Expédition.	Salles d'études.	Salles de Congrès, de Conférences, de Réunions.	Secrétariats et Bureaux des Associations Internationales.	Secrétariat et Bureaux de l'Office Central.

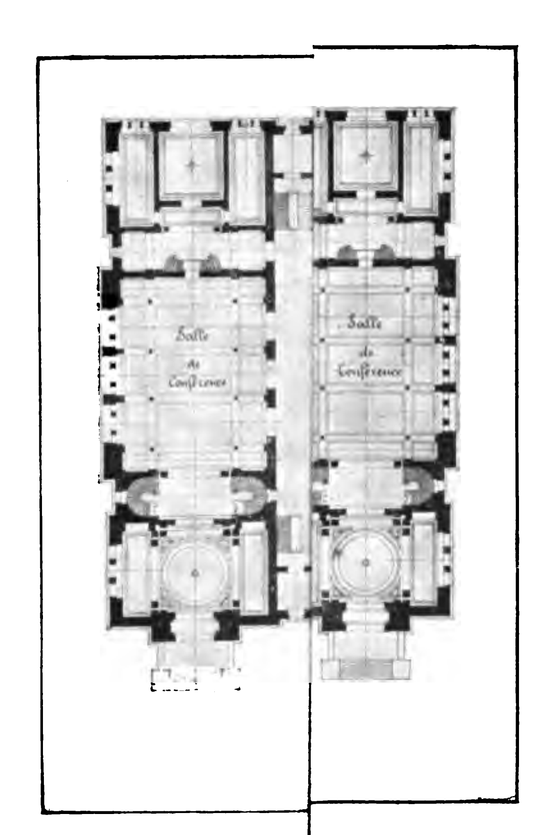
PLAN SCHEMATIQUE DES INSTALLATIONS DU CENTRE INTERNATIONAL.

Imprimerie et Reliure.	Archives documentaires.	Bibliographie	Bibliothèque.	Musée

PLAN SCHÉMATIQUE DES DIVERS SERVICES

V. — Avant-projet de Palais Mondial des Associations Internationales




Salle
de
Conférence
Salle
de
Conférence

Oscar LAMBERTY
Imprimeur de l'Institut International de Bibliographie
Rue Veydt, 70, Bruxelles



UNION
DES
ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

OFFICE CENTRAL

BRUXELLES

PUBLICATION
Nº 60

3

THE UNION OF INTERNATIONAL ASSOCIATIONS

A WORLD CENTER

—1914—

BIBLIOGRAPHICAL NUMBER
827.8 (062) (00)

THE UNION
OF
INTERNATIONAL ASSOCIATIONS

A WORLD CENTER



UNION
DES
ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

OFFICE CENTRAL

BRUXELLES

PUBLI-
CATION
N° 60

THE UNION OF INTERNATIONAL ASSOCIATIONS

A WORLD CENTER

— 1914 —

BIBLIOGRAPHICAL NUMBER
827.8 (062) (0)

International Institute
of Bibliography,
Brussels

The Union
of
International Associations

A World Center

The organisation of the world is due to a vast and continuous movement, which, remote in its origin, has, of late years, acquired an immense impetus. It tends to stimulate towards much greater co-operation among similar groups in all countries; insures a greater acquisition of knowledge and of technical expression throughout the world; promotes the unification of methods and international agreements on all subjects, wherever possible and desirable.

International Associations have become the centralising organs of this movement; whether official or private, created by the union of States, or formed by the drawing together of national federations by their own free initiative, it is to them that we owe the results which have transformed the world's mode of living : the world's postal service; the extension of the decimal metric system to all relations; the co-ordination, beyond the frontiers, of railway services and navigation; international law applicable to all judicial relations of persons and property; arbitration between nations substituting

the reign of peace for the arbitrement of war; interparliamentary discussions of great world interests; co-operation, charity and insurance, extending to all countries solidarity and fraternity; protection to the public health from great scourges, secured of through concerted hygienic measures; works of art and books protected internationally, exchanged, lent, and the documents made universal; science studied in common, and, by the contributions of results obtained by workers in all countries, constituted into an universal synthesis of knowledge.

At the present time there are about 400 International Associations in actual operation. Because of the vaiiety of their aims they practically cover the whole field of study and activity. Each of them endeavours to collect into a central organisation, generally of a federative character, the most representative forces of the different countries in theii own particular domain.

The activity of these Associations is permanently displayed, by meetings and congresses, publications, enquiries, petitions, contributions and communications, collections and joint services; by an incessant propaganda in favour of their ideas. They all tend towards the cooperation of effort, concerted reforms, and general progress. In this way, the International Associations constitute as many centers of the World Life.

During the long period that they remained isolated, these Associations first proceeded to carry out their own separate programmes without seeking to co-ordinate their ideas and action, and without co-operating with one another. This co-ordination and co-operation became, howerver, imperative as a natural consequence of their work of organisation. When once they had placed all their national groups in close communication, when they had united them into an universal bond of forces acting according to mutual views and concerted plans, it became necessary for the International Associations themselves to consider the relations which could be established between them all, to realise to what extent their solidarity is fundamental, and to consider that, after all, they form parts of a larger whole which embraces the entire social functions of mankind.

The UNION OF INTERNATIONAL ASSOCIATIONS sprang out of this movement for connecting these bodies. It was constituted in 1910 by a World Congress at which there were delegates from 132 international organisations. The scheme had been prepared as far back as 1907, by the CENTRAL OFFICE OF INTERNATIONAL ASSOCIATIONS, the foundation of which was suggested at Brussels by the leading men of several associations who had their head quarters in that

city. Since 1910, the Central Office has become the working organ of the Union (1).

The essential aim of the Union, as defined by its organisers, is to bring together the International Associations, in order to pursue the systematic organisation of International Life in all its branches.

The object of the Union is to extend and coordinate international cooperation in the domain of all the sciences, technical and social activities, by developing the international associations actually existing to the number of more than 400, by harmonizing their program and their work, and by constituting a world center for their general services.

The Union realizes these objects by the following means :

a) Organization of the representation of all the international associations in a federated body (The Union holds periodical congresses and carries out its resolutions through a central executive Office).

b) Consolidation of the work done by the several associations through the establishment of universal systems, namely.

1. Unification (Legal standards of weights and measures, efficiency methods, etc.
2. Regulation (Normal contracts, international rules and conventions, etc.).
3. Terminology and language (Technical and scientific nomenclature, notations, classifications ; rules for the use of national languages in international relations.
4. Publication and documentation (System of synthetic and co-ordinated publications, recording of international litterature ; international use of the great storehouses of publications and documents).

c) Formation of international collections :

1. International Museum (Comparative and national sections).
2. International Library.
3. Cyclopedical Archives.
4. Universal Bibliographical Catalogue.

---

(1) See inter alia *The Union of International Associations*, publication n° 25*a* of the Central Office, and the articles by Messrs. La Fontaine and Otlet which constitute the introdution of the *Annuaire de la Vie Internationale*, and of the review *La Vie Internationale*.

d) Establishment and administration of headquarters for international associations already existing, and for those not having any fixed office.

e) Issuance of publications dealing with facts, ideas and organization of international life :

1. Monthly review : *La Vie Internationale.*
2. Year Book : *Annuaire de la Vie Internationale.*
3. General code including the desiderata and the resolutions of the International Congress.

The Union receives contributions from the affiliated international association in proportion of their means. Namely the Interparliamentary Union allows a yearly subvention of 1,000 francs and the Carnegie Endowment for International Peace a yeraly subvention of 15,000 dollars. Voluntary liberalities of benefactors interested in world organisation contributed to the progress of the collections.

The World Congress adopted a motion to effect that all governments schould be requested to give their moral and material support to the Union and to organize national sections representing the best forces of their respective country.

SOMMARY

I. — Co-operation between International Associations : A World Center

The Union invites Associations to deliberate in general meetings, where questions of great interest, common to the whole of humanity, may be brought forward; to formulate unanimous views; to bring about action so as to act with more force and harmony by avoiding duplicated or isolated efforts; and thus to unify their methods.

Instead of creating a work, having no relation with what has been done up to the present, the Union proposes to act in concert with Associations already existing and operating, and to utilize them. It proposes to them to constitute together an International Centre : *Intellectual Centre* of ideas, methods, exchanges, relations and propagandas; *Material Centre* of collections and of persons devoted as much to the study as to the management of affairs having a world-wide and universal character.

The existence of a Centre assures continuity of work and international collaboration. It forms a favourable medium for comparative studies, to insure the diffusion of new ideas and the multiplication of relations.

Essentially neutral, extra-national, so to speak, and in a manner extraterritoralized, the representatives of each nation in the various branches of study and action ought to consider themselves at home there, and no the guests of another nation.

The Centre must create surroundings of sympathy and impartiality necessary to the production and development of ideas and initiative of world-wide influence. There all international interests may be discussed, frankly and openly, but with mutual respect.

A great deal of this programe is now carried out as shown by what follows.

II. — The Publications of the Union of the International Associations

The Union has undertaken several publications which form a series whose parts are all completed by one another. They are the « Annuaire de la Vie Internationale », a monthly review « La Vie Internationale », the proceedings of the World Congresses, the Codification of resolutions and wishes of International Associations.

a) The « Annuaire de la Vie Internationale » (Annual of International Life), condenses the results of a permanent enquiry regarding International Associations, be they official or due to private initiative. The first volume, of 1500 pages, was published in 1910. The second volume, of 2650 pages, was published in 1912. They contain the monographs of all the International Associations handled according to the same plan. All these monographs form a first collection of facts concerning the history of each association, its object, its programme, its statutes, the work already done, the composition of its staff, and the international conventions concluded through its intervention. The reproduction of the texts of the resolutions voted by the Congresses and of the conventions signed by the States make the Annual a collection of the greatest documentary value. All the information is obtained from original documents, which are preserved in the Archives of the Office.

b) The review « La Vie Internationale » constitutes a monthly survey of all the ideas, facts and organisations in connection with International Life. It endeavours to show what is organic in the movement towards internationalism and how the World Community is growing. The review is a tribune placed at the disposal of the leaders of the International Associations and forms to some extent a permanent World Congress. First published in 1912, the two volumes of each year cover about 1300 pages.

c) The « Codification of resolutions and wishes of International Associations », is undertaken by the Central Office. International Congresses are, practically, real parliaments, each specialised in its own domain. Their resolutions, therefore, may be considered as special international laws. These laws are not enforced by sanctions similar to those which organised legislation possesses to enforce the resolutions adopted by national parliaments. But they have an inherent power of persuasion, and in most cases command a powerful indirect sanction : moral compulsion, exclusion, or boycott.

The first part of this codification has already appeared (see proceedings of the World Congress, 1910, p. 39-196). It coordinates principles, ideas, facts, rules, already formulated on the question of world organisation by a great number of special congresses, and which were never before brought together. The utility of such a codification consists not only in the fact of collecting scattered information, but also in giving a practical demonstration of the interdependence and solidarity of the work done by International Associations. The codification will be presented as a whole to the Governments, and in the future will result in a systematised account of all the means considered, by international leaders, as best for the progressive organisation of the world.

III. — The International Collections

The International Centre organizes International Collections of world-wide importance.

These collections are the International Museum, the International Library, the International Bibliographic Catalogue and the Universal Documentary Archives. Conceived as parts of one universal and international documentation, as an encyclopedical survey of human knowledge, an enormous intellectual warehouse of books, documents, catalogues and scientific objects; established according to unified methods, formed by the collective assemblage of everything, the co-operating associations may gather or classify; closely consolidated and co-ordinated in all their parts, and enriched by duplicates of all private works, undertaken every where, — these collections will tend progressively to realize a permanent and complete representation of the entire world.

1. *The International Museum.*

The aim of the International Museum is to demonstrate the progress accomplished in all fields relating the domain of Internationalism and to accentuate the importance of the facts connected with them from a scientific and social point of view.

According to its general conception the Museum should comprise both National and Comparative Sections.

In the National Sections are assembled, according to didactic and synthetic methods, all possible objects and documents showing the general aspects of the various countries or ethnical groups and facilitating comparative study : political and social organisations; natural and artistic wealth; economical appliances; civilisation and culture; participation in the universal life, material and intellec-

tual exchanges; participation in international agreements whether of official or private initiative.

The National Sections will be organised by each Government aided by an Executive Committee and the Associations of the country. Their aim is to realise permanently at the International Centre, what has already been accomplished temporarily at the great Universal Exhibitions. Taken as a whole, the halls of the National Sections should form a vast geographical and ethnographical museum, a museum of the Earth and Men.

The Comparative Sections of the Museum are formed by the International Associations, and each will there organise, with the help of the Union, the didactic and intuitive demonstration of the progress realised in the various branches of science and practical activity. It is at the same time a Universal Museum and a Technical, Educational, Geographical Economic and Social Museum.

The Comparative Sections will take up all that is general, universal and really human : the man, his physical and psychical being, the place he occupies amongst his fellow men, on the planet, in the Universe; the history of ideas, creeds, and philosophical systems; the transformation and actual state of the organisation of the sciences and their appliances, and co-operation in research and in the diffusion of knowledge, the guiding principles for intellectual and material work; the chief facts of Universal History and the various phases of civilization; the laws of the formation, and development of human societies; the mechanism of production, circulation and distribution of wealth throughout the globe; the succession of great inventions, the struggle against diseases and plagues; the great undertakings that have transformed the human abode and given to men power over nature: the means of transportation and of communication; the immense development of railways; the progressive constitution of the great transcontinental railways lines, and by the junction of these, the creation of what one might call the transmondial system; the present state of maritime transportation, interoceanic canals, maritime routes; the origin, history and diffusion of the universal postal service, telegraphs, submarine cables, telephones and wireless telegraphy.

It must be a museum of the best types and standards. It must endeavour to arrange its material in series, to collect what otherwise can only be found in the world at the cost, of great effort, loss of time and considerable travelling.

The museum will be made a world in miniature, a cosmoscope allowing one to see and understand Mankind, Society and the Uni-

verse; it will give a vision of the future, formed by combination and synthesis of all the factors of past and present progress.

The International Museum, initiated in 1910, occupies to-day sixteen large halls having an area of 2640 yards. The objects and documents which it contains number 12,000. The arrangement of the proposed building must provide for a development appropriate to the programme which has just been disclosed.

The Comparative Sections will become, in time, special International Museums, which each International Association will form for its own field. Different museums created separately by International Associations have already combined with the International Museum, at the same time retaining their individuality, such as the International Administrative Museum and the International Museum of Roads.

2. *International Library.*

The International Library has as its programme the gathering of a vast collection of books, not in response of national or local needs — like other great existing libraries — but guided by the principles of internationalization and universalization and, as to its purpose, in seeking to respond to the need of comparative study required by the International Associations.

Books are themselves the tools for all concerted work, executed by numerous minds working in separated localities. They are by preference the tools of associations. All that is discovered, observed, and realised takes the form of a written work which is printed and addressed to the public, to anonymous and unknown people, from whom one hopes, in one form or another, to win approval or co-operation. Printed matter, as a whole, resumes and synthetizes all information. It constitutes the memory of humanity and registers its collective experience. Its power for the general good will be strengthened especially when its accessibility is rendered easier, thanks to a more systematic selecting and to a more detailed and better arranged cataloguing, thanks also to a manner of publication, responding better to general needs, and placed under the control of the Associations themselves.

The constitution of an International Centre cannot be conceived without the organisation of important services of documentation. These have been assumed by the International Institute of Bibliography and its large collections are themselves the results of collective efforts.

The International Library in question will take, as its point of departure, the beginning of the 20th century. It aims at being, before all, a modern Library, without at the same time excluding collections relative to previous epochs, regarding all that is fundamental, and it must be constituted by collections of different origins, such as :

1. Depository of librairies belonging to each International Association. These indeed collect works and periodicals of the whole world, relative to their speciality. This is fairly easy, thanks to the exchanges, to authors' presentation copies, and to the organised service of national correspondence.

2. Depository of collections of official publications, printed by the different Governments, by administrations and scientific establishments which depend on them, or are under their auspices. This literature acquires a growing importance with the development of the duties assumed by the State, and the generally admitted principle of the aid given by public powers to important scientific and social publications. Official publications are already to-day the subject of measures taken by the Governments, to facilitate their international exchange. The International Library, from this point of view, constitutes truly a central depository of duplicates of all publications which, according to international conventions, ought to be exchanged between the signatory Governments.

3. Donations of works by authors and publishers. These will appreciate more and more the advantage of being represented by their publications in these central collections. By bringing these works in contact with the general literature on their subject the International Library gives them a useful publicity.

4. Donations of whole libraries by men of science and private persons desirous to co-operate to the constitution of a World Library, and to save from dispersion the works they have collected in connection with comparative studies.

The International Collective Library was constituted in 1907. It is composed to day of the collections of 62 affiliated organisations and includes about 75.000 works.

The number of printed unities in all countries since the invention of printing is estimated at 12 millions. The periodicals and journals number to-day 72,000. It is from this formidable array that a selection could to be made. The constitution of an International Library of 2,000,000 unities is a programme which ought to appeal to collective effort.

3. *Universal Bibliographical Catalogue*

The Universal Bibliographical Catalogue is the realization of a project of catalographical concentration, often sketched during the last century, but carried out only since 1895 as a result of the International Conference organised by the International Institute of Bibliography.

The Catalogue constitutes an universal list of writings, books, and articles from reviews, classified according to authors and to subjects. It concentrates and co-ordinates the catalogues of the great National and International Libraries of all countries, as also special International Bibliographies, a great number of which are undertaken by International Associations. It is at once the collective work of the International Associations, and the proper work of the International Institute of Bibliography which established the general rules.

Science cannot progress without a regular system of bibliography and of documentation recognised and used by a large majority of scientists of all countries.

To work methodically it is necessary, first of all, to enquire if a subject has been studied before and what results others have attained at. This is only possible by a systematic organisation of documentation, a very difficult task for individual effort. The quantity of annual publications produced and added to the previous publications, the dispersion of works in a great number of libraries, the difficulty of knowing the existence of publications when these are wanted, the great number of bibliographical lists or catalogues established according to different plans and their doubtful completeness, the loss of time in bibliographical investigations, the inorganic character of scientific publications themselves are so many insuperable obstacles.

The Universal Bibliographical Catalog which endeavours to give exact, complete and rapid information, now contains 11 million notices; it should contain 50 million to be up to date.

Its method is the following : it is established on cards of universal size, some manuscript, others printed. The classification is very minute according to the outlines of the decimal system. An alphabetic index enumerating the headings of the 35,000 subdivisions covers the entire field of knowledge and activity.

Each country is invited to publish a catalogue, according to fixed rules, of the works published by its citizens, to insure the direct incorporation of their titles in the Universal Repertory. Each International Association is invited to prepare the systematic bibliography of the periodicals of its speciality after the same methods. Thus an

integral catalogue of intellectual production will be gradually established and placed at the disposal of workers throughout the entire world.

4. *Cyclopedical Archives*

The Cyclopedical Archives complete the documentary work of the Library and the Bibliography; this work can be considered under a quadruple aspect : first of all it is necessary to collect and classify the titles of all the writings published in the different countries at different epochs (Bibliography) ; then to collect the writings themselves (Library) ; further all the writings ought to be reduced by a form of desintegration and readjustement in the form of files conceived each as chapters and paragraphs of a single universal book ; finally, considering abundance of documents, repetitions and evident errors it becomes necessary to summarize and co-ordinate them in an Universal or Perpetual Encyclopedia.

Such an encylopedia will be a monument, erected to the glory of human thought, and realise the graphic materialisation of all the sciences and arts. It will have, in fact, as collaborators the thinkers of all ages and all countries ; it will be the total sum of the intellectual effort of centuries. It is evident that the Universal Encyclopedia should avoid all national tendencies ; it must really emanate from the combined efforts of the best men of every country.

Already, with the aid of some International Associations it has been possible to begin the work on a small scale and to form the following collections :

1. A classified collection of documentary files (Universal Repertory of Documentation) concentrating papers and documents relative to a question or a group of questions (pamphlets, articles from reviews and journals, statistical tables, maps, diagrams, schemes, commercial catalogues, laws, reports, etc.).

2. A classified collection of iconographical documents (Universal Iconographical Repertory) : on each subject a graphic documentation is established in connection with the main documentary files. This work is done by the International Institute of Photography.

3. A general repertory of information, divided into as many parts as there are categories of facts to be considered : information about institutions and persons (Annual of annuals), statistics, tables of legislation ; abstracts of natural species ; physical and chemical coefficients, patents, etc.

4. Archives of the Press, following day by day in every country the production of periodicals, reviews and journals. This work is done by the International Museum of the Press.

IV. — A Center for International Studies and Informations

The large collections, brought together at the International Center, will attract from all parts of the world, workers certain to find there in a few hours, complete and up-to-date information, for the gathering of which they would have to spend many long days elsewhere. These workers will find there common study rooms or private offices especially arranged for the purpose of reserarch.

The official documentation on every country will attract foreign commissioners delegated by their Governments to obtain comparative informations on questions of general welfare.

A choise of students from every country will come there to complete their education and the organisation of an International University will soon become a necessity. In such a university the best professors of the world will be invited to teach. All countries will be proud to send there their most clever men and to give them an opportunity of adressing large cosmopolitan audiences, in a surrounding of high and universal culture.

But the International Centre is not only an attracting centre, it is also a distributing point.

The utilisation, on the spot, of the collections, is completed by measures rendering them available at any distance by loan, by copy, or by reprinting : the objects belonging to the Museum may be duplicated to enrich existing collections or form new ones ; copies of the cards of the Universal Bibliographical Repertory can be obtained on demand, whether the demand is limited to a special question or to a special language or period ; the books in the Library may circulate ; photographic processes also permit obtaining, at a verry low price, exact reproductions of texts, figures, statistics, maps and engravings ; typewritten copies can be given of documents preserved in the archives.

The consequence is the organisation and operation of an International Bureau of information (commerce, legislation, technical questions, statistics, social work, etc.)

The documentary centralization, aimed at by the Union of International Associations, has not alone an inestimable value for all personal consultation on the spot, but its scope is more extended. The International Centre will make the world known to the world; it will incite men to work together and promote their cooperation in all the domains of knowledge and action; it will provide a home of study and discussion for the management of the great interests of mankind; it will give to humanity the consciousness of its unity.

V. — The World Palace and the Head quarters of the International Associations

The World Congress of 1913 adopted a motion to the effect that the services and collections of the World Center should be installed in an appropriate building or group of buildings (World Palace) and that the International Associations should be assisted by the governments and individual benefactors of all countries. The following plan was presented to the Congress.

The World Palace will comprise, first of all, spacious halls capable of assembling large congresses, together with perfectly organised services, which now-a-days are necessary, for the temporary meetings of a great number of delegates.

From this point of view, nothing will be wanting to make the arrangements as complete as those realized temporarily in the Congress Palaces of the great Universal Exhibitions : large assembly halls, general assembly rooms, committee rooms, places for the distribution of publications and correspondence, for members of the press; and numerous others for the postal, telephonic and telegraphic services, etc.

The fact that there will exist, in one town of the World, premises always ready to receive great international meetings, and organised in such a manner as to diminish as much as possible the expenses which such assemblees entail, will have as a consequence to increase the number of these meetings and to render them more regular and periodical.

Naturally, there is no question of opposing the movement of associations to hold their assemblies in different parts ot he world, and thus spreading their ideas in every country, but the time has come to complete this itinerant organisation and to create a Centre ever ready to receive associations when financial or diplomatic diffi-

culties arise elsewhere and offering also an easy access from different countries for the frequent meetings of special commissions.

In the Palace there will be premises for the Executive Committees of the Associations and for their Secretaries' Offices, and for the Executive Committee of the Union itself.

The affiliated Associations will be able to establish there not only their Permanent Head Office but also to organize special institutes and laboratories for research.

A great number of these services are already in existence and new ones will certainly be created when facilities are offered. As to the Union, its offices will be installed there, as also those of the services it will organise for the Associations, such as handling and forwarding, copying and printing, photographing and drawing, a central deposit for their publications and the necessary rooms for their collective publishing services

The fact of actually assembling in one and the same building a great number of organisms will allow each of them to profit by a reduction in the cost of a whole series of general services, which would be impossible for them to undertake separately for their individual use.

They may utilize at very little cost, premises, collections, appliances and a staff placed at their disposal, by paying a proportional part of the expenses.

On the other hand, the mutual aid the different organisms will be able to render each other, will be greatly increased by suppressing correspondence, which often requiries long delays between the enquiries and replies. The presence of persons on the spot, the means of study, and the furtherance of the means of action, will furnish a considerable aid in scientific and executive work.

The International Associations will be invited to establish their headquarters at the International Centre, but naturally those among them, which have their Head Offices elsewhere, may be represented at the Centre by establishing an agency or branch. They will thus be able to utilize the whole or a part of the advantages offered by the Centre, and reciprocally the Centre may benefit by their collaboration.

It is only by becoming sedentary and having a fixed domicile that Associations can really develop their services; out of the 400 International Associations now existing, there are only 161 having established headquarters. There remain consequently about 240 Associations to be located, apart from the new International Associations, wich may be organised in the future.

VI. — The participation of the Governments in the World Center

The Governments are the constitutive elements of a World's organisation. It is for the benefit of the peoples who compose the nations that Governments are established. At the present time, when all the tendencies of technical progress bring men closer to one another and create not only a material but also a moral international interdependence, it is the first duty of Governments to take part in such a movement.

It is to the greatest interest of all nations to be known as they are, to show how they can contribute to the general progress, to indicate the services which they can render to other nations and which other nations can render them.

Up to the present, such knowledge has been scattered in pamphlets and articles, but nowhere is it possible to have a clear view of the conditions, wants, or riches of the countries of the world. The construction of international relations has been the result of accidental circumstances, not of a scientific and permanent enquiry.

The Union of International Associations fully realized this lack, and each of its federated groups is trying to discover and to recommend, in the different domains of activity and research, what is best for the general welfare of men. But their efforts often fail, because they do not possess a true idea of the conditions existing in the various countries.

Therefore the Central Office of the Union has divided its services into sections by countries (national sections), and by subjects (comparative sections). Both, after the explanations above given, must appear as equally important to Governments, and no stronger argument would seem necessary to prove how largely it is the interest of the Governments, to participate in the vast work of co-ordination and co-operation undertaken by the Union of International Associations.

The various Governments are requested : 1° to give their respective support to a section devoted to their country and organized at the International Centre; 2° to be peımanently represented by at least one delegate at the Union and specially at its triennal Congresses ; 3° to help the Union by an adequate subsidy ; 4° to co-operate in the formation of the international collections : *a)* of the International Museum by sending exhibits suitable for forming a permanent national section like the official sections established temporarily at universal exhibitions ; *b)* of the International Library, gy sending all the official publications issued since 1900 by the various governmental authorities or edited under their auspices ; *c)* of the Universal Bibliographic Repertory, by sending all the catalogues concerning works published in their country, or possessed by its leading libraries.

VII. — Governments and International Associations represented to the World Congress 1913

Governments.

Argentina.
Belgium.
Bolivia.
Chile.
China.
Colombia.
Spain.
Ecuador.
France.
Great Britain.
Guatemala.
Hayti.
Honduras.
Hungary.
Italy.
Luxemburg.
Mexico.
Norway.
Panama.
Persia.
Portugal.
Dominican Republic.
Sweden.
Turkey.

International Associations.

Alliance Coopérative Internationale.
Alliance Internationale des Hommes pour le Suffrage des Femmes.
Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes.
Alliance Universelle des Diamantaires.
Alliance Universelle des Unions de Jeunes filles.
Alliance Universelle des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens.
American Association for International Conciliation.
Association Auxiliaire du Musée International de la Presse.
Association Catholique Internationale des Œuvres de protection de la Jeune Fille.
Association esperantiste universelle.

Association générale des Hygiénistes et Techniciens municipaux.
Association Internationale de Comptabilité.
Association Internationale de l'Institut Marey.
Association Internationale de la Presse médicale.
Association Internationale de Perfectionnement scientifique et médical.
Association Internationale des Avocats.
Association Internationale des Congrès de Navigation.
Association Internationale des Clubs Cosmopolites.
Association Internationale des Médecins mécanothérapeutes.
Association Internationale des Pharmaciens espérantistes.
Association Internationale du Froid.
Association Internationale pour la Protection de la Propriété industrielle.
Association Internationale pour l'Essai des matériaux.
Association Internationale pour l'Étude du Cancer.
Association Internationale pour la Destruction rationnelle des rats.
Association Internationale pour la Lutte contre le Chômage.
Association Internationale pour la Protection légale des Travailleurs.
Association Internationale pour la Purification des Fleuves, de la Terre et de l'Air.
Association Internationale pour la Répression de la Traite des Blanches.
Association Phonétique Internationale.
Association pour la création d'un Bureau de Langue internationale.
Association Scientifique Internationale d'Agronomie coloniale.
Association Stomatologique Internationale.
Brucke (die). Internationales Institut zur Organisierung der Geistigen Arbeit.
Bureau Ethnographique International.
Bureau International d'Informations et d'Études sur l'Assistance aux Étrangers.
Bureau International de Correspondance et de Résistance néomalthusiennes.
Bureau International de Documentation éducative.
Bureau International de Renseignements des Congrès Internationaux de Langues vivantes.
Bureau International des Fédérations d'Instituteurs.
Bureau International de la Paix.
Bureau International de Spiritisme.
Bureau Socialiste International.
Carnegie Endowment for International Peace.

Comité International pour l'Exécution de la Carte photographique du Ciel.
Comité International pour l'Unification de la Terminologie du Potentiel et de l'Élasticité.
Comité linguistique espérantiste.
Comité maritime international.
Comité olympique international.
Comité permanent des Congrès Internationaux d'Actuaires.
Comité permanent des Congrès Internationaux de Pédologie.
Comité permanent des Congrès Internationaux des Habitations à bon marché.
Comité permanent des Congrès Universels d'Esperanto.
Comité permanent des Congrès de la Fédération européenne.
Comité permanent International des Assurances sociales.
Commission Électrotechnique Internationale.
Commission Internationale des Méthodes d'Analyses.
Commission Internationale d'Agriculture.
Commission Internationale d'Analyses.
Commission Internationale d'Études orphéoniques.
Commission Internationale d'unification d'analyse des Denrées alimentaires.
Commission Internationale de l'Enseignement mathématique.
Commission Internationale des Tables annuelles de Constantes de Chimie et de Physique.
Commission Internationale permanente de l'Éducation physique.
Commission Internationale pour l'Étude chimique du Sol.
Commission permanente des Congrès Internationaux de l'Enseignement technique.
Commission permanente Internationale d'Aéronautique.
Commission Socialiste Interparlementaire.
Conciliation Internationale.
Concilium Bibliographicum.
Confédération Internationale des Universités populaires.
Conférence Internationale de Génétique
Congrès International d'Horticulture.
Congrès International de l'Enseignement secondaire.
Congrès International de Sauvetage.
Congrès International des Associations d'Ingénieurs-Conseils.
Congrès International des Villes.
Congrès International d'Éducation familiale.
Congrès Internationaux de l'Éducation morale.
Congrès Internationaux de l'Assistance publique et privée.

Congrès Internationaux des Chambres de Commerce.
Congrès Internationaux des Sciences administratives.
Congrès Internationaux du Pétrole.
Congrès périodiques Internationaux de Gynécologie et d'Obstétrique.
Congrès Universel des Races.
Corda Fratres, Fédération Internationale des Étudiants.
Entente scientifique Internationale pour l'Adoption d'une Langue auxiliaire.
Faculté Internationale de Pédologie.
Fédération Abolitionniste Internationale.
Fédération Dentaire Internationale.
Fédération Européenne de Gymnastique.
Fédération Internationale de la Laiterie.
Fédération Internationale de la Libre Pensée.
Fédération Internationale de la Mutualité.
Fédération Internationale de la Presse Périodique.
Fédération Internationale des Associations d'Inventeurs et Artistes industriels.
Fédération Internationale des Associations de Filateurs de Lin et d'Étoupes.
Fédération Internationale des Comités permanents d'Expositions.
Fédération Internationale des Employés.
Fédération Internationale des Relieurs.
Fédération Internationale du Bâtiment et des Travaux Publics.
Fédération Internationale et Universelle des Sociétés de Crémation.
Fédération Internationale pharmaceutique.
Fédération Internationale pour l'Extension et la Culture et de la Langue française.
Fédération Internationale pour l'Observation du Dimanche.
Fédération Prohibitionniste Internationale.
Independant Order of good Templars.
Institut Colonial International.
Institut de Droit International.
Institut International d'Art public.
Institut International de Bibliographie.
Institut International de la Paix.
Institut International de Photographie.
Institut International de Plasmologie et de Biomécanique universelles.
Institut International de Sociologie.
Institut International pour l'Étude du problème des Classes moyennes.
Institut International pour la Diffusion des Expériences sociales.
Institut Polaire International.

Institution Internationale d'Éducation physique.
Intermédiaire Sociologique.
Internacia Asocio de Instruistoj.
International Association of Medical Museums
International Congress of free Christians and other religious liberals.
International Electrotechnical Commission.
Internatione Union zur Forderung der Wissenschaft.
Internationale Vereinigung für Rechts-und Wirtschafts-Philosophie.
Internationale Vereinigung für Vergleichende Rechtswissenschaft.
Ligue Internationale contre l'Abus des Boissons spiritueuses.
Ligue Internationale de la Paix et de la Liberté.
Ligue Internationale des Associations touristes.
Ligue Internationale des Pacifistes catholiques.
Ligue Internationale du Droit des Peuples.
Ligue Internationale pour la Défense des petites nationalités.
Ligue Théosophique esperanto.
Office Central de Documentation féminine.
Office Central des Nationalités.
Office Central esperantiste.
Office International de l'Enseignement ménager.
Office International de Bibliographie.
Office International de Documentation pour la Chasse.
Office International de Documentation pour la Pêche.
Office International du Travail à Domicile.
Ordre International des Bons Templiers.
Ordre International pour l'Action sociale et pour l'Éducation morale.
Permanence des Congrès d'Assistance publique et privée.
Pro Gentilezza.
Scienca Asocio esperantista.
Secrétariat International de l'Action sociale de la Femme.
Société Internationale de Chirurgie.
Société Internationale de Musique.
Société Internationale pour l'Étude des questions d'Assistance.
Société Internationale pour le Développement de l'Enseignement commercial.
Société Internationale protectrice des Pêcheurs d'Éponges.
Société Positiviste Internationale.
Société Théosophique Internationale.
Société Universelle de la Croix Blanche.
Union Catholique espérantiste.
Union Celtique.
Union Cycliste Internationale.

Union Économique Internationale.
Union Internationale des Amies de la Jeune Fille.
Union Internationale des Tramways et des Chemins de fer d'intérêt local.
Union Internationale des Sociétés éthiques.
Union Internationale pour la Protection de l'Enfance du Premier Age.
Union Interparlementaire.
Union Universelle des Littérateurs Esperantistes.
Uniono por la Linguo Internaciona.
World's Missionary Conference.
World's Peace Foundation.

Tables and Diagramms

Internationalisation of modern life

A. — MATERIAL LIFE.

Relations :	Emigration. Travel. Unification of railways, post, telegraphs, radiotelegraphs.
Nutrition :	Use of alimentary products comming from all parts of the world.
Generation :	International marriages.
Health :	International measures against cholera, yellow fever, pest, tuberculosis, etc.

B. — ECONOMIC LIFE.

Production :	Division of labor. International trusts. Foreign workmen.
Circulation :	International capitalisation and banking. Foreign shares.

C. — INTELLECTUAL LIFE.

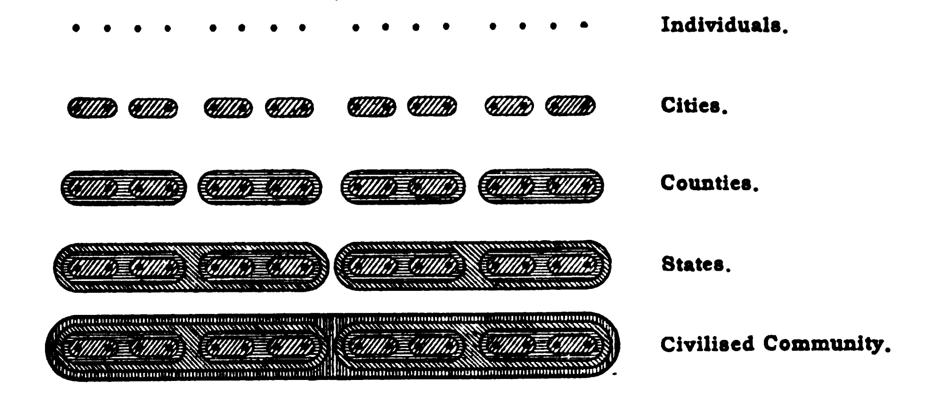
Technics :	International organization of researches. Congresses, institutes. Systems of unities. International inventions.
Art. Litterature :	Their international influence and protection. Libraries becoming international.
Education :	Unification of programs. Equivalence of diploms. Exchange of professors and students.
Creeds. Moral :	Universal religions. Universal moral.

D. — POLITICAL AND JURIDICAL LIFE.

Organisation of the powers :	International Parliament (Peace Conferences, special diplomatic conferences). International justice (Court of arbitration, Court of prises). International administration (Public collective services).
Law :	Public international law. Private international law : marriage, guardianship, inheritance, bills of exchange, artistic and literary property, patents, maritime navigation, extradition, etc.

Progressiv Extension of Social Structures

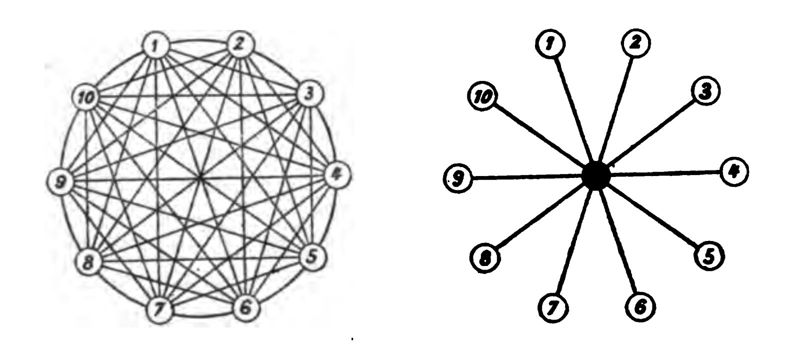
Individuals are grouped in cities, cities in counties, these in states. Actually a superstructure is in formation which tends to organize the states and to realize the civilised community of all the world.



Relations between the Organisms

Advantage of transforming direct relations in relations by the medium of a center :

In the case of 10 organisms the direct system requires 35 relations, instead of 10 only by the central system.



Statistics of International Assemblees

(Congress, and Conventions.)

1840	1	1875	12	1903	60
1841	0	1876	22	1904	102
1842	0	1877	15	1905	137
1843	1	1878	49	1906	117
1844	0	1879	16	1907	119
1845	0	**1880**	30	1908	120
1846	2	1881	27	1909	89
1847	2	1882	15	**1910**	181
1848	2	1883	24	1911	131
1849	1	1884	15	1912	109
1850	1	1885	31	1913	54
1851	3	1886	22	1914	19
1852	1	1887	18	1915	18
1853	3	1888	27	1916	3
1854	0	1889	102	1917	1
1855	3	**1890**	30	1918	0
1856	2	1891	33	1919	0
1857	4	1892	38		
1858	2	1893	75		
1859	1	1894	48		
1860	4	1895	47		
1861	2	1896	59		
1862	7	1897	71		
1863	7	1898	58		
1864	6	1899	51		
1865	9	**1900**	191		
1866	4	1901	57		
1867	20	1902	70		
1868	8				
1869	10				
1870	2				
1871	7				
1872	15				
1873	13				
1874	17				

*For 4 years only

1840-1849	1850-1859	1860-1869	1870-1879	1880-1889	1890-1899	1900-1909	1910-1919
9	20	77	169	309	510	1.070	535*

World Center

founded in 1910 by the Union of International Associations to develop the Organisation of International Life

---

A. — ORGANS.

1. World Congress (Representative organ).
2. Central Office (Executive organ).
3. National Center of Internationalism (Local branches).

B. — WORKS.

1. Cooperation between the International Associations.
2. Contribution to the special international legislation.
3. Coordination of the systems of unities.
4. Systematic organization of the International Associations.
5. Synthetic and coordonated publications. Information. Education.
6. Terminology and international language.

C. — COLLECTIONS.

1. International Museum.
2. International Library.
3. Documentary and encyclopedical Archives.
4. Universal Bibliographic Catalogue.

D. — PUBLICATIONS.

1. Review *La Vie Internationale*.
2. Annual of International Life.
3. General Code of resolutions of the international congresses.
4. Acts of the World Congress.

E. — DIFFUSION.

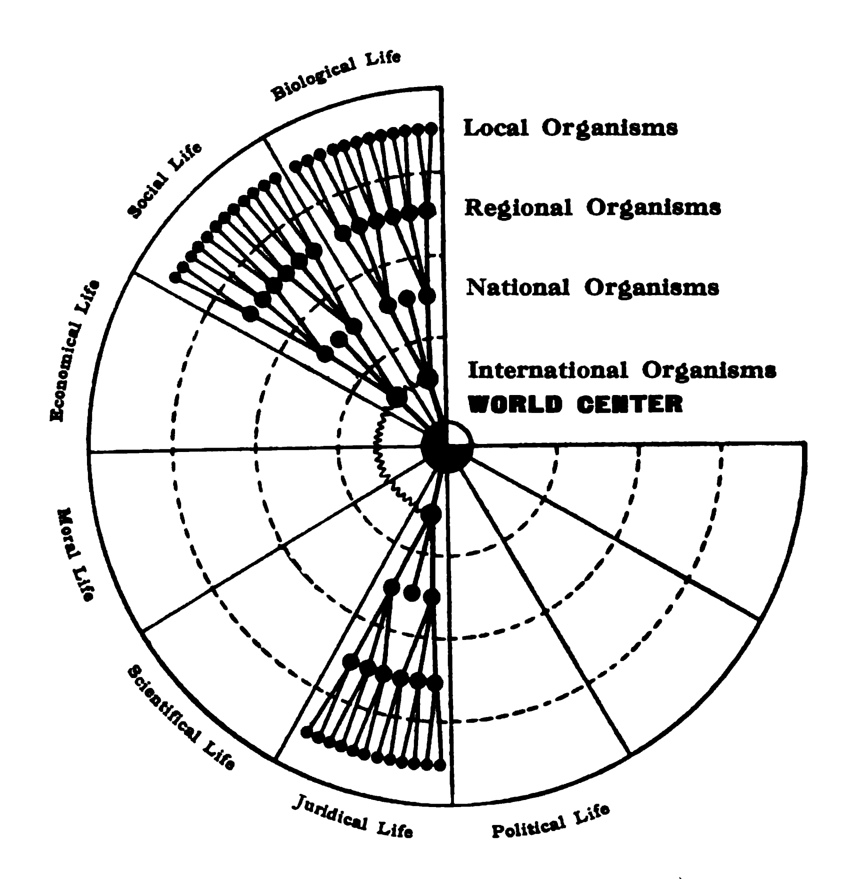
1. Central University and Centre for comparative studies.
2. Circulating University.
3. International Informations Bureau.

F. — COOPERATIVE SERVICES.

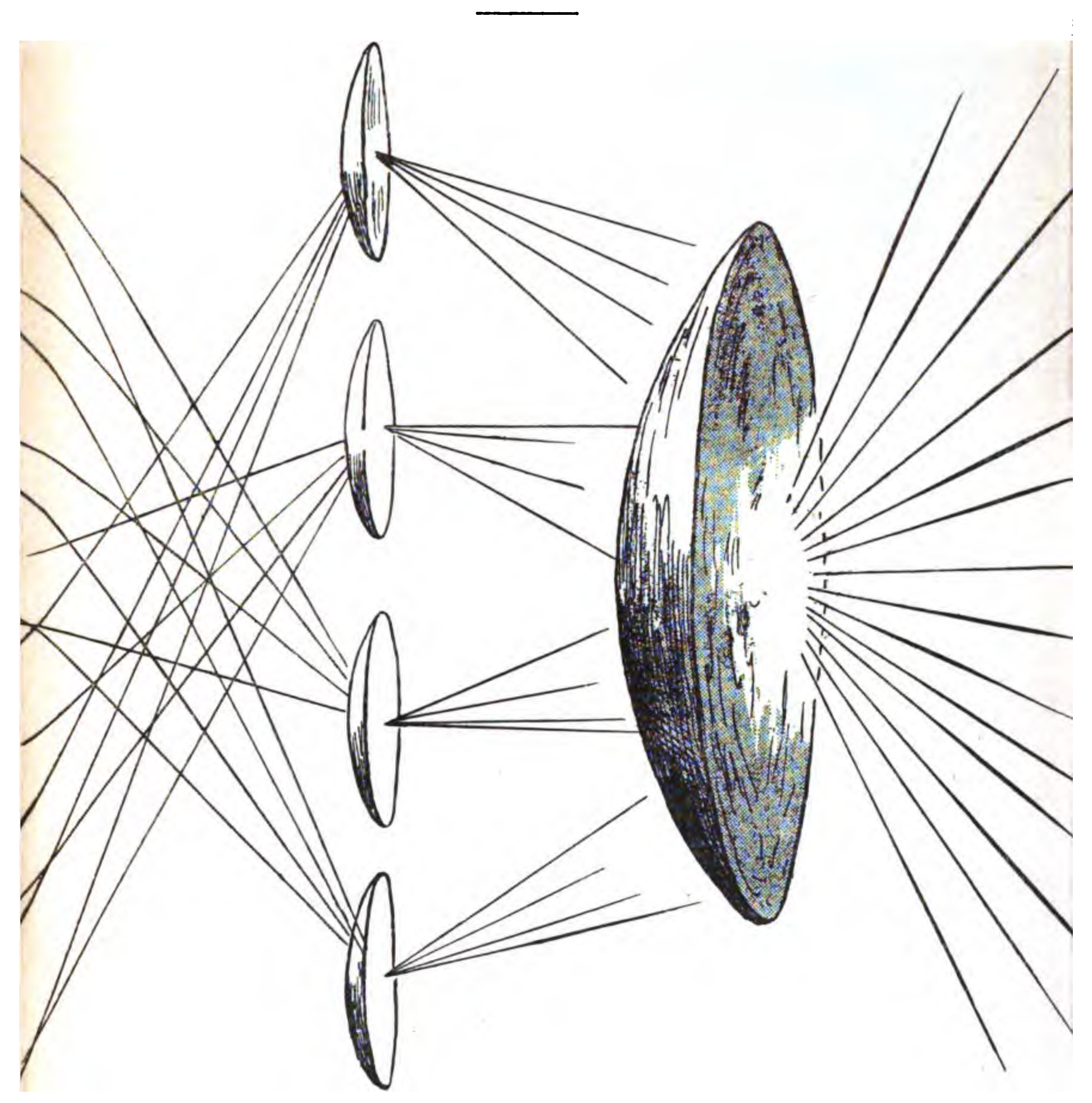
1. Bureaux for International Associations.
2. Co-operative Bookselling and Publishing services.

The World Center

Relations between the World Center and the international, national, regional and local organisms, concerning the several fields of human activity.



Aim and Action of the World Center



Ideas and facts of international life, spontaneously and irregularly produced throughout the world, ought	at the intervention of the International Associations	to be concentrated and coordinated by the *World Center*	in order to be circulated the world over.

A miror concentrating and diffusing.

History

1895. Foundation of the International Institute of Bibliography.
1906. Preliminary meeting for the creation of a Central Office of International Associations.
1907. Foundation of the International Library.
1909. *Annuaire de la Vie Internationale* published by the Central Office.
1910. First session of the World Congres of International Associations. Foundation of the International Museum.
1912. The Review *La Vie Internationale* published as official organ of the Union.
1913. Second session of the World Congress of International Associations.

Statistics

Organisation.	
International organisations affiliated (1913)	169
Governments represented at the World Congress (1913).......	22
Publications.	
Review *La Vie Internationale* (1912, 1913). Number of pages..	2.478
Yearbook *Annuaire de la Vie Internationale* (1908-1909; 1910-1911). Number of pages...............................	4.202
World Congress Transactions : *Actes du Congrès Mondial* (1910).	
Number of pages................................	1.246
Number of reports..............................	60
World Congress Transactions : *Actes du Congrès Mondial* (1913).	
Number of pages...............................	1.600
Number of reports...............................	80
General Codification of resolutions of the International Associations (*en préparation*). Number of pages................	140
Classification : *Manuel du Répertoire Bibliographique Universel.* Including the 35,000 headings of the Decimal classification. Number of pages...............................	2.250
Bibliographia Universalis.	
Number of contributions..........................	122
Number of printed notices (1913)....................	1.293.652
Collections.	
INTERNATIONAL MUSEUM :	
Number of objects................................	12.000
Number of visitors (1913)...........................	12.904
INTERNATIONAL LIBRARY :	
Number of deposited libraries.........................	62
Number of volumes	75.000
UNIVERSAL BIBLIOGRAPHIC CATALOG :	
Number of cards..................................	11.000.000
Number of consultations (1913).......................	1.790
DOCUMENTARY CYCLOPEDICAL ARCHIVS :	
Number of files..................................	10.000
Number of pieces	300.000



PALAIS DU CINQUANTENAIRE
PRESENT SEAT OF THE INTERNATIONAL MUSEUM

The International Museum

The aim of the International Museum is to demonstrate the progress accomplished n all matters regarding the domain of Internationalism and to accentuate the importance of the facts connected with them from a scientific and social point of view.

The Museum comprises both Comparative and National Sections.

Actual state : 12,000 pièces.



INTERNATIONAL MUSEUM
POLITICAL AND JURIDICAL SECTION



INTERNATIONAL MUSEUM
TECHNICAL SECTION, AVIATION LABORATORY



INTERNATIONAL MUSEUM : SPANISH SECTION

The International Library

The International Library has for programme the constituting of a vast collection of books, not in view of national or local needs, like other great existing libraries, but guided by the principles of internationalisation and universalisation and destined to respond to the needs of compared study by the International Associations.

Actual state : 75,000 books.



ROOMS OF THE LIBRARY

How the International Library is formed
1. Depository of special libraries owing to International Associations (increased by international exchanges).
2. Depository of official publications by Governments, States, Counties, Cities.
3. Gifts by learned societies, authors and publishers.
4. Gifts and bequests of private collections.
5. Purchases.

The Universal Bibliographic Repertory

The Repertory constitutes a universal catalogue of writings, books and articles from reviews, classified according to the *Authors* and to the *Subjects*.

It concentrates and coordinates the catalogues of the great national and international libraries of all countries and also special international bibliographies, a great number of which are undertaken by International Associations.

Actual state : 11 million cards.



ROOMS OF THE UNIVERSAL BIBLIOGRAPHIC REPERTORY

Croscup (Georges E.). **7 (73) (084)**

1912. A Synchronie Chart and Statistical tables of United States History.

New York, Windsor Publishing Company (185×295), 127 p.

O

The Documentary and Encyclopedical Archives

The Archives are destined to establish a Repertory of Knowledge, in the form of documentary files concentrating the papers, the documents, the photographs, relative to a question or a group of questions.

Actual state : 10,000 files.
300,000 pieces





ROOMS OF THE ARCHIVES



The World Palace

Project for the housing of the World Center and of the seats of the International Associations.
Congresses and Assemblies — Museum — Library — University.

PUBLICATIONS

La Vie Internationale (Revue).

Revue mensuelle publiant des études d'ensemble et des informations sur la vie et l'organisation internationales. — Paraît depuis 1912. — Abonnement, par an : 25 francs ; 1 £ ; 20 Mk.

Rubriques. — La Vie internationale et l'effort pour son organisation (exposés généraux de la question). — Calendrier des Congrès et des Expositions internationales. — Compte rendu des congrès. — Faits et Documents sur les questions d'actualité en matière d'organisation internationale. — Articles exposant l'œuvre de certaines associations et les résultats obtenus. — Articles sur la participation des divers pays au Mouvement international. (Prospectus spécial.)

L'Annuaire de la Vie Internationale.

Monographies résumant les données de l'enquête permanente sur les Associations internationales. — Volume I (1908-1909), 1550 pages, relié, 25 francs. — Volume II (1910-1911), 2652 pages, broché, 40 francs ; relié, 45 francs.................... Publ. nos 3 et 47.

Actes du Congrès Mondial des Associations Internationales.

Session de 1910 : Un volume in-8°, 1246 pages, 10 francs.... Publ. n° 2.
Session de 1913 : Un volume in-8°, 1600 pages, 10 francs.... Publ. n° 46.

Notice générale sur l'Union des Associations Internationales. Son but, son organisation, ses services et collections, la collaboration internationale, etc.

Un volume in-8°, 168 pages, 2 francs................. Publ. n° 25*a*

Code de l'organisation internationale.

(En préparation.) Doit contenir une synthèse des résolutions de principe et d'application pratique votées par les Associations et Congrès internationaux. — Premiers éléments du Code publiés :

Publ. n° 25*a*, chap. 7 ; Publ. n° 2 ; Publ. n° 46.

Catalogues du Musée International.

Série de catalogues décrivant les diverses sections du Musée. (Prix : 1 franc par catalogue) :

Catalogue général sommaire................................. Publ. n° 27*a*
Catalogue général sommaire, supplément n° 1 .... Publ. n° 27*b*
Catalogue de la Section des Sciences Administratives (Donation de l'Espagne)... Publ. n° 8.
Catalogue de la Section du Congrès International de la Route....... Publ. n° 9.
Catalogue de la Section de l'Esperanto......................... Publ. n° 19.
Catalogue de la Section de Bibliographie et de Documentation...... Publ. n° 23.
Le Musée International et l'Enseignement..................... Publ. n° 61.
Création d'un Musée Technique en connexion avec le Musée International.. Publ. n° 74.

IMPRIMERIE OSCAR LAMBERTY
70, RUE VEYDT, BRUXELLES